

**GROUPE**



---

**L.D.C.**

**S.A. au capital de 6 646 756,80 € à Directoire et Conseil de Surveillance**  
**Siège social**  
**Z.I. St-Laurent – CS 50925**  
**72302 SABLE-SUR-SARTHE Cedex**

---

# **RAPPORT FINANCIER**

**2015/2016**



# Sommaire

<b>I.</b> ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015-2016	p. 4
<b>II.</b> RAPPORT DE GESTION	p. 5 à 40
<b>III.</b> RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	p. 41 à 73
<b>IV.</b> RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTION SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOUT 2016	p. 74 à 81
<b>V.</b> RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	p. 82 à 94 p. 95 & 96
<b>VI.</b> COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 29 FEVRIER 2016 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	p. 96 à 129 p. 130 & 131
<b>VII.</b> COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE AU 29 FEVRIER 2016 DE LDC SA RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p. 132 à 141 p. 142 & 143 p. 144 & 145
<b>VIII.</b> OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	p. 146
<b>IX.</b> TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOUT 2016	p. 147 à 157



## **I. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015-2016**

## **DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES**

## **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015-2016**

Mesdames, Messieurs,

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Le Président du Directoire  
Denis LAMBERT**



## **II. RAPPORT DE GESTION**

# **Rapport de Gestion**

## **2015 / 2016**

---

### **I - Faits marquants et chiffres-clés**

Après un bon premier semestre en volaille porté par la croissance des volumes (+3,6 %) et un prix du vif à la baisse, le deuxième semestre a connu un ralentissement sensible amplifié par l'épisode d'influenza aviaire survenu au 4<sup>e</sup> trimestre ayant pour conséquence la fermeture des frontières de certains pays.

Le Groupe LDC a continué d'être offensif sur tous ses marchés en déployant sa stratégie de marques, de qualité de ses produits et d'innovation.

L'exercice 2015/2016 a vu l'intégration des sites bretons acquis auprès du Groupe Avril contribuant favorablement à la croissance de ses activités et de son résultat.

A l'International, le redressement de la société Drop sera plus long que prévu. La perte opérationnelle de cette société s'élève à 3 M€ pour l'année 2015.

Le pôle Traiteur, sous l'effet de la bonne dynamique de ses marques et marques partenaires (Marie, Weight Watchers, Tradition d'Asie), d'une meilleure compétitivité de ses sites industriels et d'un meilleur positionnement des prix d'achat des matières, affiche un redressement significatif.

Ainsi, le résultat opérationnel courant consolidé du Groupe s'élève à 158,6 M€ contre 152,9 M€ en 2014/2015 (+3,7%).

Le 29 février 2016, le Groupe LDC a acquis, après en avoir reçu l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence, les sociétés d'abattage et de transformation de volaille ainsi qu'une société de transport de la Coopérative Agrial, à savoir :

- L'intégralité des actions de GALEO (Chailland – 53)
- « « de SOCADIS (Plumetot – 14)
- « « de STC (Chailland – 53)

**En quelques chiffres 2015/2016, LDC c'est :**

- 3,5 Milliards € de chiffre d'affaires
- 158,6 M€ de résultat opérationnel courant
- 907 M€ de capitaux propres part du groupe
- 162 M€ d'investissements industriels
- 850 000 tonnes de produits commercialisés
- 75 sites de production en France et Pologne
- 6 plateformes logistiques en France
- 18 400 collaborateurs <sup>(1)</sup> dont 16 200 en France

(1) Après intégration des sociétés GALEO, SOCADIS et STC

## **II – Activités du Groupe**

**A / Les activités du Groupe LDC s'organisent autour des deux pôles d'activités : Volaille (incluant l'Amont et l'International) et Traiteur.**

### **Pôle Volaille**

- Le métier d'origine du Groupe LDC est l'abattage et la commercialisation de volaille. Le groupe a rapidement fait évoluer son savoir-faire vers des activités de découpe et de fabrication de produits élaborés dans le cadre de sa croissance organique et externe.  
Le chiffre d'affaires 2015/2016 de ce pôle et hors Amont et International s'élève à 2 495,4 M€ représentant 71,7 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Le pôle Amont s'est constitué à la suite du rapprochement avec le Groupe Huttepain en 2001. Il a permis une meilleure maîtrise de notre filière avicole en augmentant les garanties de qualité apportées aux consommateurs. Cette filière assure la pérennité de nos élevages et de notre production française de volaille. Le pôle Amont développe également une activité d'œufs de consommation.
- LDC a, depuis des années, engagé une politique de croissance à l'international et à l'export qui représente 17,5 % du chiffre d'affaires consolidé contre 14,4 % en 2014/2015.

Nos activités principales à l'international sont concentrées en Pologne :

- la nutrition animale,
- l'abattage de volaille,
- la découpe de volaille,
- la fabrication de produits élaborés.

Une consolidation est effectuée au niveau de la société Drosed afin d'intégrer les sociétés Roldrob (100 %), Sedar (99,77 %), Drosed Surowiec (100 %), Drop (97,8 %) et Polpaz (100 %).

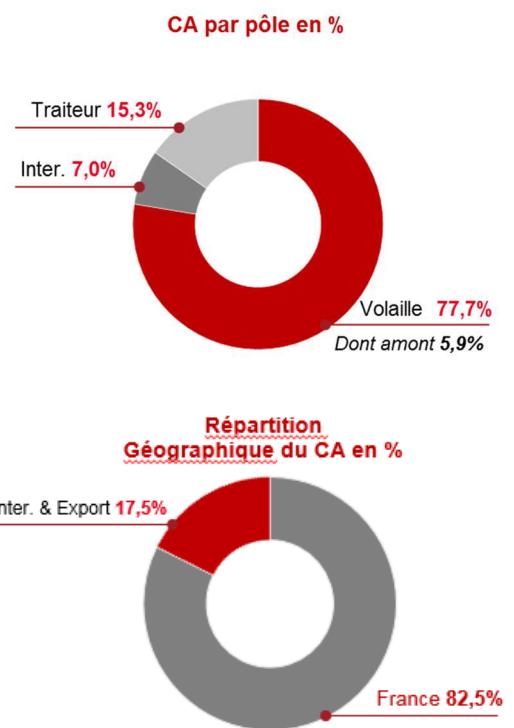
### **Pôle Traiteur**

- En 1994, le Groupe LDC a élargi son champ d'activité sectoriel dans les activités pizza et sandwich avec le rachat de la société Toque Angevine et par d'autres acquisitions, notamment la société Marie en 2009. De plus, la mise en œuvre d'investissements industriels importants permet d'être aux côtés des acteurs de référence du marché du Traiteur en France.

Le chiffre d'affaires 2015/2016 de ce pôle s'élève à 531,5 M€ représentant 15,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

## Répartition du chiffre d'affaires du Groupe LDC par secteur et par zone géographique

	2014-2015		2015-2016	
	CA en M€	% du CA total	CA en M€	% du CA total
<b>Volaille</b> <i>Dont export</i>	<b>2 103,3</b> 223,5	<b>69,5%</b> 7,4%	<b>2 495,4</b> 352,8	<b>71,7%</b> 10,1%
<b>Amont</b> <i>Dont export</i>	<b>215,0</b> 1,9	<b>7,1%</b> 0,1%	<b>206,6</b> 4,1	<b>5,9%</b> 0,1%
<b>Volaille France</b>	<b>2 318,3</b>	<b>76,6%</b>	<b>2 702,0</b>	<b>77,7%</b>
<b>International</b>	<b>200,8</b>	<b>6,6%</b>	<b>245,1</b>	<b>7,0%</b>
<b>Traiteur</b> <i>Dont export</i>	<b>508,6</b> 10,4	<b>16,8%</b> 0,3%	<b>531,5</b> 10,2	<b>15,3%</b> 0,3%
<b>Total</b>	<b>3 027,7</b>	<b>100%</b>	<b>3 478,6</b>	<b>100%</b>



## B / LDC a su développer des marques fortes et reconnues :

Le succès du Groupe LDC est intimement lié à celui de ses marques. En prenant le parti d'appuyer son développement commercial sur des marques clairement identifiées véhiculant des valeurs fortes, le Groupe assure sa pérennité par une notoriété croissante :

### Marques Volaille

- Loué Le poulet fermier élevé en plein air  
94 % de notoriété assistée
- Le Gaulois Le plaisir, la convivialité en toute confiance, 100 % français  
84 % de notoriété assistée
- Maître Coq Le savoir-faire du volailler au service du goût et de la qualité nutritionnelle  
68 % de notoriété assistée

### Marques Traiteur

- Marie La marque qui accompagne les consommateurs dans la recherche d'équilibre et de transparence.  
96 % de notoriété assistée
- Tradition d'Asie Le spécialiste de la cuisine asiatique au rayon frais  
47 % de notoriété assistée

Le Groupe LDC a aussi bâti sa réputation en capitalisant sur une production de volailles de qualité supérieure dans les principaux bassins avicoles en France et ses marques régionales (Bresse, Bourgogne, Ardèche, Normandie, Argoat, Landes, Gascogne, etc.).

## C/ La situation du Groupe LDC :

Le Groupe LDC est, par son chiffre d'affaires, un intervenant majeur en agroalimentaire et dans ses secteurs d'activités volaille et traiteur.

→ Marché dont :

Activités Volaille	N° 1	Français et un des leaders Européens
	N° 1	sur les produits élaborés, les labels et les découpes de volaille
Activités Traiteur	N° 2	Français
	N° 1	sur les produits asiatiques
	N° 2	sur les plats cuisinés et sur les pizzas et sandwiches frais

→ Nos principaux clients sont dans les réseaux de type :

GMS / Hard Discount  
RHD / PAI / EXPORT

→ Nos fournisseurs

La qualité de nos produits nous a permis de bâtir la renommée et la pérennité du Groupe LDC grâce à une rigueur quotidienne. Nous attachons pour cela, depuis nos débuts, une attention de tous les instants à la sécurisation de nos approvisionnements de matières premières. Cette exigence, basée sur l'analyse des risques, passe par une sélection stricte des fournisseurs (de préférence locaux et à proximité des sites d'abattage), la traçabilité des produits et des contrôles à toutes les étapes de la transformation.

Pour le pôle Traiteur, nous avons instauré des règles d'éthique, de développement durable et d'exigences techniques spécifiques (additifs, OGM, huile de palme).

Pour le pôle Volaille, la majorité de nos matières premières provient de notre filière Amont, à laquelle s'applique une Charte Qualité d'Aviculture « LDC Volaille » pour chaque organisme de production (couvoirs, fabricants d'aliments, élevages, organisations de production de vifs, ...).

Cette Charte Amont définit les exigences du Groupe concernant par exemple le respect des réglementations, la traçabilité, les plans de surveillance bactériologique et la maîtrise de l'hygiène, la gestion des flux et effluents ou encore la maîtrise du bien-être animal. Elle précise également les modalités de contrôle de nos fournisseurs par des audits et des évaluations de tous les opérateurs de la filière afin de s'assurer des produits sûrs et de qualité.

## D / Environnement légal et réglementaire

Le Groupe LDC s'est bâti au cours des quatre dernières décennies sur des valeurs d'exigence de qualité, d'innovation, du respect des hommes et des femmes qui le composent, et en respectant les codes en vigueur dans tous les domaines impliqués (social, sanitaire, environnement, finances, etc...).

Notre Groupe mène en continu des audits de qualité et de contrôle en interne afin de suivre la bonne application des procédures et du respect des réglementations. Par ailleurs, nous sommes confrontés très régulièrement à des investigations d'auditeurs ou de contrôleurs externes.

### **III – Résultats 2015/2016 des différents pôles du Groupe LDC**

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2015/2016 sont établis suivant les normes IFRS en vigueur au 29 février 2016 telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

#### ► Volaille

##### **En France**

Malgré l'épidémie d'influenza aviaire apparue avant les fêtes de fin d'année, le Groupe LDC a su préserver et développer ses marchés grâce à la qualité de ses marques, de ses produits de volaille. Les nouvelles sociétés acquises en début d'exercice ont contribué au développement de ce pôle. Le chiffre d'affaires s'élève à 2 495,4 M€ en progression de 18,6 % (+1,5 % à périmètre identique) et les volumes de +30,1 % (+3,0 % à périmètre identique).

Les évolutions en volumes et en chiffre d'affaires ont été les suivantes :

	<b>2015 / 2016</b>	<b>2014 / 2015</b>	<b>Evolution</b>
Tonnage	<b>610 470</b>	469 071	<b>+30,1 %</b>
Chiffre d'affaires	<b>2 495,4</b>	2 103,3	<b>+18,6 %</b>

##### **Chiffres clés (en millions d'euros)**

(hors amont)

	<b>Exercice 2015-2016</b>	<b>Exercice 2014-2015</b>	<b>Exercice 2013-2014</b>
Tonnage commercialisé	<b>610 470 T</b>	469 071 T	461 730 T
Chiffre d'affaires	<b>2 495,4</b>	2 103,3	2 104,0
Résultat opérationnel courant	<b>134,9</b>	137,0	112,9
Marge opérationnelle	<b>5,4 %</b>	6,5 %	5,4 %

Le résultat opérationnel courant ressort à 134,9 M€ en 2015/2016 contre 137,0 M€ en 2014/2015.

A périmètre identique, il est de 125,5 M€ soit une baisse de 8,4 %.

Les activités du pôle Amont réalisent un chiffre d'affaires de 206,6 M€ en retrait de 3,9 %. Le résultat courant opérationnel s'établit à 8,5 M€ vs 6,4 M€ en 2014.

##### **A l'International (Pologne et Espagne)**

##### **Chiffres clés (en millions d'euros)**

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
Tonnage commercialisé	<b>109 034 T</b>	86 441 T	87 123 T
Chiffre d'affaires	<b>245,1</b>	200,8	202,4
Résultat opérationnel courant	<b>4,2</b>	7,7	5,9
Marge opérationnelle	<b>1,7 %</b>	3,8 %	2,9 %

## **Pologne**

L'intégration de la nouvelle société DROP au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a eu un effet négatif sur le résultat opérationnel courant 2015 de 3,0 M€. A périmètre identique, le résultat opérationnel courant est stable à plus de 7 M€.

## **Espagne**

Le résultat opérationnel courant est négatif de – 0,8 M€ contre – 0,4 M€ sur l'exercice précédent. En avril 2016, il a été cédé la totalité du fonds de commerce de LDC Elaborados (clients, matériel et stocks) à notre partenaire AN AVICOLA MELIDA dans laquelle nous avons une participation de 35 %.

## ► Traiteur

Un cap important dans la croissance et la rentabilité du pôle Traiteur a été atteint. Le résultat opérationnel courant est bénéficiaire de 11,0 M€ contre 1,8 M€ pour l'exercice précédent. Le développement des produits à marque Marie, Tradition d'Asie, Weight Watchers, les investissements industriels réalisés ainsi qu'un meilleur positionnement des prix des matières premières ont permis d'atteindre ce niveau pour la première fois.

### Chiffres clés (en millions d'euros)

	Exercice 2015/2016	Exercice 2014/2015	Exercice 2013/2014
Tonnage	130 969	125 194	119 854
Chiffre d'affaires	531,5	508,6	496,3
Résultat opérationnel courant	11,0	1,8	(- 0,1)
Marge opérationnelle	2,1 %	0,4 %	-

## ► Groupe LDC

Sur cet exercice 2015/2016, le chiffre d'affaires s'élève à 3 478,6 M€ contre 3 027,7 M€ en 2014-2015, en progression de 14,9 %. Cette hausse de l'activité s'explique par l'intégration des activités volaille du Groupe Avril et la société Drop en Pologne. A périmètre identique, le chiffre d'affaires progresse de 2,3 %.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice s'établit à 158,6 M€ vs 152,9 M€.

L'amélioration du résultat opérationnel courant provient de la bonne dynamique de notre pôle Traiteur (+ 9,2 M€) et de la bonne contribution des nouvelles sociétés bretonnes de volaille (+ 9,5 M€).

Le résultat opérationnel s'élève à 160,6 M€.

Le résultat financier passe de 5,5 M€ à 2,2 M€ après comptabilisation de la dépréciation d'un actif financier pour 2 M€.

Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à 113,8 M€ représentant 3,3 % du chiffre d'affaires contre 3,2 % sur l'exercice précédent.

## Chiffres clés du Groupe LDC

(En millions d'euros)	Exercice 2015/2016	Exercice 2014/2015	Exercice 2013/2014
Chiffre d'affaires	3 478,6	3 027,7	3 025,8
Résultat opérationnel courant	158,6	152,9	122,2
Résultat opérationnel	160,6	136,8	112,9
Résultat net part du Groupe	113,8	96,1	77,5
Capacité d'autofinancement	198,7	201,2	175,5

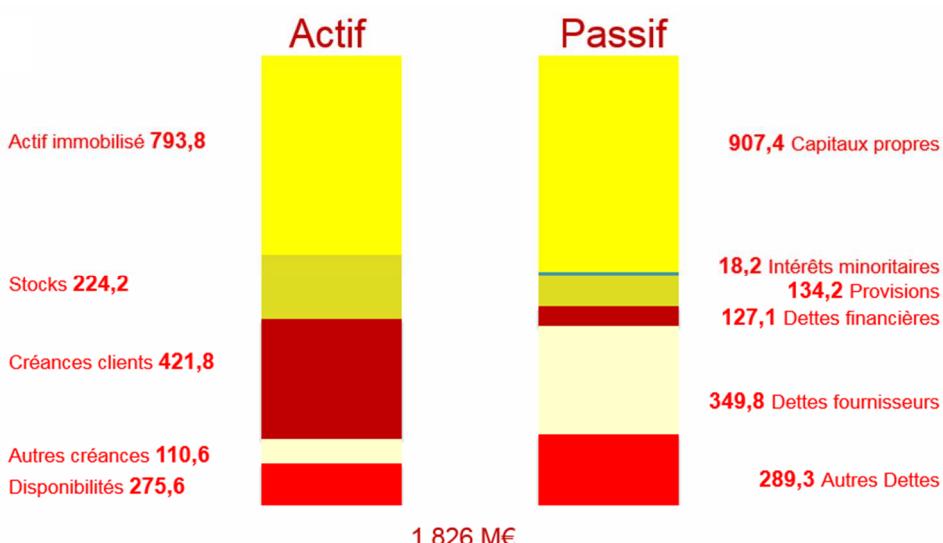
## IV – Structure financière et trésorerie du Groupe

### Flux de trésorerie 2015/2016

Liés à l'activité	+ 173,4 M€
Liés aux opérations d'investissement	-168,3 M€
Liés aux opérations de financement	-9,6 M€
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-4,5 M€</b>

- La capacité d'autofinancement du Groupe représente 5,7 % du chiffre d'affaires, soit 199 M€, ce qui lui a permis de financer le programme d'investissement industriel ainsi que nos opérations de croissance externe.
- Les investissements industriels s'établissent à 162 M€ comparés à 102 M€ pour l'exercice précédent. Cette augmentation est en phase avec notre stratégie de reconquête d'une partie des importations de volailles. Ils ont contribué à l'amélioration de la compétitivité de nos sites et des conditions de travail.
- L'excédent net de trésorerie s'élève à 148,5 M€ au 29 février 2016 à comparer à 146,9 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

### Bilan simplifié au 29 février 2016



## **V – Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement postérieur n'est à relater au titre de cette rubrique.

## **VI - Perspectives**

Dans un contexte où la filière volaille française poursuit sa restructuration, la concurrence se fait de plus en plus vive ; certains de nos clients devenant même de nouveaux opérateurs dans la filière.

Le Groupe poursuivra une démarche commerciale et industrielle de qualité lui permettant de conserver ses volumes et sa compétitivité. Il s'appuiera sur sa stratégie de marques, la qualité de ses produits, l'innovation et une diversification de son fonds de commerce.

La part des importations de volaille sur le marché français est toujours très importante (42 % du poulet consommé est importé). Pour pouvoir lutter avec nos concurrents européens, nous donnerons plus de compétitivité à nos sites industriels au travers d'un important plan d'investissement.

Notre pôle Traiteur a connu un exercice de développement grâce à ses marques mais également grâce aux actions de restructuration et de spécialisation de ses sites industriels mises en œuvre par le passé. Nous envisageons une nouvelle progression des résultats.

En Pologne, nos équipes sont mobilisées sur le redressement de la société Drop. Les premiers mois de l'exercice sont encourageants. Le Groupe cherchera à augmenter la valeur ajoutée par le développement d'une politique de marques.

Afin d'accompagner tous nos projets et de pouvoir répondre à l'exigence d'une compétition européenne et mondiale toujours plus développée, le Groupe LDC va se doter d'un programme d'investissement sans précédent proche de 180 M€ pour l'exercice 2016/2017.

## **Conclusion**

Nous envisageons 2016/2017 avec une certaine confiance grâce à nos marques, nos efforts en matière d'innovation et une politique d'investissement ambitieuse.

Nous serons vigilants à l'évolution de la filière volaille et attentifs à une concurrence européenne et mondiale très présente sur nos marchés.

Nous poursuivrons nos efforts pour développer nos relais de croissance que sont le Traiteur et l'International.

Au-delà des incertitudes sur les matières premières et la consommation, nous prévoyons un résultat opérationnel courant pour le Groupe en léger retrait. Dans le secteur volaille, des opérations de soutien à la consommation sont indispensables. Nos activités sont impactées par la fermeture des frontières en relation avec l'épisode d'influenza aviaire du 4<sup>e</sup> trimestre 2015. A l'international, le redressement de Drop est attendu par l'amélioration de son mix produits et clients.

## **VII - Résultats de la SA LDC**

Les activités de la société SA LDC consistent en la gestion de toutes les participations financières détenues et l'exercice d'une animation de groupe.

Les produits d'exploitation sont constitués par :

- Des prestations d'encadrement
- « « de management
- « « de média
- « « externes
- Des redevances de marques

Le contenu des prestations réalisées figure dans différentes conventions signées tant avec les filiales françaises qu'étrangères.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015/2016 ressort à 13 593 K€ contre 14 062 K€ pour l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation est de 1 345 K€ contre 2 331 K€.

Le résultat financier est positif à 40 358 K€ contre 33 142 K€. Il est principalement constitué de dividendes versés par les filiales du pôle volaille et par des produits financiers générés par nos excédents de trésorerie.

Le résultat net s'élève à 40 219 K€ contre 37 348 K€ l'exercice précédent.

### **Autres informations**

#### **▪ Informations en matière de délais de règlement fournisseurs**

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture des deux derniers exercices clos, le solde des comptes fournisseurs s'élève à :

(en K euros)	Dettes non échues		Dettes échues	Total
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours		
Total des dettes fournisseurs au 28/02/2015	70	730	/	<b>800</b>
Total des dettes fournisseurs au 29/02/2016	762	414	5	<b>1 181</b>

#### **▪ Charges non déductibles**

Le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI s'est élevé à 18 083 € et l'impôt correspondant à 6 028 €.

#### **▪ Dividendes des trois derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2012/2013	14 683 280,40 * Soit 1,80 € par action	-	-
2013/2014	14 683 280,40 * Soit 1,80 € par action	-	-
2014/2015	19 109 425,80 * Soit 2,30 par action		

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte « Autres réserves »

## **VIII – LE GROUPE LDC ET LES FACTEURS DE RISQUES**

Le Groupe LDC est vigilant aux risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Des moyens de prévention et de protection sont mis en place. Le Groupe considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-dessous.

### **Risque sanitaire**

Le risque sanitaire est au cœur des préoccupations journalières du Groupe. En effet, notre activité implique une rigueur de tous les jours au niveau de la qualité des produits finis vendus. Cette démarche passe par une sélection stricte des fournisseurs, la traçabilité des produits et des analyses laboratoires à toutes les étapes de la transformation.

Afin de garantir la sécurité des produits, le Groupe LDC utilise des outils de contrôle. Il a notamment adopté la démarche H.A.C.C.P. (Hazard Analysis Critical Control Point). Elle permet d'identifier les risques spécifiques pouvant altérer la qualité du produit à tous les stades de la production et de la commercialisation et de maîtriser ces risques par la mise en place de mesures préventives ou permettant de les minimiser ou de les éliminer. Cette démarche s'appuie, en outre, sur les auto-contrôles bactériologiques et physico-chimiques permettant de recenser les risques potentiels et de vérifier le respect général de l'application des règles d'hygiène. Le système d'assurance qualité des sites est basé sur les normes internationales ISO 9001 version 2000, BRC (British Retail Consortium) et IFS (International Food Standard).

En plus des audits régulièrement menés, une veille réglementaire permet d'assurer le respect de la législation. Une synthèse des textes réglementaires est réalisée pour les services qualité sur site.

Un plan de « Food Defense », c'est-à-dire de protection de la chaîne alimentaire contre les actes malveillants, a été déployé dans les différents sites du Groupe. Il permet de diagnostiquer le niveau du risque puis de mettre en place un plan d'action ou d'amélioration adéquate.

Une cellule de prévention de crise a été mise en place depuis quelques années. Elle se réunit environ quatre fois par an. Une classification des risques a été effectuée concernant la qualité des produits (bactériologique, chimique, corps étranger) et des fiches thématiques ont été rédigées. Une procédure à suivre en cas de mise en évidence d'une anomalie a été établie permettant d'évaluer précisément le niveau du risque et les actions à mettre en place. Cette procédure permet d'être très réactif en cas d'alerte. De plus, le groupe veille à la maîtrise des informations et garanties affichées sur les produits : déclaration nutritionnelle, origine, certification, ...

## Risque sur les approvisionnements

Le résultat du Groupe LDC peut être affecté par la fluctuation du prix des matières premières liée à la volatilité du cours des céréales. Cette dernière est due à l'intensification des échanges mondiaux, aux variations climatiques et à la consommation.

Le cours des céréales connaît depuis quelques années des variations significatives. Le groupe rencontre des difficultés à répercuter les hausses et négocier des revalorisations tarifaires. Certains achats de céréales peuvent faire l'objet d'une couverture sur le MATIF.

Une partie des achats de volailles vivantes est réalisée par l'intermédiaire de contrats, auprès de groupements de producteurs, contrats qui déterminent les souches, les densités, l'âge minimal d'enlèvement et toutes les préconisations techniques. Ce cahier des charges est spécifique à chaque type de volaille. Le groupe LDC a signé avec l'ensemble des Organisations de Producteurs une chartre « LDC Volailles » qui définit les obligations réciproques.

Depuis plus de 15 ans, le Groupe communique sur l'origine française de ses viandes de volaille. Depuis 2014, Marie s'engage également sur l'origine française de ses viandes.

## Risque d'image

LDC et ses filiales ont acquis avec le temps et grâce à leur rigueur une certaine notoriété. En effet, le Groupe veille à la fois au bien être animal, à la qualité de l'alimentation animale jusqu'à l'équilibre nutritionnel des consommateurs. Des opérations de formation sont réalisées régulièrement à l'égard des dirigeants et de l'encadrement afin d'apprendre à maîtriser la communication vis-à-vis des médias dans de telles situations.

En cas de crise sanitaire majeure, le Groupe pourra s'appuyer sur des procédures détaillées de gestion de crise élaborées par la cellule de prévention. Afin de vérifier la pertinence, la bonne application et l'efficacité de la méthodologie et des outils mis en place, des exercices de simulation sont organisés une fois par an. Dans une démarche d'amélioration continue, chaque crise ou exercice de simulation fait l'objet d'un compte rendu partagé avec l'ensemble des sociétés du Groupe.

## Risques externes et environnementaux

La prévention des risques d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de vol et d'accidents passe par :

- la formation des salariés,
- des contrôles réguliers menés par les coordinateurs sécurité, les pompiers et les ingénieurs des compagnies d'assurance (élaboration du plan de traitement et de réduction des risques),
- des protections physiques (extincteurs automatiques dans les principales armoires électriques, sprinklage, détection d'intrusion, ...),
- la souscription d'assurances pour couvrir les pertes provoquées par ce type de catastrophes.

De plus, une réunion des responsables maintenance de chaque site est organisée tous les ans afin de développer le partage d'expériences au sein du groupe.

En matière de prévention des pollutions et de gestion des ressources et des déchets, le Groupe dispose d'un service « Environnement » qui centralise les données et assure le suivi de l'évolution et l'application de la réglementation en matière d'environnement.

Tous les sites du Groupe sont soumis aux réglementations des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement). Le Groupe veille au respect des déclarations obligatoires et à l'obtention des autorisations nécessaires. Les dossiers ICPE comprennent une étude des dangers approfondie.

On distingue trois types de pollution environnementale.

La pollution de l'eau peut être due à des rejets polluants accidentels, à un dysfonctionnement momentané d'un ouvrage (station d'épuration par exemple) ou à l'utilisation d'eau d'extinction en cas d'incendie. Pour lutter contre ce risque, le groupe a mis en place plusieurs procédés dont l'utilisation de bassins de rétention, l'instauration de règles de stockage de produits ou encore des dispositifs de sécurité au niveau des stations d'épuration.

La pollution de l'air peut être consécutive à un rejet de gaz毒ique à la suite d'un incendie, à une fuite de gaz frigorifique (ammoniac par exemple) ou à la légionnelle suite à un dysfonctionnement des tours aéroréfrigérantes. Le Groupe a mis en place des contrôles d'étanchéité, des systèmes de détection des fuites et diverses procédures de contrôles afin de réduire le risque.

Le risque de pollution du sol est réduit grâce aux rétentions de produits polluants (exemple : cuves gasoil, produits chimiques, ...). De plus, le Groupe respecte la réglementation en matière d'épandage des boues des stations d'épuration (règles d'épandages, distances, périodes, suivis analytiques, bilan agronomique, ...).

Une démarche « Audit et maîtrise du risque chimique » a été déployée sur l'ensemble des sites du Groupe depuis 2012. Elle vise à identifier les produits et les situations de travail à risque et permet de proposer des solutions telles que le remplacement des produits quand la substitution est possible ou encore la mise en œuvre de moyens de protection individuels ou collectifs.

Dans le cadre de sa démarche de maîtrise des ressources et afin de prévenir le risque de pénurie énergétique, le Groupe LDC a développé sur ses sites des Systèmes de Management de l'Energie, outils de performance et de mesure de l'efficacité énergétique. La revue énergétique de chaque site permet d'établir des plans d'action afin de réduire les consommations.

L'activité du groupe est très importante au moment des fêtes de fin d'année. Compte tenu de la période de réalisation de ces activités, celles-ci peuvent être exercées dans des conditions météorologiques difficiles pouvant entraîner des retards de livraison voire des difficultés lors du ramassage des volailles.

## Risques sociaux

Le Groupe est sensible à la sécurité et à la santé de ses salariés. Un suivi du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles est organisé dans chaque filiale et un reporting Groupe est établi mensuellement. Cet outil sert à définir des plans d'action, à savoir :

Des revues afin d'analyser les causes d'absentéisme et définir les actions correctives

Le maintien d'une relation avec les salariés absents afin de garder un contact avec l'entreprise et envisager le retour au sein de l'entreprise

Le développement de méthodes d'amélioration continue orientées Santé/Sécurité sur des sites pilotes

Des audits croisés qui permettent l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences.

En 2015, on peut constater une diminution globale de la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, par contre leur fréquence augmente.

Des moyens de protection individuelle, parfois obligatoires et toujours fortement recommandés, sont tenus à la disposition du personnel : chaussures de sécurité, gants, casques, bouchons d'oreilles, lunettes de protection. Les principaux risques sont liés aux déplacements et à la manutention : chutes d'objets, glissades, coupures. Des campagnes de prévention et d'affichage sont organisées, par exemple le nombre de jours sans accident du travail, et des formations « gestes et postures », « Hygiène, qualité, sécurité », ...sont dispensées aux salariés. Les formations concernent aussi bien le personnel que l'encadrement ou encore les directeurs de site. Des réflexions sont également menées concernant l'amélioration et l'aménagement ergonomiques de postes de travail et la mécanisation des tâches les plus répétitives afin de réduire la pénibilité du travail et limiter l'apparition de troubles musculo-squelettiques.

LDC dispose d'une politique sécurité Groupe depuis 2007 dont les objectifs sont : l'amélioration des conditions de travail, la baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'instauration et le maintien d'un bon climat social et d'une fiabilité industrielle. Chaque site dispose d'un coordinateur sécurité. Toujours dans cette démarche de partage d'expériences et d'amélioration continue, le Groupe a mis en place depuis 2011 des audits croisés. De plus, des comités de pilotage par site ont été créés afin de stimuler et structurer le management de la sécurité. Les comités de pilotage réunissent l'équipe d'encadrement de l'usine et les représentants des fonctions principales : Direction, Sécurité, Ressources Humaines, Production et Maintenance. Lors de ces comités de pilotage, la politique Santé-Sécurité fait l'objet d'un suivi précis grâce à la mise en place d'indicateurs. Ce suivi permet de redéfinir régulièrement des actions correctives pertinentes pour améliorer continuellement les conditions de travail des collaborateurs.

Le Groupe a mis en place une cellule de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de limiter le risque d'inadéquation des compétences aux besoins mais aussi de prévenir l'éventuelle perte d'expérience et de compétences due à l'évolution démographique. Le Groupe LDC poursuit également sa politique de formation permettant d'accompagner les collaborateurs dans leur évolution. La démarche « Parcours Jeune » a été mise en place pour encourager chaque filiale du Groupe à recruter des jeunes en alternance et en stage. En 2015, le Groupe a accueilli 287 jeunes dans ce cadre.

### **Risques commerciaux**

Le groupe LDC propose une large gamme de produits pour tous les secteurs de distribution GMS, Hard Discount, RHD, collectivités, PAI.

Au cours des récentes crises, le groupe LDC a su montrer la force de son modèle et conserver sa clientèle.

En ce qui concerne les pôles les plus représentatifs, à savoir la Volaille et le Traiteur, l'activité est répartie d'une façon équilibrée par rapport à la représentativité des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

En ce qui concerne le risque de non-recouvrement de créances, le Groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus, le Groupe a souscrit une assurance crédit. Les filiales peuvent y avoir recours pour leurs clients France et Export.

### **Risques juridiques, règlementaires et fiscaux**

Une veille juridique, centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière du Groupe assistée par des cabinets de conseil spécialisés, permet de détecter les évolutions législatives ayant un impact sur l'activité. Cela permet de renforcer la conformité du Groupe aux lois et aux règlements qui lui sont applicables. La gestion fiscale est assurée par la Direction Administrative et Financière du Groupe.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions dans les comptes. Celles-ci figurent dans la rubrique 15 de l'annexe des comptes consolidés. Compte tenu du nombre de sociétés en activité dans le Groupe, celui-ci fait l'objet d'une façon quasi-permanente de contrôles fiscaux et/ou sociaux.

### **Risques informatiques**

La protection physique, la sécurisation des données et l'accessibilité des systèmes sont assurées par le service informatique du Groupe avec une veille permanente à la sécurité globale du système contre les risques d'erreur, d'intrusion et de piratage. La politique de sécurité est déclinée en trois points : la sécurité matérielle et réseaux, la sécurité des données et la sécurité légale. Une politique de sauvegarde des données est déployée au niveau des

sociétés du Groupe. Le Groupe est doté d'un système de sauvegarde des transactions qui permet de restaurer les données à tout moment. Le service informatique participe également au déploiement des logiciels dans les sociétés nouvellement intégrées afin d'uniformiser les applications informatiques au niveau du Groupe.

Une nouvelle version du logiciel comptable a été déployée dans toutes les filiales des pôles Volaille et Traiteur. Elle offre la possibilité d'une gestion des accès par profil qui permet d'améliorer la séparation des tâches.

## **Risques financiers**

En ce qui concerne les signatures bancaires, les signataires sont définis selon le principe général du Groupe. Des règles de contrôle interne encadrent les délégations nouvelles. Le suivi de ces délégations est effectué une fois par an dans le cadre de la circularisation des banques.

Une démarche de validation et de signature numériques des flux bancaires est en cours.

### **Risque de liquidité**

Le Groupe pratique une gestion financière prudente qui lui permet, au 29 février 2016, de dégager un excédent net de trésorerie de 148,5 M€.

Le trésorier du Groupe sélectionne les produits de placements qui devront être utilisés par les filiales du Groupe. Les critères de sélection permettent d'assurer la liquidité et la sécurité des placements.

### **Risque de taux**

Au niveau du Groupe LDC, la politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière concertée avec les filiales. Les placements sont garantis en capital s'ils sont conservés jusqu'à l'échéance. Les emprunts sont comptabilisés le jour de la mise en place à la juste valeur de la contrepartie donnée qui correspond à la trésorerie reçue nette des frais d'émission connexes. Compte tenu de son endettement et des taux garantis pour ses placements, le Groupe LDC estime que le risque de taux est modéré.

### **Risque de change**

Le Groupe est peu soumis au risque de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées.

## **Risque de fraude**

Le Groupe est régulièrement sujet à des tentatives de fraudes externes. La lutte contre ce type d'attaques passe par la sensibilisation et l'information des personnes concernées ainsi que l'application et le respect rigoureux des procédures internes.

Le Groupe continue notamment de renforcer en permanence la sécurisation des opérations financières. Nos collaborateurs sont sensibilisés aux tentatives de fraude dont ils pourraient être victimes soit par approche directe ou tentatives d'intimidation téléphonique au niveau du personnel financier ou administratif. Des procédures internes sont en place pour déjouer ces pratiques et sont strictement respectées.

## **Assurances**

Le Groupe LDC travaille en partenariat avec des courtiers en assurances.

### Assurances dommages aux biens et perte d'exploitation

En ce qui concerne les dommages aux biens et pertes d'exploitation, la majorité des filiales françaises sont rattachées à un contrat Groupe. Les garanties sont donc les mêmes pour tous les sites mais les franchises varient en fonction du niveau de prévention et de protection du site. Les actifs sont assurés en « Valeur à neuf » et les pertes d'exploitation d'une durée de 12 mois. Des audits sont périodiquement menés par les ingénieurs des compagnies d'assurance. Une réunion annuelle de présentation du niveau de maîtrise des risques, des systèmes de prévention et de protection mis en place est animée par ces ingénieurs. Des actions sont alors déployées par le service Sécurité du Groupe sur les sites suite aux recommandations formulées telles que sprinklage, gardiennage ou télésurveillance, protection armoires électriques, etc.... Les experts conseillent également le Groupe lors des projets d'extension de site.

### Assurances responsabilité civile

Toutes les sociétés des pôles Volaille et Traiteur adhèrent au même contrat Groupe. Une couverture complémentaire a été souscrite concernant les filiales étrangères. Le Pôle Amont dispose d'une couverture spécifique liée à son activité.

De plus, le Groupe a mis en place depuis quelques années, un contrat particulier concernant le risque de contamination et d'atteinte à l'image.

Grâce aux actions visant à améliorer les systèmes de prévention et de protection, le Groupe a diminué ses coûts d'assurances. L'objectif du Groupe est toujours de continuer à sécuriser et contrôler ses moyens de production stratégiques.

## **IX – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les activités de R&D du Groupe LDC sont orientées selon 2 axes principaux :

1. **Une activité de développement**, dans le but de mise au point de nouveaux produits et d'optimisation des produits existants. Nos équipes R&D travaillent également de façon continue à l'amélioration nutritionnelle de nos produits.
2. **Une activité de recherche appliquée**, menée en collaboration avec des partenaires extérieurs tels que Instituts de la Recherche publics, Centres Techniques, Universités ou Ecoles d'Ingénieurs.

Notre stratégie de Recherche est axée sur 5 domaines précis :

- Zootechnie, la nutrition animale, le bien-être des animaux
- Connaissance des ingrédients
- Innovation technologique
- Sécurité alimentaire et nutrition
- Fonctionnalité des emballages et la connaissance des usages alimentaires

Parmi les activités de recherche, les thèmes suivants peuvent être cités :

- **Sur le plan de la zootechnie**, le Groupe centre ses efforts de recherche sur les axes suivants :

- Recherche de solutions alternatives à l'usage d'antibiotiques afin de limiter de façon naturelle la présence de flores pathogènes dans les élevages (salmonelles, campylobacter), par exemple par l'usage de probiotiques.
  - Amélioration du bien-être animal : des études sur le comportement des animaux en élevage sont réalisées afin d'identifier les meilleures conditions en matière de bien-être (par exemple apport de lumière naturelle).
  - Conduite de programmes d'amélioration génétique sur différentes espèces avicoles (poulets, dindes, cailles)
  - Meilleure compréhension de la digestibilité des petites volailles (cailles, pigeon...) afin d'améliorer l'intégrité intestinale.
- **Nous avons poursuivi les thèmes de recherche suivants afin de progresser dans le domaine de la connaissance des ingrédients :**
- Poursuite des travaux concernant la préservation naturelle par l'utilisation de flores lactiques (Bio préservation), dans le but de garantir une qualité préservée, sans recourir à des conservateurs artificiels.
  - D'importants travaux sont menés dans le domaine de la technologie boulangère :
    - Connaissance et maîtrise des caractéristiques des farines de blé, et caractérisation du comportement des pâtes boulangères
    - Amélioration de nos connaissances de certaines céréales (riz, sarrasin, manioc), notamment la stabilité au cours du temps
    - Compréhension des mécanismes en jeu au sein des pâtes feuilletées
  - Expertise et la connaissance des sauces, texturants, gels, dont les comportements à froid et à chaud sont déterminants pour la qualité des produits finis
  - Amélioration nutritionnelle des produits frits, soit par la recherche d'ingrédients limitant le taux de matière grasse dans les produits finis, soit par la recherche de technologies sans friture délivrant une texture similaire aux produits frits
  - Recherche de films barrières ayant pour objectif la préservation d'une qualité optimale d'un aliment composé, en limitant les échanges entre différentes phases du produit (par exemple pâte et garniture d'une quiche lorraine)
  - Evaluation du potentiel des protéines végétales au sein de nos gammes de produits
- **Les principaux thèmes de recherche relatifs à la technologie et aux procédés** ont été les suivants :
- Optimisation de certains traitements thermiques (ressuage, décongélation) afin d'améliorer la qualité sanitaire des produits carnés.
  - Investigation de procédés de pasteurisation alternatifs à la pasteurisation classique, dans un but de préservation idéale des caractéristiques organoleptiques des produits :

- Flash pasteurisation par micro-ondes
  - Pasteurisation à froid par traitement haute pression
- Développement d'une nouvelle technologie de fonçage de quiches/tartes sans moule. Ce développement a fait l'objet du dépôt de 2 brevets.
- Procédés de cuisson multi technologies (cuisson sèche, cuisson vapeur...) dans le domaine des produits rôtis, afin de proposer une offre ayant les meilleures qualités de texture et de saveur
- Compréhension de l'apport des phases de fermentation naturelle au sein du procédé de fabrication de la pâte à pizza
  
- **Dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'amélioration nutritionnelle des produits**, nos efforts de recherche portent sur :
- Amélioration nutritionnelle des produits frits, soit par la recherche d'ingrédients limitant le taux de matière grasse dans les produits finis, soit par la recherche de technologies sans friture délivrant une texture similaire aux produits frits
- Caractérisation des facteurs influençant la stabilité ou l'altération des huiles de friture.
- Etude de l'influence du gaz carbonique sur les caractéristiques microbiologiques des pâtes à pizza.
- Compréhension des mécanismes d'oxydation au sein de produits panés et mise en place de solutions préventives.
- Amélioration de la cinétique de refroidissement des volailles, dans un but d'amélioration bactériologique
  
- **Dans le domaine des emballages**, nos recherches portent sur les thèmes suivants :
- Travaux sur les emballages actifs qui permettent d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments tout au long de leur vie, en maintenant un milieu hostile au développement bactérien (CO<sub>2</sub>, antibactériens naturels...)
- Compréhension des attentes consommateurs de catégories spécifiques - *par exemple seniors, clientèle hospitalière* – qui est un élément majeur à la mise au point d'emballages adaptés.
- Participation à des travaux de recherche collaboratifs dans le domaine du développement durable (recyclage des emballages) et de la sécurité sanitaire (meilleure connaissance des migrations emballage – produits).
- Etudes prospectives sur les relations entre le numérique et l'emballage.

Nos activités de développement sont orientées vers 2 activités principales :

### **1) Aspect nutritionnel**

- a. Amélioration nutritionnelle continue de nos produits.

Nos marques les plus importantes (Maître Coq, Le Gaulois, Marie) ont établi des chartes nutritionnelles qui sont le pivot de développement des nouveaux produits et

servent également de cadre référent pour l'amélioration nutritionnelle des produits existants.

- b. Par ailleurs, la R&D LDC s'est fortement investie dans le groupe de travail mené par l'ANIA afin de proposer un modèle de communication nutritionnelle sur les emballages (logo Fréquence). L'objectif est d'afficher cette communication complémentaire sur les emballages dès 2017.

**2) L'innovation produit** reste le pilier essentiel de l'activité R&D. Toutes nos équipes cherchent en permanence à proposer des produits et des recettes originales, répondant parfaitement aux évolutions des modes de vie des consommateurs.

Plus de 1 000 innovations produit ont ainsi été retenues par les clients de nos différents réseaux (GMS, restauration hors domicile, export). L'ensemble de ces innovations témoigne de la qualité des démarches créatives au sein du Groupe et de la collaboration permanente entre les équipes commerciales, marketing, industrielles et R&D du Groupe.

**Voici quelques exemples illustrant la diversité des innovations proposées par le Groupe en 2015 :**

Risotto au saumon  
Weight Watchers



Aiguillettes de poulet  
Crousty Chicken Le  
Gaulois

Mon Plat chaud Marie  
polenta canard



Tranches de foie gras  
aux figues et pommes  
caramélisées



Crêpe sans Gluten  
Regalette



Ma formule midi Marie  
Riz Poulet à la crème

Saucisson sec de volaille  
Complètement Dinde



La belle Escalope de Dinde  
Le Gaulois



Aiguillettes de poulet  
surgelées Maître CoQ



Dôme de poulet pommes  
caramélisé pour RHD

Banh Bao Traditions  
d'Asie



## X – Structure du capital et opérations afférentes aux actions

### 10.1 – Structure du capital

A la date du 29 février 2016, le capital de la société LDC est composé de 8 308 446 actions (nominal 0,80 €) ainsi réparties :

FAMILLE	nombre total d'actions	% d'actions	Droits de votes exerciables		Droits de votes théoriques	
			Total des droits de vote	% vote	Total des droits de vote	% vote
LAMBERT	3 451 838	41,55	6 874 804	47,70	6 874 804	47,68
CHANCEREUL	1 511 717	18,19	3 023 424	20,98	3 023 424	20,97
HUTTEPAIN	779 279	9,38	1 558 558	10,81	1 558 558	10,81
GUILLET	341 262	4,11	682 491	4,73	682 491	4,73
Sous total concert	6 084 096	73,23	12 139 277	84,23	12 139 277	84,19
CAFEL	824 651	9,93	824 651	5,72	824 651	5,72
actions auto-détenues	5 452	0,06	0	0,00	5 452	0,04
Public et autres « nominatifs »	1 394 247	16,78	1 448 416	10,05	1 448 416	10,05
<b>TOTAL</b>	<b>8 308 446</b>	<b>100,00</b>	<b>14 412 344</b>	<b>100</b>	<b>14 417 796</b>	<b>100</b>

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos, il est rappelé que les modifications significatives concernant le capital et les droits de vote ont été les suivantes :

- Le Directoire du 21 mars 2015, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale du 21 août 2014 (seizième résolution), a décidé d'augmentation le capital en numéraire de 95 250,40 Euros par émission de 119 063 actions nouvelles de 0,80 Euros réservée à la société Soccad Investissements.
- Aux termes des décisions du Directoire en date des 2 février 2015 et 21 mars 2015 agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale du 21 août 2014 (dix-septième résolution), il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire de 25 604 Euros par émission de 32 005 actions nouvelles de 0,80 Euros réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne de groupe LDC.

Il est également rappelé que des engagements collectifs de conservation d'actions entre les actionnaires des groupes familiaux LAMBERT – CHANCEREUL – GUILLET et HUTTEPAIN dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la « loi DUTREIL » du 1<sup>er</sup> août 2003 ont été signés au cours de l'exercice 2011 – 2012 et ont remplacé les précédents engagements.

### 10.2 - Programme de rachat d'actions

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale Mixte du 20 août 2015 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400.000 actions.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 200 €, soit un montant maximal de l'opération de 80 000 000 €.

Au cours de l'exercice 2015/2016, et suivant les autorisations accordées par les Assemblées Générales du 21 août 2014 et du 20 août 2015, les opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ont été les suivantes :

	Nombre de titres	Montant (en K€)
<b>Au 28 février 2015</b>	4 611	599
Cessions	31 336	-5 105
Acquisitions	32 177	5 328
<b>Au 29 février 2016</b>	<b>5 452</b>	<b>822</b>

Cours moyen des achats : 165,58 €.

Cours moyen des ventes : 162,91 €.

Montant total des frais de négociation : 0 €

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,066
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	
- dont, contrat de liquidité	5 452
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	3 897
- dont, annulation	500
- dont, opérations de croissance externe	/
- dont, valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	1 055
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	875 545 €
Valeur de marché du portefeuille (en euros) sur la base du cours de clôture du 29 février 2016 (168,50)	918 662 €
Valeur nominale globale	4 361,60 €

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

### **10.3 - Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues**

Voir document intitulé « **RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOÛT 2016** »

#### **10.4-Tableau récapitulatif des délégations et/ou autorisations en matière d'augmentation de capital** <sup>(1)</sup>

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations / Attributions réalisées les exercices précédents	Augmentations/ Attributions réalisées au cours de l'exercice	Montant résiduel
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20 août 2015	19 octobre 2017	1 % du capital social	Néant	Néant	1 % du capital social
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	22 août 2013	21 octobre 2016	120 000 actions	Néant	Néant	120 000 actions
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	21 août 2014	20 octobre 2017	80 000 actions	Néant	Néant	80 000 actions
Délégation en vue d'émettre des BSA, BSAANE, et/ou des BSAAR réservés à une catégorie de personnes	20 août 2015	20 février 2017	96 000 euros	Néant	Néant	96 000 euros
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code	21 août 2014	20 octobre 2016	110 000 euros	Néant	Néant	110 000 euros
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	21 août 2014	20 février 2016	100 000 euros	Néant	Néant	100 000 euros
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de la société Soccad Investissements (société de cadres LDC)	21 août 2014	20 février 2016	150 000 euros de nominal	Néant	Directoire du 21 mars 2015 95 250,40 euros de nominal	54 749,60 euros de nominal
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'un bénéficiaire dénommé (Sofiprotéol)	20 août 2015	20 février 2017	267 079,20 euros de nominal	Néant	Néant	267 079,20 euros de nominal

(1) Hors programme de rachat d'actions

#### **10.5 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique**

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

##### **1°) La structure du capital de la société**

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe « Structure du capital ».

##### **2°) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11**

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions, hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil

de 2% du capital ou de tout multiple de ce pourcentage concernant les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée. (Article 12-4 des statuts)

**3°) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12**

Néant

**4°) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. (Article 39 des statuts)

**5°) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Les droits de vote attachés aux actions LDC détenues par le personnel au travers du FCPE LDC ACTIONS sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale de LDC.

**6°) Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

- A la connaissance de la société, un pacte d'actionnaires a été conclu en juillet 2004 entre les principaux groupes familiaux Lambert, Chancereul, Guillet et Huttepain (Décision AMF N°204C1172). Les groupes familiaux qui ont déclaré agir de concert détiennent ensemble plus des deux tiers du capital et des droits de vote.

Les mesures mises en place par la société au sein des structures de gouvernance pour éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive sont les suivantes:

- dissociation des fonctions de direction et de gestion assumées par le directoire et les fonctions de contrôle dévolues au conseil de surveillance ;
- présence de deux membres indépendants au sein du conseil de surveillance.
- Création d'un Comité d'Audit en 2010.

- Pacte d'actionnaires SOFIPROTEOL

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 27 février 2015 entre les groupes familiaux Lambert, Chancereul et Huttepain, d'une part et le groupe AVRIL d'autre part (Doc AMF n° 215C0310 du 13 mars 2015).

Les groupes familiaux Lambert, Chancereul et Huttepain se sont engagés à proposer et voter, à la plus prochaine assemblée générale de LDC, en faveur des résolutions visant à nommer le premier représentant de la société Sofiproteol (filiale du groupe AVRIL) au conseil de surveillance de LDC.

Par ailleurs, en cas de projet de Cession par Sofiproteol de tout ou partie de ses titres dans LDC, les groupes familiaux Lambert, Chancereul et Huttepain disposent d'un droit de préemption portant sur l'intégralité des titres cédés.

**7°) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société**

- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 18 à 21 des statuts.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

**8°) Les pouvoirs du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le paragraphe « Programme de rachat d'actions » et dans le tableau récapitulatif des délégations.

**9°) Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts**

NEANT

**10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil de surveillance ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

NEANT

## **XI.- Organes de direction et de surveillance**

### **11.1 - Fonctionnement**

La société LDC est composée d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance, cette forme de société permettant de dissocier les fonctions de gestion et de direction de celles de contrôle.

En outre, la société est dotée d'un comité de direction de sept membres dans lequel sont présents les directeurs de pôle et les directeurs des principales fonctions transversales.

Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc et lors de sa séance du 19 août 2010 a procédé à la désignation des membres du Comité d'Audit et a déterminé ses règles de fonctionnement.

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance en date du 19 août 2010, de se référer au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, pour remplir son obligation de se référer à un code de gouvernement d'entreprise.

Dans sa séance du 2 février 2012, le Conseil de Surveillance a décidé de mettre en place un code de déontologie boursière.

### **11.2 – Informations sur les mandats des membres du Directoire**

#### **11.2.1 - Composition du directoire au 29 février 2016 :**

- **Monsieur Denis LAMBERT**  
- Président du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

#### Sociétés Groupe LDC

- Président	SAS LDC Sablé
- Président	SAS LDC Volaille
- Président	SAS Les Fermiers de l'Ardèche
- Président	SAS LDC Traiteur
- Président	SAS ARRIVE
- Président	SAS ARRIVE Auvergne
- Président	SAS LDC Services
- Président	SAS STAM POIRAUD
- Président	SAS Société Bretonne de Volaille
- Président	SAS FARMOR
- Président	SAS LE PLENIER BOSCHER

- Président SAS LES VOLAILLES DE KERANNA
- Président SAS MICHEL ROBICHON
- Président SAS ROHAN VIANDES ELABORATION
- Président SAS LES VOLAILLES DE BLANCAFORT
- Président SAS LDC BRETAGNE
- Président SAS LDC FOODS
- Président SAS CELTYS
- Président SAS CELVIA
- Président SAS PROCANAR

Sociétés hors groupe

- Co-gérant Société Civile Rémy Lambert
- Administrateur de la Société Civile DSRL
- Administrateur Vice-Président : Syndicat Association Syvol
- Administrateur : Syndicat Association FIA

Autres mandats et fonctions dans des sociétés étrangères non cotées :

Sociétés groupe

- Membre du Conseil de surveillance SA DROSED,
- Membre du Conseil de surveillance SA ROLDROB,
- Membre du Conseil de surveillance SA DROSED SUROWIEC,
- Membre du Conseil de surveillance SEDAR
- Membre du Conseil de surveillance DROP
- Membre du Conseil d'administration de AN AVICOLA MELIDA
- Président du Conseil d'Administration de LDC AN ELABORADOS
- Membre du Conseil d'administration de AVES LDC ESPANA

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 325 900 € rémunération variable comprise.

• **Monsieur Thierry CHANCEREUL**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

- Président SAS LDC AQUITAINNE
- Président SAS LDC BOURGOGNE
- Président SAS PALMID'OR
- Président SAS CORICO

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 224 100 € rémunération variable comprise.

• **Monsieur Gilles HUTTEPAIN**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés Groupe LDC

- Président SAS HUTTEPAIN ALIMENTS
- Président SAS ARDEVOL
- Président SAS BELLAVOL
- Président SAS LOEUF
- Président SAS SOVOPA
- Président SAS CABRI PRODUCTION

- Président de la SAS HUTTEPAIN SOREAL ALIMENTS
- Président de la SAS VOLAILLES DE BRETAGNE
- Président SAS SNV
- Président SAS GALEO
- Président SAS SOCADIS
- Président SAS STC TRANSPORTS
- Gérant SARL AVIPRO
- Représentant du gérant Huttepain Aliments de la société BETINA
- Représentant du gérant Huttepain Aliments de la société CORICO AMONT
  
- Représentant de la SASU Huttepain Aliments au Conseil d'administration de la SA Maine Porcs

Sociétés hors Groupe

- Gérant de la société S.C.I. GILBRI
- Administrateur Président : Syndicat association FIA

Autres mandats et fonctions dans des sociétés étrangères non cotées :

Sociétés groupe

- Vice-Président du directoire SA DROSED
- Membre du Conseil de surveillance DROP
- Président du Conseil d'Administration de AVES LDC ESPAÑA.

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 244 100 € rémunération variable comprise.

- **Monsieur Christophe LAMBERT**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors Groupe

- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 233 000 € rémunération variable comprise.

- **Monsieur Thierry LAMBERT**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés Groupe LDC

- Directeur Général de la SAS SOCIETE LOGISTIQUE DU BAILLEUL

Sociétés hors Groupe

- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 199 000 € rémunération variable comprise.

Les rémunérations variables des membres du directoire évoluent en fonction des résultats du groupe et des responsabilités opérationnelles qui incombent à chacun d'entre eux.

## 11.2.2 – Informations sur les avantages et indemnités des Mandataires sociaux :

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Denis LAMBERT* Président du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Christophe LAMBERT Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Thierry LAMBERT Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Thierry CHANCEREUL Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Gilles HUTTEPAIN Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X

\*Le contrat de travail de Monsieur Denis LAMBERT a été maintenu en raison de son ancienneté (16/09/1980) et des avantages qui y sont attachés.

## 11.2.3 – Informations complémentaires :

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 5 octobre 2012, a renouvelé le mandat de l'ensemble des membres du Directoire pour une durée de quatre ans qui expirera le 5 octobre 2016.

Lors de la même séance, Monsieur Denis LAMBERT a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

## 11.3 – Informations sur les mandats des membres du Conseil de Surveillance

### 11.3.1 - Composition du Conseil de Surveillance au 29 février 2016

#### • Monsieur Gérard CHANCEREUL

- Président du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2019
- Membre du comité d'audit
- Président du comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

#### Sociétés hors groupe

- Co-gérant – Société Civile Patrimoniale La Vairie

- Co-gérant – Société Civile Patrimoniale Les Isles

*Indemnités perçue au cours de l'exercice hors jetons de présence : 45 780 €.*

• **Monsieur Pierre POUJADE**

- Vice-Président du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors groupe

- Co-gérant – SCP Poujade Pierre et Poujade Françoise
- Co-gérant – SCI Pierre et Françoise Poujade
- Co-gérant – SCI du Domaine de Selves
- Co-gérant – SCI Rémy

• **Monsieur Patrice CHANCEREAU**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2019

Autres mandats et fonctions : néant

• **Monsieur André DELION**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2019
- Membre du comité d'audit

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors groupe

- Gérant de la société civile LE CADRAN SOLAIRE
- Gérant du GROUPEMENT FORESTIER DE LA PETITE FORET

Autres mandats et fonctions dans des sociétés étrangères non cotées :

Sociétés groupe

- Président des Conseils de Surveillance DROSED – ROLDROB – SEDAR- DROSED-SUROWIEC - DROP
- Membre du Conseil d'administration de LDC-AN ELABORADOS
- Membre du Conseil d'administration de AN AVICOLA MELIDA
- Membre du Conseil d'administration de AVES LDC ESPANA

• **Monsieur Laurent GUILLET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2020

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

- Président SAS G2L
- Gérant SARL CAPAFFAIRES
- Gérant SARL CHAMPAGNE
- Gérant SARL G2L Précigné

- Gérant SARL G2L Le Mans
- Gérant SARL G2L Niort
- Gérant SARL G2L Rennes
- Gérant SARL G2L Brest
- Gérant SARL G2L Guidel
- Gérant SARL G2L Pornic
- Gérant SCI LA RIA
- Gérant SCI Le Clos des Tilleuls
- Gérant SCI Le Petit Jardin
- Gérant SCI Roz Avel
- Gérant SCI ARTP

**• Madame Stéphanie LAMBERT épouse LAURENT**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2019

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Néant.

**• Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2020

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Administrateur et Vice-Président du Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale (S.N.I.A.)

**• Monsieur Jean-Paul SABET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018

Autres mandats et fonctions hors groupe :

- Président du Conseil  
BNP Paribas Yatirimlar Holding, Turquie (25/06/2010)  
J.S.C. UKRSIBBANK (Ukraine) (23/04/2013)  
BGZ BNP Paribas S.A. (Pologne) (19/06/2015)

- Vice-Président

TEB A.S., Turquie (30/03/10)

- Membre du Conseil d'Administration

TEB Holding, Turquie (27/03/2014)  
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding, Turquie (02/02/2011)

**• La « Société Civile Rémy Lambert »**

- Représentée par Monsieur Jean-Louis LAMBERT
- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2020

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors groupe

- Co-gérant de la SCI Rémy Lambert
- Gérant de la SCI du Pré de Frarache

- **Monsieur Jean-Claude CHAUDET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2016
- Membre du Comité des rémunérations
- Président du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

NEANT

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Claude CHAUDET expire à l'issue de la prochaine Assemblée.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2022, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voir document intitulé « **RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOÛT 2016** »

- **La « Société COOPERATIVE AGRICOLE DES FERMIERS DE LOUE - CAFEL »**

Représentée par Monsieur Alain ALLINANT

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors groupe

- Président de la CAFEL
- Co-gérant SCI La Frontaulière
- Co-gérant SCEA Allinant
- Co-gérant EARL de Beauchêne

- **Madame Monique MENEUVRIER**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2021

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Néant.

- **La Société SOFIPROTEOL**

Représentée par Monsieur Michel BOUCLY

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2021

Autres mandats et fonctions de SOFIPROTEOL:

Sociétés hors groupe

- Membre Comité Stratégique BIOGEMMA (représentée par Monsieur Michel BOUCLY)
- Administrateur CEVA SANTE ANIMALE (représentée par Monsieur Michel BOUCLY)

- Administrateur OLEAD (ex-CREOL) (représentée par Monsieur Michel BOUCLY)
- Administrateur EURALIS SEMENCES HOLDING (représentée par Monsieur Michel BOUCLY)
- Administrateur NGPA (représentée par Monsieur Michel BOUCLY)
- Administrateur OLEON (ex NOVANCE) (représentée par Monsieur Michel BOUCLY)
- Membre Comité de Gestion SEMAGRI (représentée par Monsieur Michel BOUCLY)

Autres mandats et fonctions de Monsieur Michel BOUCLY:

Sociétés hors groupe

- Administrateur AVRIL PA (ex SOFIAL)
- Administrateur AVRIL POLE ANIMAL (ex SOFIAL)
- Administrateur AVRIL POLE VEGETAL (ex SOPROL)
- Membre Conseil de Surveillance CAPAGRO
- Administrateur CARGILL ATLANTIQUE
- Membre & Président Directoire CREAGRO
- Représentant permanent de SEMAGRI Administrateur EURALIS SEMENCES
- Membre du IAB HENDRIX GENETICS
- Censeur LILAS France
- Administrateur SAIPOL
- Président de la Société SEMAGRI
- Directeur général délégué SOFIPROTEOL
- Président & Administrateur SOFISUD
- Censeur Conseil de Surveillance SOLINA
- Administrateur OLEON HOLDING NV
- Administrateur OLEON NV

**TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	Nomination	Expiration
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET	AGO 19/08/10	AGO 2016
- Monsieur Pierre POUJADE (Vice-Président)	AGO 23/08/12	AGO 2018
- CAFEL représentée par Mr Alain ALLINANT	AGO 23/08/12	AGO 2018
- Monsieur Jean-Paul SABET	AGO 23/08/12	AGO 2018
- Monsieur Gérard CHANCEREUL (Président)	AGO 22/08/13	AGO 2019
- Monsieur Patrice CHANCEREUL	AGO 22/08/13	AGO 2019
- Madame Stéphanie LAURENT	AGO 22/08/13	AGO 2019
- Monsieur André DELION	AGO 22/08/13	AGO 2019
- Monsieur Laurent GUILLET	AGO 21/08/14	AGO 2020
- la « SOCIETE CIVILE REMY LAMBERT » représentée par Monsieur Jean-Louis LAMBERT	AGO 21/08/14	AGO 2020
- Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER	AGO 21/08/14	AGO 2020
- Madame Monique MENEUVRIER	AGO 20/08/15	AGO 2021
- SOFIPROTEOL	AGO 20/08/15	AGO 2021

**11.3.2 - JETONS DE PRESENCE**

Il est précisé que l'Assemblée Générale du 20 août 2015 a fixé à 39 000 euros le montant global des jetons de présence à verser aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2015-2016 et ce jusqu'à décision contraire.

Noms	Paiement au 29/02/16	Paiement au 28/02/15
Gérard Chancereul	3 482,00 €	3 137,00 €
Pierre Poujade	2 788,00 €	3 137,00 €
Laurent Guillet	3 482,00 €	3 137,00 €
André Delion	3 482,00 €	3 137,00 €
Patrice Chancereul	2 089,00 €	2 510,00 €
Stéphanie Laurent	3 482,00 €	3 137,00 €
Jean Claude Chauvet	3 482,00 €	3 137,00 €
SC Rémy Lambert	3 482,00 €	3 137,00 €
CAFEL (Alain Allinant)	3 482,00 €	3 137,00 €
Jean-Paul Sabet	2 089,00 €	2 511,00 €
Caroline Huttepain	3 482,00 €	1 883,00 €
Monique Meneuvrier*	2 089,00 €	
Sofiprotéol*	2 089,00 €	
<b>total</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>

\*Madame Monique Meneuvrier et la société Sofiprotéol ont été nommés membres du Conseil de surveillance lors de l'Assemblée Générale du 20 août 2015 pour une durée de six années.

## XII.- État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants

**TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES  
DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU  
COURS DU DERNIER EXERCICE**

Nom du dirigeant	Fonction exercée	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant
André DELION	Membre du conseil de surveillance	Cession	171,5 €	343 000 €

## XIII.- Approbation des comptes sociaux et consolidés et Affectation du résultat

Voir document intitulé « RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOÛT 2016 »

## XIV.- Délégations au Directoire

Voir document intitulé « RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOÛT 2016 »

## XV.- Les salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 1,5 % du capital social de la société.

## XVI.- Les conventions réglementées

Voir document intitulé « RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOÛT 2016 »

## XVII.- Activités

FILIALES	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	RESULTAT NET COMPTABLE
LDC VOLAILLE	IG	100,00	1 356	39 711	31 504
LDC SABLE	IG	100,00	660 190	44 318	23 848
LDC BOURGOGNE	IG	100,00	206 425	6 715	4 140
GUILLET	IG	99,64	120 008	2 429	634
LDC BRETAGNE	IG	95,00	42 365	4 531	3 104
LDC AQUITAINE	IG	97,91	94 803	2 855	1 813
PALMIDOR	IG	100,00	46 768	2 394	1 561
SNV	IG	100,00	476 803	23 376	13 942
LFA	IG	100,00	34 958	1 484	972
GUILLOT COBREDA	IG	100,00	44 834	820	273
STAM-POIRAUD	IG	100,00	28 545	472	459
LDC FOODS	IG	100,00	38 151	1 477	981
PROCANAR	IG	95,00	91 960	6 119	4 004
CELTYS	IG	100,00	29 692	-3 671	-5 488
CHAPON BRESSAN	IG	100,00	3 822	256	170
CELVIA	IG	95,00	157 601	6 104	2 664
MAIRET	IG	100,00	15 970	1 663	1 120
CAILLES ROBIN	IG	100,00	39 525	2 441	1 760
ARRIVE	IG	100,00	457 140	28 073	17 168
ARRIVE AUVERGNE	IG	100,00	75 425	4 621	2 682
CORICO	IG	100,00	53 004	-1 714	-1 345
LDC SERVICES	IG	100,00	9 607	114	19
VOLFRANCE	IG	95,00	7 563	166	113
SOCIETE BRETONNE DE VOLAILLE	IG	95,00	40 840	664	553
FARMOR	IG	95,00	62 530	4 085	2 311
ROBICHON	IG	95,00	31 564	526	327
ROHAN VIANDES DISTRIBUTION	IG	47,5%	34 986	-285	-357
LES VOLAILLES DE KERANNA	IG	95,00	108 844	3 785	985
LE PLENIER BOSCHER	IG	95,00	149 747	6 430	3 662
LES VOLAILLES DE BLANCAFORT	IG	100,00	23 996	-1 676	-277
GPA L'HOURS	IG	66,00	15 789	-8	-137
SLB	M.E.	51,00	103	34	10
GALEO (1)	IG	100,00	70 722	-4 939	-5 197
SOCADIS (1)	IG	100,00	16 271	-291	-272
STC (1)	IG	100,00	4 840	378	350
LDC TRAITEUR	IG	100,00	891	-2 314	-2 195
LTA	IG	100,00	98 101	-1 943	1 348
ESPRI RESTAURATION	IG	100,00	85 480	1 734	1 023
REGALETTE	IG	100,00	12 088	111	239
AGIS	IG	100,00	105 346	2 992	963
MARIE	IG	100,00	247 841	10 456	8 468
MARIE SURGEL	IG	100,00	115 700	-1 048	-1 168
LES COMPTOIRS D'AGIS	IG	100,00	95	-58	-60
AVES LDC ESPANA	IG	100,00	0	-2 051	-2 099
LDC AN ELABORADOS	IG	65,00	5 204	-2 950	-3 052
AN MELIDA	M.E.	35,00	143 618	2 205	1 871
GROUPE DROSED	IG	99,68	288 622	5 782	3 044
HUTTEPAIN ALIMENTS	IG	100,00	181 918	2 575	4 855
SBP	IG	100,00	35 621	253	204
ALIMAB	IG	100,00	93 722	612	510
ARDEVOL	IG	100,00	17 930	344	246
JEUSSELIN	IG	56,97	36 112	44	33

VERRON	IG	56,97	12 415	289	157
BELLAVOL	IG	65,00	170 295	2 083	1 388
LOEUF	IG	71,95	74 628	888	-233
SOVOPA	IG	100,00	3 481	-150	37
RICHARD	IG	100,00	21 648	216	142
CABRI	IG	100,00	2 463	291	193
SAVIGNY	M.E.	46,15	3 969	270	226
SAMO	M.E.	50,00	19 108	174	154
AVIPRO	IG	100,00	12 566	117	80
CORICO AMONT	IG	100,00	15 545	392	327
BETINA	IG	100,00	13 203	1 819	1 233
HUTTEPAIN SOREAL ALIMENTS	IG	66,00	26 364	315	167
VOLAILLES DE BRETAGNE	IG	100,00	12 242	554	380

(1) : Les chiffres indiqués sont ceux de l'année civile 2015. Les résultats de ces sociétés seront consolidés à partir du 1er mars 2016.

## RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	<b>Exercice 2011/2012</b>	<b>Exercice 2012/2013</b>	<b>Exercice 2013/2014</b>	<b>Exercice 2014/2015</b>	<b>Exercice 2015/2016</b>
Durée de l'exercice	12	12	12	12	12
<b><u>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
Capital social	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 646 757
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 308 446	8 308 446
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
<b><u>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u></b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	13 006 051	12 649 548	13 451 678	14 061 534	13 592 677
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	24 713 531	31 099 381	21 470 863	42 554 451	41 915 022
Impôts sur les bénéfices	298 559	775 208	1 143 646	3 174 837	1 393 836
Participation des salariés due au titre de l'exercice	120 287	121 246	138 361	144 310	128 306
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 878 195	25 803 037	28 706 593	37 348 224	40 218 853
Résultat distribué	14 683 280	14 683 280	14 683 280	19 109 426	20 771 115
<b><u>III. RESULTATS PAR ACTION</u></b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,98	3,70	2,47	4,72	4,86
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,68	3,16	3,52	4,50	4,84
Dividende attribué à chaque action	1,80	1,80	1,80	2,30	2,50 (1)
<b><u>IV. PERSONNEL</u></b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	52	49	48	45	44
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 754 371	5 053 093	4 862 673	4 493 113	4 822 008
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 991 534	2 114 845	2 066 308	1 848 069	2 065 654

(1) montant proposé par le Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 25 Aout 2016

**Montant des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par LDC et ses filiales consolidées**  
*Prise en application de l'article 222 8 du Règlement Général de l'AMF*

Exercice couvert : du 01 mars 2015 au 29 février 2016

	KPMG AUDIT				ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
<b>Audit</b> - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur Filiales intégrées globalement	66 237	69 223	20.8 74.8	23.4 75.6	66	69 63	98.5	51.9 47.4
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur Filiales intégrées globalement	14	1 2	4.4	0.3 0.7	1	1	1.5	0.7
<b>Sous-total</b>	317	295	100	100	67	133	100	100
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>	-	-					-	-
- Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<b>Sous-total</b>	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	317	295	100	100	67	133	100	100



### **III. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

# **Sommaire**

## **I. Périmètre**

- 1. Reporting social**
- 2. Reporting environnemental**
- 3. Reporting sociétal**

## **II. Informations sociales**

- 1) L'emploi**
- 2) Notre culture d'entreprise et politique sociale**
- 3) Nos organisations du temps de travail**
- 4) Relations sociales**
- 5) Egalité professionnelle, non-discrimination et insertion des personnes handicapées**
- 6) Santé et sécurité au travail et absentéisme**
- 7) Formation professionnelle**
- 8) Les valeurs du Groupe**
- 9) Divers**

## **III. Informations environnementales**

- Politique générale en matière environnementale**
- Pollution et gestion des déchets**
- Utilisation durable des ressources**
- Changement climatique**
- Protection de la biodiversité**

## **IV. Informations sociétales**

- 1. Impact en matière d'emploi et de développement régional**
- 2. Relations avec les parties prenantes**
- 3. Sous-traitance et fournisseurs**
- 4. Loyauté des pratiques**
- 5. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme**

- Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du tiers indépendant SGS.

# 1. Périmètre RSE

---

Le périmètre de notre RSE couvre nos sociétés ayant mis en place nos procédures de reporting et validées par nos directions fonctionnelles.

## ▪ Reporting social

Les indicateurs ont tous été communiqués à l'ensemble de nos filiales françaises et polonaises consolidées à l'exception des nouvelles sociétés (Galéo, Socadis, STC) acquises au 29 février 2016. Les données consolidées concernent l'année civile 2015. Compte tenu du changement de périmètre en Pologne après l'intégration de la société Drop, les informations intégrées dans le reporting social ne concernent que les points 1 et 6. La restitution des données est sous le contrôle des Directions Juridique/Social et Sécurité/Santé au Travail.

## ▪ Reporting environnemental

L'analyse porte sur l'année civile 2015 et couvre 68 sites de production du Groupe LDC :

- Activité volaille	30 sites
- Activité amont	10 sites
- Activité traiteur-élaborés	22 sites
- <u>Activité plate-formes</u>	6 sites
<b>TOTAL</b>	<b>68 sites</b>

Les filiales du Groupe exclues de ce périmètre sont :

- Les sociétés dont l'activité principale est l'organisation de production de volailles,
- les sociétés nouvelles ou acquises au cours de l'exercice 2015/2016,
- les activités dont le Groupe LDC n'a pas le contrôle opérationnel,
- les filiales espagnoles et polonaises .

Les filiales étrangères représentent 7 % du chiffre d'affaires consolidé et 12 % des effectifs.

## ▪ Reporting sociétal

La Direction a demandé en 2015 à la société UTOPIES, agence pionnière dans le conseil en rapport de développement durable et première entreprise certifiée B Corporation en France, de mesurer l'empreinte socio-économique du Groupe LDC en France.

Le périmètre porte sur toutes les filiales françaises consolidées au 29 février 2016 à partir des données de l'exercice précédent et représentant 93 % du chiffre d'affaires consolidé 2015/2016.

## 2. Informations sociales

---

### Notre culture d'entreprise & Politique Sociale

Le Groupe LDC est composé d'une multitude de sociétés de tailles très différentes de 20 à 3 000 salariés et donc organisées différemment en matière sociale, c'est pourquoi nos informations sont très peu centralisées et notre politique RH s'attache à rester toujours au plus proche de la réalité et du vécu des salariés au niveau de la filiale qui constitue leur environnement de travail.

Le Groupe affiche les grands axes en matières de politique RH, Politique Sociale, et formation, puis il appartient à chaque filiale de les décliner sur ses établissements.

#### 1) L'EMPLOI

---

##### a) - Les effectifs

Le Groupe regroupe sous contrats près de 15 750 salariés en France et 2 197 en Pologne.

##### ***Effectifs inscrits au 31 décembre 2015 – France – CDD + CDI***

	Ouvriers/Employés	TAM	Cadres	Total
CDI	12 111	1 516	650	14 277
CDD	1 436	36	1	1 473
<b>TOTAL</b>	<b>13 547</b>	<b>1 552</b>	<b>651</b>	<b>15 750</b>

Nous faisons appel également à de l'emploi temporaire pour assurer le remplacement de personnes absentes et absorber les périodes saisonnières de notre activité.

##### ***Effectifs inscrits au 31 décembre 2015 – Pologne – CDD + CDI***

	Ouvriers/Employés	Cadres	Total
CDI	1 587	13	1 600
CDD	594	3	597
<b>TOTAL</b>	<b>2 181</b>	<b>16</b>	<b>2 197</b>

##### b) - Répartition hommes femmes par catégorie professionnelle

La répartition entre Hommes et Femmes est équilibrée puisque, tous collèges confondus, nous comptons en France en CDI 49 % de Femmes et 51 % d'hommes.

##### ***Effectifs inscrits au 31 décembre 2015, répartition Hommes/Femmes – CDI - France***

	Ouvriers/Employés	TAM	Cadres	Total	%
Femmes	6 150	626	197	6 973	49 %
Hommes	5 961	890	453	7 304	51 %

**Effectifs inscrits au 31 décembre 2015, répartition Hommes/Femmes – CDD - France**

	Ouvriers/Employés	TAM	Cadres	TOTAL	%
Femmes	673	19	1	693	47 %
Hommes	763	17	0	780	53 %

**Effectifs inscrits au 31 décembre 2015, répartition Hommes/Femmes – CDI - Pologne**

	Ouvriers/Employés	Cadres	Total	%
Femmes	1 274	5	1 279	58,2 %
Hommes	907	11	918	41,8 %

En Pologne la répartition entre Hommes et Femmes pour les contrats CDI et CDD est de 58,2 % de Femmes et 41,8 % d'hommes.

c) Nombre d'embauches et de sorties

Sur l'année 2015, nous ont rejoints en France 595 collaborateurs en CDI, 374 en Pologne.

Si nous additionnons les départs concernant les CDI France au 31 décembre 2015 pour motif de licenciement, démission, décès, retraite, et rupture conventionnelle, nous additionnons 675 départs en France et 221 en Pologne (y compris les CDD pour la Pologne). Au global en France, le nombre de licenciements tous motifs confondus a été de 241.

La pyramide des âges pour les salariés français inscrits en CDI au 31 décembre 2015 fait apparaître :

Pyramide des âges pour les effectifs inscrits en CDI au 31 décembre 2015 – France

<b>TOTAL</b>	<b>Ouvriers/Employés</b>	<b>TAM</b>	<b>Cadres</b>	<b>Total</b>
18 à 25 ans	473	46	0	519
25 à 34 ans	1 983	339	60	2 382
35 à 44 ans	3 553	470	223	4 246
45 à 54 ans	4 280	485	256	5 021
55 ans et plus	1 822	177	110	2 109
<b>Total</b>	<b>12 111</b>	<b>1 517</b>	<b>649</b>	<b>14 277</b>

Pyramide des âges pour les effectifs inscrits en CDD au 31 décembre 2015 – France

<b>TOTAL</b>	<b>Ouvriers/Employés</b>	<b>TAM</b>	<b>Cadres</b>	<b>Total</b>
Moins 18 ans	4	0	0	4
18 à 25 ans	610	17	0	627
25 à 34 ans	399	13	0	412
35 à 44 ans	224	4	0	228
45 à 54 ans	156	2	0	158
55 ans et plus	43	0	1	44
<b>Total</b>	<b>1 436</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>1 473</b>

## Pyramide des âges pour la Pologne au 31 décembre 2015 – CDD et CDI

<b>TOTAL</b>	<b>Ouvriers/Employés</b>	<b>Cadres</b>	<b>Total</b>
18 à 25 ans	106	0	106
25 à 34 ans	371	0	371
35 à 44 ans	693	4	697
45 à 54 ans	609	6	615
55 ans et plus	402	6	408
<b>Total</b>	<b>2 181</b>	<b>16</b>	<b>2 197</b>

### d) - Les rémunérations et leurs évolutions

Notre système de rémunération **responsabilisant et participatif** dans un souci de gestion à long terme passe notamment par :

- Des négociations salariales cohérentes avec le mode d'organisation des relations sociales du Groupe. Les augmentations générales sont négociées au sein de chaque société du Groupe au regard des résultats de leur activité et de leurs enjeux.

en K€	Amont	Volailles	Traiteur	International	<b>TOTAL</b>
Charges de personnel	20,9	563,9	134,2	33,5	752,5
Chiffre d'affaires	206,6	2 495,4	531,5	245,1	3 478,6
% charges de personnel / CA	10,1	22,6	25,2	13,7	21,6

- Le développement des systèmes d'intéressement et de participation au plus proche des résultats de nos organisations. L'intéressement est basé sur un calcul simple, à savoir un pourcentage du résultat d'exploitation.

La très grande majorité des entreprises du Groupe sont couvertes par des accords de participation et d'intéressement.

<b>Sommes distribuées En millions d'euros</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>
Participation en millions d'euros	12,8 <sup>(1)</sup>	13,4	13,8
Intéressement en millions d'euros	11,1	14,5 <sup>(2)</sup>	14,5
Total en millions d'euros	23,9	27,9	28,3

(1) Dont participation supplémentaire de 1,3 M€

(2) Dont intéressement supplémentaire de 1,9 M€

- *Epargne salariale*

Depuis 2004, en concertation avec les représentants du personnel, le Groupe a mis à la disposition des salariés un Plan d'Epargne Groupe. Ce plan est composé notamment d'un fonds investi en actions LDC sur lesquelles il est procédé à un abondement.

De plus, le Groupe LDC a mis en place un dispositif d'épargne collectif : le **PERCOI (Plan Epargne Retraite Collectif Interentreprises)** permettant à chacun de se constituer une épargne-retraite investie sur divers supports financiers.

- *Une gestion responsable*

Cette gestion tend à concilier les impératifs de compétitivité, de maintien du pouvoir d'achat de nos salariés et de rémunération de nos actionnaires, l'ensemble dans l'optique d'une gestion à long terme.

Aussi l'entreprise privilégié-t-elle l'investissement, seul gage de l'adaptation constante de l'entreprise à ses marchés, et en conséquence, seul gage de la pérennité de la rémunération.

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Résultat net	77,2	95,7	114,5
Intéressement et participation	23,9	27,9	28,3
Résultat avant Part. et Int.	101,1	123,6	142,8
<b>Part revenant aux salariés</b> en %	<b>23,9</b> 23,6 %	<b>27,9</b> 22,6 %	<b>28,3</b> 19,8 %
<b>Part revenant aux actionnaires</b> en %	<b>14,7</b> 14,5 %	<b>19,1</b> 15,5 %	<b>20,8</b> 14,6 %
Dividende par action	1,80	2,30	2,50
<b>Part laissée dans l'entreprise</b> en %	<b>62,5</b> 61,8 %	<b>76,6</b> 62,0 %	<b>93,7</b> 65,6 %

En 2015 le Groupe LDC a lancé une opération d'actionnariat salarié permettant aux salariés d'effectuer un versement volontaire sur les actions du Groupe LDC à un prix préférentiel et de bénéficier d'un abondement de 100 % de la somme placée plafonnée à 200 €.

## 2) NOTRE CULTURE D'ENTREPRISE & POLITIQUE SOCIALE

Construit sur un principe de filiales autonomes mais non indépendantes, conduites par des directeurs responsables de leur centre de profits, le Groupe LDC cultive une organisation basée sur l'entrepreneuriat, la capitalisation du savoir-faire et la responsabilité de chacun, quel que soit son niveau dans l'entreprise.

Cette culture est construite sur les principes fondamentaux du Groupe LDC, à savoir l'expertise dans nos métiers, l'exigence du travail bien fait, le respect des clients, de nos consommateurs, de nos éleveurs et de nos salariés.

Cette organisation permet aussi à chacun de garder un lien avec la proximité du travail, l'activité de son site, mais aussi de préserver la dimension humaine que nous considérons comme un élément crucial du rapport au travail.

Parce que nos métiers sont portés par les femmes et les hommes qui composent le Groupe LDC, notre politique sociale vise à s'attacher à toujours garder un sens concret, proche des préoccupations quotidiennes de chacun et des besoins de l'activité. Ainsi la décentralisation est une force. Cette organisation nous permet d'être réactifs, compétitif et créatif.

La politique des Ressources Humaines du groupe LDC s'inscrit dans cet impératif de décentralisation. Elle donne à chaque site un guide pour permettre à chacun d'être autonome et responsable dans son périmètre. Cette politique est fondée sur les principes suivants :

- **Capitaliser sur les hommes et les femmes** en travaillant sans cesse à l'amélioration des conditions de travail et en permettant à chacun d'évoluer au sein du groupe et de s'enrichir d'autres métiers. Pour cela nous encourageons la mobilité entre filiales, pôles et métiers et nous favorisons la promotion interne.
- **Préserver, développer et transmettre notre connaissance des métiers** en encourageant l'acquisition et le développement des compétences tant techniques que managériales et en favorisant leur transfert en interne.
- **Promouvoir la culture d'Entreprise** par la déclinaison des valeurs que nous portons au quotidien : Travail, innovation, responsabilité, respect, performance et simplicité.

- **Accompagner le développement à l'International** en cultivant un esprit d'ouverture aux autres et aux pratiques différentes de nos métiers.
- **Préserver notre capacité à nous enrichir mutuellement** des nouvelles cultures, méthodes et bonnes pratiques pour créer de la valeur et assurer la pérennité de nos entreprises.

Nous avons la conviction que la performance de l'entreprise est étroitement liée au degré d'implication des collaborateurs : **Faire que les hommes et les femmes se sentent bien dans l'entreprise en privilégiant l'écoute, le respect et le partage des performances.**

Notre politique RH a pour objectif de construire un système individuel et collectif de gestion des personnes, des emplois et des compétences qui permette d'anticiper les changements, de conduire les transformations et de créer les conditions pour le développement du groupe en faisant grandir les individus et les équipes.

La politique RH s'appuie sur **2 piliers majeurs** :

- Développer les compétences de nos collaborateurs
- Renforcer et pérenniser l'engagement de nos collaborateurs au quotidien

reposant sur les incontournables RH et la démarche d'amélioration continue.

### **3) NOS ORGANISATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL**

---

Construit au plus proche des besoins organisationnels de chaque unité de production, le Groupe n'applique pas de modèle prédéfini et chaque direction a su mettre en place des organisations du temps de travail adaptées à son activité, en concertation avec les instances représentatives et les salariés, dans le respect des contraintes légales et des lignes directrices du Groupe.

L'horaire collectif des non cadres est aujourd'hui de 35 heures avec une modulation variable suivant les sites (généralement entre 28 et 42 heures).

La plupart des sociétés du Groupe sont couvertes par un accord sur le temps de travail.

Le temps partiel est également pratiqué dans nos filiales, pour autant, ceci demeure limité, la norme étant le contrat à temps complet. Dans les filiales ayant un effectif représentatif, les taux de temps partiel est généralement inférieur à 10 %.

### **4) RELATIONS SOCIALES**

---

L'organisation des relations sociales suit les mêmes principes organisationnels que le Groupe.

Ainsi les relations sociales sont construites au niveau de chaque établissement et filiale, au plus proche de l'activité, afin de permettre à chacun de demeurer acteur de son quotidien.

Au total, le Groupe réunit près de 186 instances représentatives du personnel.

En 2015, sur 35 sociétés soumises à négociation annuelle obligatoire, 14 accords salariaux ont été signés.

Le Groupe est également constitué d'un Comité de Groupe, créé en 2012.

Trente élus des différentes filiales au travers des 3 pôles se réunissent chaque année, à deux reprises, afin de partager avec le Comité de Direction, la vision et les enjeux du Groupe. Pour l'année 2015, le comité de Groupe a été réuni deux fois.

## **5) EGALITE PROFESSIONNELLE, NON-DISCRIMINATION ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES**

---

Au cours de l'année 2012 et 2013, au travers des discussions qui se sont tenues sur l'égalité professionnelle, il a été rappelé que toute forme de discrimination est proscrite (âge, sexe, etc...). Au 31 décembre 2015, les accords ou plan d'action demeurent en cours. Dans certaines sociétés, les accords étant arrivés à terme, des négociations ont été ouvertes.

Chaque société a défini ses actions à mettre en œuvre pour assurer, au sein du Groupe, la non-discrimination à l'égard de toute forme de différence. C'est pourquoi il ne nous est pas possible de présenter ici une version unique des plans d'actions mis en œuvre.

Ces accords ont été négociés sur la base d'orientations définies par le Groupe, et qui recommande à ses filiales d'insérer une clause rappelant les grands principes de non-discrimination tels que mentionnés à l'article L 1142-1 du code du Travail

De plus, le Groupe a demandé à ses filiales de travailler plus particulièrement sur les conditions d'accès à l'emploi, les conditions d'accès à la formation professionnelle ainsi que sur l'égalité de rémunérations.

La politique menée depuis 5 ans sur chacun des pôles permet d'augmenter le nombre de travailleurs handicapés. A ce jour la majorité des sites remplissent leurs obligations en la matière.

## **6) SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL ET ABSENTEISME**

La santé au travail est un des axes majeurs de la politique développée par le Groupe. Considérée par les directeurs de filiales comme une priorité, des discussions se sont engagées dans chaque site sur un projet d'accord sur la santé au travail, dont la pénibilité au travail était un des aspects.

Les indicateurs de suivi ont été choisis et le Groupe a décidé de privilégier les taux d'absentéisme ainsi que les taux de gravité et de fréquence liés au AT et MP :

### **A/ La lutte contre l'absentéisme**

Le Groupe suit le taux d'absentéisme au niveau de chaque filiale et/ou établissement. Les taux moyens au 31 décembre 2015 par pôle sont :

	Absentéisme
Pôle Volaille	7,89%
Pôle Traiteur	7,93%
Pôle Amont	2,64%
Pôle International	7,82 %

En moyenne le taux d'absentéisme sur le Pôle Volaille est de 7,89% (hors Cailles Robin, Rocvent et Volfrance), et sur le pôle Traiteur il est de 7,93%. Pour le pôle International (Pologne), le taux d'absentéisme est de 7.82%.

Sur notre activité Amont le taux est de 2.64%. Ce chiffre intègre les absences pour maladie, maladie professionnelle et accident de travail.

Au regard de l'évolution du système de santé, cet axe de travail est jugé indispensable afin de préserver le socle social et garantir un régime de protection social pérenne.

Ainsi nous avons mis en place des actions spécifiques pour réduire l'absentéisme, à savoir :

- ✓ Des revues afin d'analyser les causes d'absentéisme et définir les actions correctives
- ✓ Le maintien d'une relation avec les salariés absents afin de garder un contact avec l'entreprise et envisager le retour au sein de l'entreprise.
- ✓ Le développement de méthodes d'amélioration continue orientées Santé / Sécurité sur des sites pilotes
- ✓ Des audits croisés qui permettent l'échange de bonnes pratiques / partages d'expériences.

## B/ En ce qui concerne les indicateurs liés à la santé au travail

En 2015, la Direction réaffirme sa politique de santé et de sécurité au travail en signant un nouvel engagement pour la période 2015-2018.

Le Groupe fixe alors pour objectif à chaque filiale d'atteindre un taux de fréquence AT + MP inférieur à 40 et un taux de gravité inférieur à 3 à fin 2018. Des politiques de prévention sont définies sur les sites.

En ce qui concerne les taux globaux constatés au niveau du Groupe, pour l'ensemble des sociétés :

Taux de fréquence / Gravité	Pôle Amont	Pôle Volaille	Pôle Traiteur	Pôle international
<b>Accidents du travail</b>				
Taux de fréquence	13,08	38,41	37,33	16,52
Taux de gravité	0,50	1,20	1,62	0,43
<b>Maladies professionnelles</b>				
Taux de fréquence	0,00	13,96	12,36	0,68
Taux de gravité	1,03	3,20	2,68	0,51
Absentéisme	2,64%	7,89%	7,93%	7,82%

(1) *Taux de fréquence : nombre d'accident avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées*

*Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 /nombre d'heures travaillées*

## 7) FORMATION PROFESSIONNELLE

Tenant compte de ces 3 paramètres et dans la continuité des années précédentes, les axes de formation prioritaires autour desquels doivent s'articuler les plans de formation des sites en 2015 sont les suivants :

### Axe 1 : Le management, le développement personnel et l'efficacité professionnelle

Le Groupe LDC a la conviction que la performance de l'entreprise est liée au degré d'implication et au développement des compétences managériales des collaborateurs.

Afin de développer une culture du management et de renforcer l'esprit de responsabilité qui fait la force du groupe, LDC Management est né fin 2014. Composé de plusieurs Campus homogènes rassemblant des collaborateurs aux responsabilités et préoccupations communes, LDC Management a une double finalité :

- Acquérir et/ou maîtriser les fondamentaux du management,
- Développer les connaissances métiers et savoir-faire incontournables.

En complément de LDC Management, nous maintenons notre priorité de monter en compétences l'encadrement (du responsable d'équipe à la direction) sur les **fondamentaux du management** (écoute, animation, évaluation...) par la poursuite, entre autre, du déploiement des **parcours de formation « Manager de managers » et « Manager de Proximité »** qui continuent de prouver leur efficacité.

### Axe 2 : La santé et la sécurité

La réduction de l'absentéisme est un enjeu social et financier essentiel. L'amélioration des conditions de travail doit procurer toujours plus de sécurité et de bien-être au travail. L'atteinte des objectifs fixés par le Groupe en 2014 concernant les taux de fréquence et de gravité AT/MP, passe par l'adoption progressive d'une **culture sécurité** autour de laquelle s'articulent 4 dimensions prioritaires en terme de formation :

- **Le pilotage et l'animation** de la santé/sécurité notamment par le suivi des plans d'actions décidés après analyse d'accident du travail et maladie professionnelle ;
- L'intégration des aspects santé dans **les actions** menées en atelier et service ;
- L'acquisition de **connaissances de base** dans les gestes, les postures, les attitudes de travail pour éviter les accidents et être acteur de sa santé au quotidien ;

- La montée en compétences de tous les acteurs qui sont chargés de la sécurité.

### **Axe 3 : Les métiers de production et l'optimisation de nos organisations**

Dans un contexte de développement perpétuel des technologies et d'accroissement de la complexité, les actions de formation optimisant les organisations de nos ateliers dans un esprit d'amélioration **continue** doivent être privilégiées. Nous recommandons que l'animation et le déploiement de cette démarche en interne passe par l'identification d'un collaborateur formé aux méthodes d'amélioration continue pour ensuite les déployer après des collaborateurs.

De même, les actions de formation professionnalisantes préparant les salariés aux évolutions futures de leur emploi (CQP, nouvelles technologies...) et permettant de garantir leur employabilité notamment sur les savoirs de base doivent être envisagées. Nous resterons vigilants à ce que les formations de production pour les populations ouvriers & employés aient leur place au sein du plan de formation.

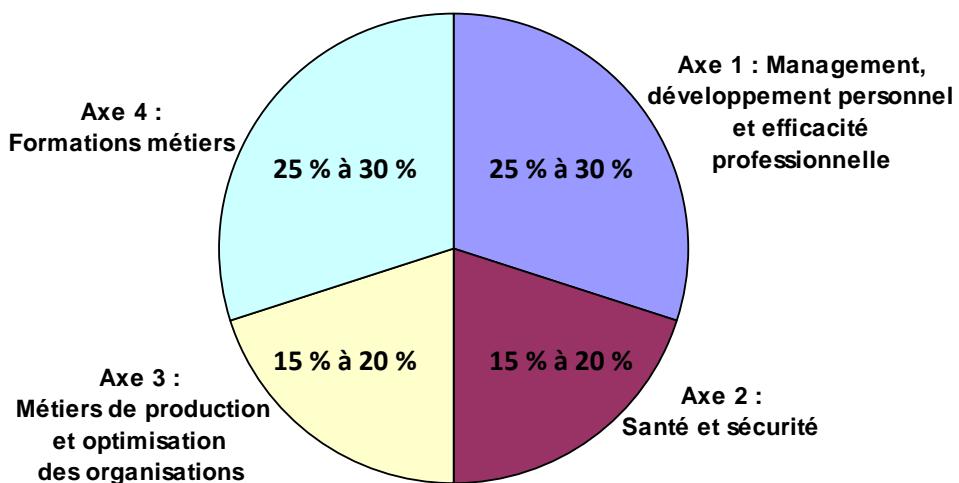
Enfin, nous poursuivrons notre effort de formation pour permettre aux titulaires ayant les capacités de transmettre les connaissances et savoir-faire auprès des nouveaux embauchés, de devenir tuteur ou formateur sur leur métier.

### **Axe 4 : Les formations métiers**

Au-delà des formations obligatoires liées à la réglementation ou au déploiement d'outils informatiques, nous continuerons à mettre l'accent sur les formations nécessaires à l'ensemble de nos métiers : Informatique, RH, commercial, marketing, R&D, achats, logistique, qualité, maintenance, gestion-finance en privilégiant l'organisation de sessions intra-groupe pour permettre les échanges entre les différents sites du Groupe.

Concernant cet axe, des **orientations formations par métier seront données par chaque direction de fonction transversale Groupe** pour 2016.

Le budget 2015 est fixé entre 1,6% à 1,8% de la masse salariale et la répartition attendue est la suivante :



En 2015, suite à la réforme de la formation, la déclaration 2483 qui servait de base à la compilation des heures de formation n'existe plus.

Ainsi le nombre d'heures de formation déclaré n'est pas comparable à ce qui était donné les années passées, puisque désormais nous comptabilisons aussi bien les formations imputables que les formations non imputables. Ainsi, au cours de l'année 2015, nous décomptons 99 970 heures de formation.

## **8) Les valeurs du Groupe**

---

Les valeurs du Groupe définies sont issues de notre culture et sont le fruit de notre vécu quotidien :

Le Travail  
L'Innovation  
Le Responsabilité  
Le Respect  
La Performance  
La Simplicité

Ces valeurs résultent de nos histoires communes et s'enrichissent à chacune de nos croissances externes grâce aux hommes et aux femmes que nous rencontrons et aux autres cultures d'entreprise dont nous nous enrichissons.

En ce qui concerne le respect de la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la présence dans la plupart de nos filiales d'instances représentatives et le nombre d'accords signés démontrent à eux seuls combien le dialogue social a sa place au sein du Groupe LDC.

En ce qui concerne les mesures prises pour l'élimination du travail forcé et l'abolition du travail des enfants, ces points ne sont pas abordés car jugés non pertinents. En effet, les activités de notre Groupe sont situées principalement en France et de façon très accessoire en Pologne, zone géographique dans laquelle ces sujets ne sont pas sensibles.

Le sujet afférent à l'élimination des discriminations en matière d'emploi est géré au travers de l'égalité professionnelle et des principes de non-discrimination cités plus haut.

## **3. Informations environnementales**

---

### **Politique générale en matière environnementale**

#### **1) Prise en compte des questions environnementales et démarches de certification en matière d'environnement**

La Politique Environnement Groupe est déployée sur l'ensemble des sites à travers :

- les coordinateurs Environnement de chaque site, rattachés à la Direction de site et en lien fonctionnel avec la Direction Environnement groupe,
- une Direction Environnement Groupe, rattaché à la Direction Industrielle Groupe, qui veille au respect de la législation en matière d'environnement, à l'animation et à la coordination de l'ensemble de la démarche Groupe.

Tous les sites du Groupe LDC sont soumis aux dispositions européennes en matière d'environnement. En France, les sites sont soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et mettent régulièrement à jour leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter ou leurs récépissés de déclaration d'activité.

En 2015, le Groupe possède les certifications suivantes :

- une usine d'aliments est certifiée selon la norme ISO 14 001
- un abattoir est certifié ISO 22 000
- 23 sites sont certifiés selon la norme ISO 50 001

Ces démarches de certifications sont portées par les Directeurs de sites appuyés par la Direction Environnement Groupe.

De plus, de nombreux sites ont opté pour un mode de fonctionnement selon un système de management environnemental sans pour autant aller jusqu'à la certification.

## **2) Formation et information en matière de protection de l'environnement**

Afin de sensibiliser les salariés aux enjeux environnementaux et de s'assurer de l'adéquation de leurs connaissances et compétences en matière d'environnement avec leurs fonctions et responsabilités, des formations (réglementaires ou facultatives) sont régulièrement organisées dans le Groupe LDC. De plus, les nouveaux arrivants reçoivent une information environnementale adaptée à leur poste lors de leur arrivée sur site.

En 2015, les thèmes de formations et d'informations à caractère environnemental suivants ont été abordés :

- La prévention et la gestion des risques : formations aux risques incendie, ammoniac, produits chimiques, Legionnelle. Des formations sont organisées sur la conduite des installations de production de froid ou de chaud.
- Les économies d'énergie : formations sur les économies d'énergie et éco-conduite.
- La gestion des effluents et des déchets : formations à la conduite des installations de prétraitement des effluents ou des stations d'épuration, formation et sensibilisation au tri des déchets.
- La formation de référent ISO 50 001 en soutien aux démarches normatives engagées.

## **3) Investissements en matière d'environnement**

En 2015, les investissements liés à l'environnement représentent 19,4 millions d'euros hors taxes pour le Groupe, répartis comme suit :

- 17,1 millions d'euros hors taxes pour le Pôle Volaille et les plates formes,
- 2,2 millions d'euros hors taxes pour le Pôle Traiteur,
- 0,1 million d'euros hors taxes pour le Pôle Amont.

Ces investissements ont permis de mener des actions dans différents domaines en termes de prévention des pollutions et des risques environnementaux. Ainsi de nombreuses actions ont été menées telles que :

- L'amélioration du traitement des effluents,
- L'optimisation de la gestion des déchets,
- La suppression des gaz frigorigènes de types fréons,
- La prévention du risque incendie,
- L'amélioration de la performance énergétique avec des systèmes pompes à chaleur et les échangeurs dans les salles frigorifiques.

La répartition des investissements s'est effectuée comme suit :

Domaine environnemental concerné	Dépenses en K€ 2015	Répartition 2015
Déchets	453 <i>69 en 2014</i>	2,3 % <i>0.5% en 2014</i>
Eau	3 107 <i>848 en 2014</i>	15,9% <i>6.6% en 2014</i>
Energie / Air	13 814 <i>11 131en 2014</i>	70,7 % <i>85,8 % en 2014</i>
Prévention des risques	2 151 <i>923 en 2014</i>	11 % <i>7,1% en 2014</i>
<b>TOTAL</b>	<b>19 525</b> <b><i>12 971 en 2014</i></b>	

#### 4) Montant des provisions et garanties pour risque

Sur l'exercice, aucune provision pour risque en matière d'environnement n'a été effectuée.

### Pollution et gestion des déchets

#### 1) Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

##### **Rejets atmosphériques**

Le Groupe possède de nombreuses installations de combustion afin de produire la chaleur nécessaire au chauffage de l'eau utilisée ensuite sur les process en requérant, ou bien encore de produire de la vapeur directement utilisée dans nos procédés de cuisson tels que les fours ou les autoclaves.

Ces installations de combustion font l'objet d'un entretien régulier et des mesures réglementaires obligatoires afin de contrôler leurs émissions atmosphériques.

##### **Traitements des rejets et suivi des milieux aquatiques**

L'intégralité des rejets aqueux des sites sont traités afin de maîtriser leur impact sur les milieux aquatiques. Le traitement des effluents est assuré soit par des stations d'épuration internes au Groupe soit, après prétraitement interne, par des ouvrages de traitement communaux collectifs.

En 2015, le Groupe dispose de 23 stations d'épuration internes. Ces installations de traitement des effluents sont exploitées par du personnel propre au site ou par un prestataire.

L'ensemble des sites du Groupe procède à un suivi de ses rejets selon un rythme d'analyses adapté.

Le tableau ci-après présente les données sur les rejets aqueux des pôles Volaille et Elaboré-Traiteur (hors plateformes logistiques) uniquement, considérant que les activités des sites du pôle Amont sont très peu émettrices de rejets. En effet, l'eau utilisée dans le pôle Amont l'est essentiellement sous forme vapeur, si bien que les rejets aqueux sont très faibles et peu significatifs.

	Ratio DCO sortie usine (g DCO/kg) <sup>1</sup>	Ratio DCO après station d'épuration (g DCO/kg) <sup>2</sup>	Rendement épuratoire DCO
Pôle Volaille	22,75 <i>20,56 en 2014</i>	0,37 <i>0,27 en 2014</i>	98,4 %
Pôle Elaboré - Traiteur	17,85 <i>18,63 en 2014</i>	0,41 <i>0,33 en 2014</i>	98 %

\*DCO : Demande Chimique en Oxygène

\*\* kg mort pour sites volaille / kg fabriqué pour sites élaboré-traiteur

<sup>1</sup> En aval des prétraitements

<sup>2</sup> Pour les sites pourvus de stations d'épuration internes

Le Groupe poursuit ses aménagements de prétraitement ou de rénovation de station pour continuer l'amélioration de la qualité des rejets.

Pour les sites Volaille et Elaboré -Traiteur, les efforts permanents menés pour capter la pollution à la source contribuent à diminuer la charge polluante en sortie d'usine.

On atteint un rendement épuratoire moyen élevé sur le paramètre DCO pour l'ensemble des sites équipés de stations d'épuration, ce qui contribue à minimiser l'impact des rejets sur les milieux récepteurs.

### ***Rejets dans le sol***

Le Groupe n'est pas à l'origine de rejets directs dans le sol.

Les seuls rejets indirects se font à travers la valorisation agricole des boues produites par les stations d'épuration internes. Cet aspect est traité dans le paragraphe sur l'utilisation des sols.

## **2) Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Les activités du Groupe génèrent différents types de déchets :

- Les déchets organiques : ils sont désignés par les termes de sous-produits animaux (SPA) ou de biodéchets, selon leurs provenances (exemples : plumes, sang... en abattoir ; pertes sur lignes, reliquats de sauces... en usine traiteur ; fientes en ferme de ponte). Ces déchets organiques sont traités dans des filières spécialisées liées à leur nature et sont pour l'essentiel valorisés.
- Les déchets non dangereux : il s'agit là des déchets banals autres qu'organiques, tels que les rebuts de papier et carton, les métaux, les plastiques, ... La plupart font l'objet d'une valorisation soit par réutilisation (exemple : palettes bois), soit par recyclage (exemples : carton, plastique).
- Les déchets dangereux : très peu présents sur les sites du fait du caractère alimentaire des produits fabriqués, ils peuvent être générés par les activités connexes à la production, telles que la maintenance. Il s'agit par exemple des huiles techniques usagées, des tubes néons, etc... Ils sont repris par des prestataires spécialisés qui assurent leur retraitement.

Les ratios 2015 pour les pôles Volaille, Elaboré – Traiteur, Amont sont présentés ci-après :

	Déchets organiques	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Pôle Volaille	95,25 % <i>(95,64 % en 2014)</i>	4,71 % <i>(4,33 % en 2014)</i>	0,04 % <i>(0,03 % en 2014)</i>
Pôle Elaboré- Traiteur	45,7 % <i>(58,09 % en 2014)</i>	54,0 % <i>(41,46 % en 2014)</i>	0,25 % <i>(0,45 % en 2014)</i>
Pôle Amont	60,17 % <i>(79,22 % en 2014)</i>	39,64 % <i>(19,48 % en 2014)</i>	0,19 % <i>(1,3 % en 2014)</i>

La fraction des déchets organiques est la plus importante pour l'ensemble des activités du Groupe (hormis l'activité plateformes logistiques ne générant pas de déchets organiques).

La part de déchets dangereux demeure très faible (< 2%).

Le Groupe veille à la stricte application des obligations réglementaires en termes de traitement des déchets. Par ailleurs, il recherche en permanence de nouvelles filières permettant leur valorisation optimale.

### 3) Prise en compte des nuisances sonores

Le Groupe accorde une grande importance à la prévention des émissions sonores et c'est à cet effet qu'un cahier des charges a été rédigé et diffusé à l'ensemble des sites pour l'achat de nouveaux matériels ou la modification de matériels existants. Ainsi ce cahier des charges prévoit-il dans les critères à intégrer au marché avec les fournisseurs les notions de seuil de bruit (< 65 dB(A) à 1 mètre) et de vibration (vibrations mécaniques < 0.1 m/s<sup>2</sup>).

A titre d'exemple, la diminution sonore a été intégrée dans la construction de nouvelles salles des machines par la mise en place d'une isolation phonique spécifique sur plusieurs sites du Groupe LDC.

## Utilisation durable des ressources

### 1) Approvisionnement en eau et consommation d'eau

L'eau est autant une ressource qui se raréfie qu'un besoin primordial pour les activités du Groupe.

Provenant majoritairement des réseaux d'adduction d'eau publics et secondairement de forages privés, l'eau sert pour les process d'abattage, de découpe et de fabrication de nos produits, pour l'hygiène et le nettoyage des équipements et des locaux. L'eau est ainsi utilisée sous différentes formes, liquide, vapeur, eau glacée, selon les besoins des procédés de production.

Afin de limiter l'utilisation de l'eau aux stricts besoins et de garantir la qualité de l'eau rejetée par les sites après usage, le Groupe mène depuis longtemps une politique active de réduction des consommations d'eau.

	Consommation d'eau 2015 (m <sup>3</sup> )	Répartition (%)
Pôle Volaille	4 282 108 4 322 845 en 2014	68,03 68,8 en 2014
Pôle Elaboré- Traiteur	1 905 944 1 838 511 en 2014	30,28 29,3 en 2014
Pôle Amont	81 937 94 719 en 2014	1,30 1,5 en 2014
Plate-formes	24 464 28 579 en 2014	0,39 0,40 en 2014
<b>Total Groupe</b>	<b>6 294 453</b> <b>6 284 654 en 2014</b>	

Le pôle Amont a su contenir la hausse en 2014 due au rachat d'un couvoir pour revenir à son niveau de consommation précédent.

L'évolution des ratios de consommation d'eau ramenée à l'activité est présentée ci-dessous :

	Ratio consommation eau L/kg*
Pôle Volaille	6,06 (6,49 en 2014)
Pôle Elaboré- Traiteur	7,14(7,02 en 2014)
Plate-formes	0,09 (0,11 en 2014)
Pôle Amont	0,09 (0.10 en 2014)

\* kg mort pour sites Volaille / kg fabriqué pour sites Elaboré-Traiteur et Amont

La baisse de 6,6 % du ratio pôle volaille est liée à la maîtrise générale et à l'intégration de nouveaux sites performants.

Tous les sites du Groupe suivent un indicateur de consommation d'eau avec un objectif de réduction. Ainsi le Groupe poursuit-il ses efforts tels que :

- L'optimisation des process (limitation de l'usage de la basse pression, mise en place d'électrovannes, ...),
- L'optimisation de la consommation d'eau liée au nettoyage des usines, en partenariat avec nos prestataires extérieurs, en maintenant les règles d'hygiène,
- Le développement d'équipements permettant une amélioration de l'efficacité mécanique de l'eau, et donc la réduction du besoin en ressource.
- La formation du personnel à l'utilisation rationnelle de l'eau.

## 2) Consommation de matières premières et mesures pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Chaque site du Groupe a mis en place un contrôle des consommations d'eau et d'énergies et tend à en limiter au maximum l'utilisation. Des efforts sont également menés sur l'optimisation des matières premières alimentaires afin de réduire les pertes sur ligne et d'améliorer les rendements matière.

De plus, une attention particulière est portée sur les emballages afin de travailler sur la réduction des épaisseurs de films ou de cartons ainsi que sur l'amélioration de la pédagogie de tri pour les consommateurs. Par exemple, depuis décembre 2012, le Groupe s'est engagé à travers la marque Marie auprès d'Eco-Emballages dans la signature du Pacte Point Vert visant à mener des actions de réductions des emballages.

Le Groupe contribue chaque année auprès de l'éco-organisme Eco-Emballages. En 2015, ce sont un peu plus de cinq millions d'euros qui ont été versés.

## 3) Consommation d'énergie, mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, et énergies renouvelables

Le Groupe utilise pour ses activités principalement l'électricité et le gaz naturel. Grâce à ses nombreux investissements en matière de réduction des consommations d'énergie, le Groupe LDC obtient régulièrement des certificats d'économie d'énergie (CEE).

	Consommation d'énergie 2015 (kWh PCI)	Répartition
Pôle Volaille	337 346 739 320 583 842 en 2014	40,55 % 38,8 % en 2014
Pôle Elaboré- Traiteur	412 790 230 416 801 304 en 2014	49,62 % 50,4 % en 2013
Plateformes	14 865 987 11 988 542 en 2014	1,79% 1,4 % en 2014
Pôle Amont	66 902 075 77 227 173 en 2014	8,04 % 9,4 % en 2014
<b>Total Groupe</b>	<b>831 905 031</b> <b>826 113 576 en 2013</b>	

Pour le pôle Amont, la baisse significative de la consommation d'énergie (- 13%) est liée la maîtrise de l'activité couvoir, l'incidence climatique positive sur les activités de collecte et séchage des céréales et la cession d'une unité de fabrication.

Les investissements soutenus en matière d'énergie (système de type pompe à chaleur, outils de gestion technique centralisée, installation de variateurs sur les moteurs, etc...) ainsi que le mode de management de l'énergie (démarches ISO 50 001) conduisent à une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Le tableau ci-après présente les ratios de consommation d'énergie en kWh par tonne :

	Ratio consommation énergie kWh/tonne* <i>(Energie consommée par les usines)</i>
Pôle Volaille	477 481 en 2014
Pôle Elaboré-Traiteur	1545 1594 en 2014
Plateformes	49,5 46 en 2014
Pôle Amont	77 79 en 2014

\* tonnage mort pour sites Volaille / tonnage fabriqué pour sites Elaboré-Traiteur et Amont

On note que le ratio de consommation d'énergie est nettement plus élevé pour les activités Elaboré – Traiteur que pour le Pôle Volaille. Ceci s'explique par les besoins en énergie spécifiquement liés aux procédés de cuisson dans les sites du Pôle Elaboré – Traiteur.

Sur les plates-formes l'amélioration est partiellement due à une modification de l'activité d'un site.

La baisse du ratio de consommation d'énergie sur le Pôle Volaille et le maintien du ratio pour le Pôle Elaboré-Traiteur attestent de la pérennité de la politique active d'économie d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique menée par le Groupe.

D'une façon générale, une réflexion est menée pour repenser le besoin d'énergie elle-même dans sa globalité dans un premier temps et ensuite d'optimiser tout ce qui peut constituer une source d'énergie et/ou permettre de réduire une consommation d'énergie.

En 2015 la quantité d'énergie renouvelable produite a atteint 2 000 MWh. Elle provient d'une part de panneaux photovoltaïques installés en toiture d'une usine du Pôle Traiteur (pour environ 70 000 kWh), et d'autre part d'une unité de cogénération de biogaz produit par une station d'épuration traitant conjointement les effluents d'une unité d'abattage et d'une usine de produits élaborés (pour environ 1 963 MWh).

#### 4) Utilisation des sols

Le Groupe LDC n'intervient pas directement sur l'utilisation des sols. L'un des axes d'action consiste à travailler en partenariat avec les agriculteurs locaux afin de promouvoir une agriculture durable, par exemple en les conseillant sur les plans de fumure dans le cadre des plans d'épandage des boues de station d'épuration.

Pour les sites possédant une station d'épuration interne, c'est la voie valorisation agronomique des boues produites qui est privilégiée. Ainsi les épandages sont-ils effectués conformément à la réglementation et font l'objet, avant chaque campagne d'épandage, d'un Programme Prévisionnel d'Epandage déterminant la répartition des apports fertilisants par les boues en fonction de la nature des parcelles agricoles et des besoins des cultures qui seront mises en place. Un bilan agronomique est ensuite réalisé par un bureau d'études spécialisé afin de s'assurer de l'adéquation de l'apport fertilisant avec les besoins des parcelles.

## Changement climatique

### 1) Rejets de gaz à effet de serre

Des Bilan Carbone ® ont été réalisés dans le Groupe depuis plusieurs années, avec pour objectif de couvrir l'ensemble des activités : usine d'aliments, abattoir de volailles, usine de produits élaborés et usine traiteur.

Les matières premières, en particulier celles d'origine animale, sont le poste le plus impactant du bilan sur l'ensemble des activités étudiées.

Les emballages représentent également une part importante dans l'impact global de l'entreprise.

Ces bilans sont consultables sur le site internet [www.ldc.fr](http://www.ldc.fr). Pour chaque société concernée, des diagnostics énergétiques ont été réalisés avec EDF et le bilan de ces audits a permis d'établir un plan à 3 ans d'amélioration de la performance énergétique. Ces bilans sont en cours de mise à jour, selon la réglementation en vigueur.

De plus, le Groupe poursuit son programme pluriannuel de remplacement des installations frigorifiques fonctionnant aux gaz CFC ou HCFC. C'est ainsi que toutes les installations fonctionnant au R22 ont été soit retrophytées, soit remplacées par des installations nouvelles fonctionnant à l'ammoniac, dont le GWP (Global Warming Power) est inférieur à 1.

### 2) Adaptation aux conséquences du changement climatique

Du fait de ses implantations géographiques, les filiales du Groupe LDC ne sont pas directement impactées à moyen terme par des changements climatiques.

## Protection de la biodiversité

Le pôle Amont via Huttepain Aliments a signé une Convention de partenariat avec L'AFAC Agroforesterie (Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie).

A travers cette convention, Le pôle Amont souhaite inciter ses éleveurs partenaires à améliorer l'intégration paysagère des élevages.

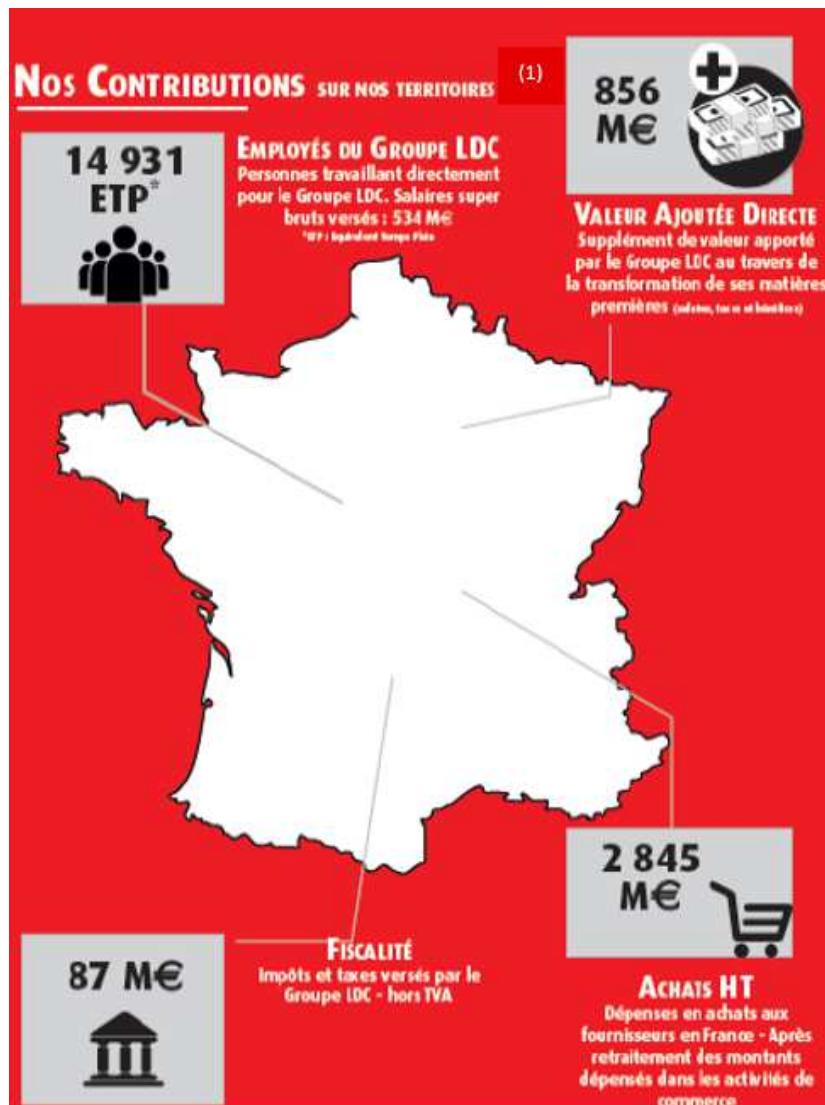
## 4 - Informations sociétales

---

Le Groupe LDC fonde son identité sur les terroirs historiques de ses sites et le monde agricole. Cet attachement à la terre s'avère essentiel comme base de notre développement et véritable ancrage de nos activités.

LDC est un Groupe leader de l'agroalimentaire présent sur toute la filière avicole française : amont, abattage, transformation et commercialisation.

Sa taille et sa présence sur tous les bassins avicoles de France lui donnent un poids important dans le développement économique des territoires.



(1) Etude réalisée par le Cabinet Utopies en 2015

#### A. Impact en matière d'emploi et de développement régional – Impact de l'activité du Groupe sur les populations riveraines et locales – Focus sur Sablé-sur-Sarthe

Les sites de volaille du Groupe LDC sont implantés au sein des bassins de production de volailles et adossés au monde agricole. Ils forment un tissu social fort au sein de nos terroirs.

La responsabilité nous incombe de préserver l'emploi direct et indirect dans ces bassins. Le Groupe LDC représente 18 414 emplois directs et stables dont 16 200 emplois en France, répartis sur plusieurs zones à forte orientation agricole et rurale, les Pays de la Loire, le Centre, la Normandie, la Bretagne, l'Aquitaine et la Bourgogne.

- **Les effectifs – Emplois soutenus (directs, indirects et induits)**

96 500 emplois soutenus par l'activité de LDC en 2014 en France

Directs	Indirects	Induits par la consommation des Ménages	Induits par les dépenses publiques
14 930	47 765	17 520	16 285

**Coefficient multiplicateur x 6,5 : pour 1 emploi créé directement par LDC Groupe, 5,5 emplois sont soutenus sur le territoire français.**

- ↳ Les emplois directs représentent 15 % des emplois soutenus par LDC
- ↳ Les emplois indirects représentent 50 % des emplois soutenus par LDC
- ↳ Les emplois induits représentent 35 % des emplois soutenus par LDC

#### ▪ Emplois soutenus – Répartition par département

En ETP	EMPLOIS	%	Directs	Indirects	Induits
Sarthe	12 751	13%	3 427	7 248	2 076
Morbihan	8 731	9%	1 809	5 390	1 532
Vendée	6 189	6%	1 998	2 969	1 222
Loire Atlantique	4 403	5%	210	2 501	1 692
Maine et Loire	3 929	4%	1 181	1 702	1 046
Ille et Vilaine	3 862	4%	-	2 688	1 174
Paris	3 748	4%	-	1 160	2 588
Saône et Loire	2 992	3%	1 321	1 067	604
Côtes d'Armor	2 940	3%	355	2 071	514
Rhône	2 387	2%	582	706	1 099
Orne	2 132	2%	925	747	460
Allier	2 081	2%	249	1 478	354
Hauts de Seine	2 034	2%	-	659	1 375
Mayenne	1 981	2%	476	1 011	494
Deux-Sèvres	1 505	2%	203	946	356
Finistère	1 457	2%	104	827	526
Autres	33 378	35%	2 091	14 594	16 693
<b>TOTAL</b>	<b>96 500</b>	<b>100%</b>	<b>14 931</b>	<b>47 764</b>	<b>33 805</b>

**4 départements concentrent 33 % des emplois soutenus**

#### ▪ Emplois soutenus – Mise en perspective dans 3 départements

En ETP	ETP Totaux Soutenus (direct, indirect & induit)	% Actifs
SARTHE	12 751	6,5 %
VENDEE	6 189	2,7 %
MORBIHAN	8 731	3,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>27 671</b>	<b>4,2 %</b>

**Représentativité départementale : LDC soutient 4,2 % des actifs sur les 3 départements d'implantation du Groupe les plus importants.**

▪ **Emplois soutenus – Répartition sectorielle en ETP (1) – TOP 10 (79 % du montant total)**

<b>TOTAL EMPLOIS SOUTENUS</b>	<b>96 500</b>
Produits de l'agriculture et de la chasse et services annexes	29 256
Produits des industries alimentaires, boissons et produits à base de tabac	17 768
Services d'administration publique et de défense ; services de sécurité sociale obligatoire	5 119
Transports terrestres et transports par conduites	4 050
Commerce de détail, à l'exclusion des automobiles et des motocycles	3 963
Services liés à l'emploi	3 894
Services de santé humaine	3 515
Services de l'enseignement	3 512
Commerce de gros, à l'exclusion des automobiles et des motocycles	2 793
Services d'hébergement médico-social et social ; services d'action sociale sans hébergement	2 643

(1) Equivalent Temps Plein

**3 secteurs concentrent 53 % des emplois soutenus :**

- . 30 % *Produits de l'agriculture et de la chasse et services annexes*
- . 18 % *Produits des industries alimentaires, boissons et produits à base de tabac*
- . 5 % *Services d'administration publique et de défense*

**Focus Sablé-sur-Sarthe**

Le Groupe LDC a également demandé de mesurer son empreinte socio-économique dans la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe (72), cœur historique du Groupe LDC.

▪ **Aperçu des flux injectés dans l'économie**

L'étude de l'empreinte socio-économique de LDC Groupe sur la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe s'appuie sur une analyse des dépenses effectuées sur ce territoire, à savoir :

- 2 574 emplois ETP : salaires super bruts <sup>(1)</sup> 98 M€
- 45 M€ d'achats auprès des fournisseurs directs
- 15 M€ de taxes et impôts versés
- 183,3 M€ de PIB généré
- 148 M€ de valeur ajoutée directe

(1) Salaires nets + cotisations sociales patronales et salariales

- Le nombre d'emplois soutenus à Sablé-sur-Sarthe est de 3 289.

80 % Produits des industries alimentaires	7 % Transports terrestres	5 % Produits de l'agriculture
2 627 emplois	231 emplois	181 emplois
LDC soutient 49 % des emplois de ce secteur à Sablé-sur-Sarthe	LDC soutient 30 % des emplois de ce secteur à Sablé-sur-Sarthe	LDC soutient 34 % des emplois de ce secteur à Sablé-sur-Sarthe

1 % Services d'hébergement médico-social	1 % Services de santé	1 % Services d'administration publique
29 emplois	26 emplois	22 emplois
LDC soutient 3 % des emplois de ce secteur à Sablé-sur-Sarthe	LDC soutient 3 % des emplois de ce secteur à Sablé-sur-Sarthe	LDC soutient 3 % des emplois de ce secteur à Sablé-sur-Sarthe

Autres secteurs impactés : 173 emplois, soit 5 %

#### **10 emplois chez LDC soutiennent 3 emplois supplémentaires dans l'économie de Sablé-sur-Sarthe**

- PIB généré (directs, indirects & induits)

##### ➤ Répartition sectorielle – Sablé-sur-Sarthe

183,3 millions d'euros de PIB générés à Sablé-sur-Sarthe

Produits des industries alimentaires	82 %	150,6 M€
Transports terrestres	7 %	12,4 M€
Produits de l'agriculture	3 %	5,7 M€
Services de santé	1 %	1,6 M€
Commerce de gros	1 %	1,2 M€
Services de l'enseignement	1 %	1,2 M€
Autres secteurs impactés	5 %	10,5 M€

##### ➤ Contribution au PIB

Contribution au PIB par territoire (m2)	Sablé-sur-Sarthe	Reste de la France	TOTAL en France
Directs	148	708	856
Indirects	24	2 158	2 182
Induits ménages	7	1 143	1 150
Induits APU	4	954	958
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>4 964</b>	<b>5 147</b>
% des impacts totaux	3,6 %	96,4 %	

**Coefficient multiplicateur x 1,2 : 1 € de valeur ajoutée produite par LDC génère 0,2 € supplémentaire de Produit Intérieur Brut dans l'économie de Sablé-sur-Sarthe**

## ➤ Synthèse des impacts

Impacts directs	
2 574 employés LDC	148 M€ valeur ajoutée
Impacts indirects	
494 emplois soutenus	24 M€ de PIB généré
Impacts induits	
221 emplois soutenus	11 M€ de PIB généré
Par la consommation des ménages et les dépenses des administrations publiques	
<b>Total : 3 289 emplois soutenus et 183 M€ PIB généré</b>	

On comprend dès lors combien nos sites sont importants pour leur bassin d'implantation, et le Groupe mesure la responsabilité qui lui incombe à ce titre.

Notre volonté a toujours été de participer au plus près à la vie de nos terroirs d'implantation.

Afin de favoriser la proximité, il appartient à chacune de nos filiales de choisir les modalités de son action.

Notre soutien aux associations sportives ou caritatives proches de nos sites est pour nous un maillon essentiel de notre présence locale. Nous retrouvons dans ces clubs et associations les valeurs d'effort collectif, de partage et d'humilité qui résonnent avec notre identité.

## B. Relations avec les parties prenantes

Le Groupe et les salariés qui le composent sont acteurs dans leur environnement. Au travers d'actions caritatives, au travers de l'engagement pour la qualité des produits, l'équilibre nutritionnel, ou encore au travers de l'engagement pour la formation et le bassin d'emploi, le Groupe démontre combien nous évoluons dans un environnement complexe, où les interactions sont nombreuses, et dans lequel on ne peut rester neutre.

- L'étude de notre empreinte économique en France faite en 2015 mesure le poids important de notre Groupe dans le développement économique du territoire. Nos sites de production sont situés principalement dans des zones rurales et de villes moyennes. Nous participons donc directement ou indirectement à assurer la pérennité du travail de nos salariés et de nos partenaires locaux. De plus, le Groupe LDC est un acteur structurant de la filière avicole et nous avons sauvé des emplois au cours de nos acquisitions.
- Nos filiales font des dons alimentaires à des associations caritatives de proximité qui représentent un montant de 1 257 K€ pour l'exercice 2015/2016.
- Pour aller plus loin, développer toujours plus son expertise scientifique en matière de nutrition et participer à l'effort de santé publique, le Groupe LDC confirme son engagement auprès de la Fondation de Recherche sur l'Hypertension Artérielle (FRHTA). Fondation reconnue d'utilité publique depuis 2016, la FRHTA a pour vocation première de faire progresser la recherche sur l'hypertension artérielle en apportant son soutien aux programmes de recherche car aujourd'hui, encore 90 % des cas d'hypertension restent inexpliqués.

LDC, qui soutient la recherche sur l'hypertension artérielle via Marie (membre fondateur de la FRHTA),

élargit son engagement au travers de la gamme charcuterie Le Gaulois qui appose depuis 2015 le logo de la Fondation sur l'ensemble de ses produits.

Pour assurer l'efficacité optimale de son action, la Fondation joue un rôle d'animateur entre les pouvoirs publics, les industriels et les partenaires privés.

- Le savoir-faire de LDC s'est développé au fil du temps et constitue l'un des piliers de notre performance. L'expertise métiers des salariés comme des dirigeants du Groupe est le fondement sur lequel se sont développées nos valeurs. Cet ensemble constitue aujourd'hui un véritable avantage compétitif.

Tout l'enjeu aujourd'hui est de préserver ce savoir-faire et de le transmettre aux générations futures par des actions internes ou externes :

- Une démarche de formation destinée à l'ensemble du personnel est déployée suivant 4 orientations :
  - Le management, le développement personnel et l'efficacité professionnelle – avec notamment les fondamentaux du management à destination des encadrants
  - La santé et la sécurité
  - Les métiers de production et l'optimisation de nos organisations – avec notamment le pilotage et la maîtrise des techniques de production
  - Les formations métiers sur l'ensemble des métiers du Groupe

### **339 encadrants intégrés dans une formation au management en 2015**

Attaché à accompagner les salariés vers l'autonomie et la prise de responsabilité – et ce faisant de transmettre la culture et l'identité du Groupe constitué depuis ses origines d'hommes et de femmes décideurs et dotés d'un fort esprit commerçant – le Groupe a décidé en 2014 de se doter d'un lieu, de moments et d'outils pour que chaque encadrant puisse venir puiser les ressources techniques et managériales dont il a besoin pour consolider ces valeurs. Prenant la forme d'un campus, LDC Management propose ainsi des sessions de formation sur le Management et sur les métiers structurées autour de deux parcours : Directeurs Avicoles et Directeurs Traiteur. Ces formations couvrent des thèmes tels que l'amont agricole, l'aviculture, les achats, le commerce, le contrôle de gestion, la performance industrielle, la qualité, la sécurité et la R&D.

- Le Groupe LDC est engagé dans un partenariat auprès des écoles :
  - L'ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture) avec pour objectif d'accueillir des jeunes en formation par le biais de stages, de participer au forum organisé par l'école, mais également de travailler ensemble sur des projets spécifiques et sur des projets R&D, en collaboration avec les étudiants et plus largement participer au projet pédagogique ;
  - MBWay Groupe Eduservices pour les métiers du commerce et du marketing.

Le Groupe participe activement chaque année à des forums auprès d'écoles telles que l'ISARA de Lyon, l'institut La Salle Beauvais, ONIRIS à Nantes, l'ESITPA de Rouen, l'ESSCA d'Angers, l'ENSAM d'Angers, l'Agro Campus de Rennes.

Les filiales du Groupe organisent des visites d'entreprises auprès des étudiants pour leur faire découvrir

l'agroalimentaire.

Nous sommes également acteurs pour développer l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire et, pour cela, nous avons un partenariat privilégié avec des organismes locaux tels que « Sarthe Développement » et travaillons à la mise en place de formations adaptées à nos métiers et ouvertes aux jeunes telles que le BTS STA en apprentissage incluant un module sur le management.

Enfin, depuis 2015, nous proposons aux lycées de présenter la filière agroalimentaire et ses métiers dans les classes de terminale et de première afin de promouvoir notre secteur d'activité.

- Adhérent de la FIA (Fédération des Industries Avicoles) et de l'ADEPALE (Association des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés), le Groupe participe aux échanges et cherche à défendre ses secteurs d'activité.

Le Groupe LDC n'a pas d'adhésion directe mais il reste en contact auprès des associations de défense de l'environnement et des associations de consommateurs.

## C. Sous-traitance et fournisseurs

Travail, Innovation, Responsabilité, Respect, Performance, Simplicité : ces 6 valeurs fondamentales du Groupe LDC correspondent à notre philosophie dans nos relations avec nos fournisseurs et prestataires.

Par ailleurs, l'ambition du Groupe a toujours été de s'appuyer sur des partenariats durables avec nos fournisseurs et nos clients afin de :

- Sécuriser l'approvisionnement de nos matières premières et ingrédients auprès des fournisseurs,
- Assurer un niveau constant de qualité de nos produits pour nos clients : réseau de distribution grandes et moyennes surfaces et de proximité, restauration collective et commerciale, fabricants de plats cuisinés.

L'engagement sociétal des services achats de LDC s'illustre pour chaque famille d'achats (volaille, denrées, ingrédients, emballages...) par son implication dans la chaîne de la valeur (juste qualité, coûts, prix, délais) dictée par le « bon sens paysan » et le respect des fournisseurs.

De ce fait, les méthodologies d'achat s'inscrivent dans la Politique du Groupe selon 3 axes fondamentaux :

- Ecouter et satisfaire les besoins de nos clients internes et externes.
- Assurer la qualité des produits et prestations achetées en conformité avec les cahiers des charges en respect de la réglementation en vigueur et garantir la sécurité alimentaire.
- Mettre en œuvre une dynamique d'amélioration continue.

Les fournisseurs sont sélectionnés par leur proximité des sites LDC, le service, leur capacité de production et des prix négociés.

En 2015, 45 sites de production du Groupe sont certifiés IFS (International Food Standard) ou BRC (Certification British Retail Consortium Food) ou ISO 22000 garantissant à nos clients la sécurité alimentaire de nos produits.

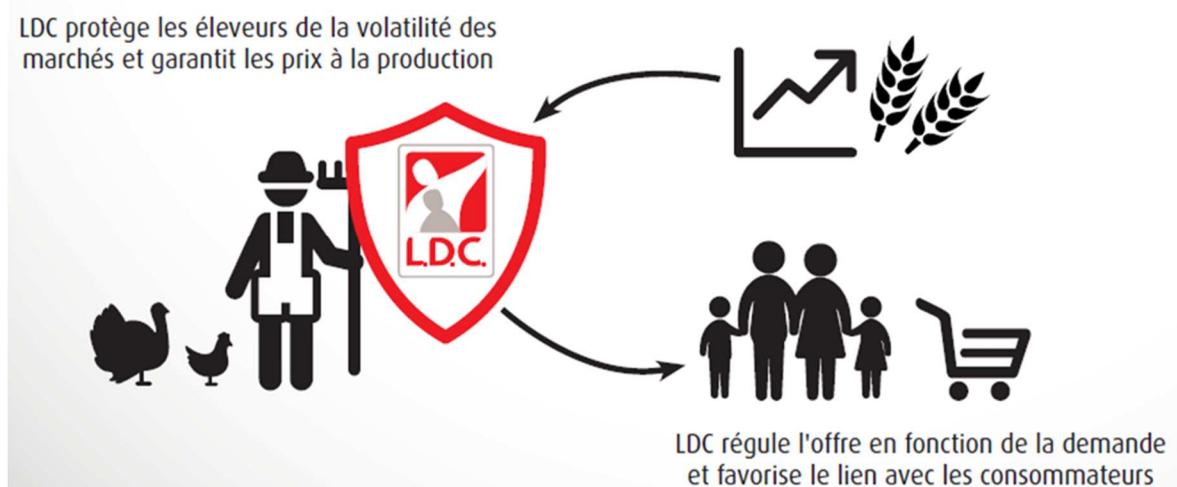
Sites Certifiés IFS, BRC ou ISO 22000 :

Pôle Volaille	:	31
Pôle Traiteur	:	11
Pôle International	:	3

## Accompagner nos éleveurs et sécuriser leur développement

Un contrat garantit aux éleveurs les prix de leurs approvisionnements et de leurs débouchés, reposant sur le principe de « vendre avant de produire ».

Nos éleveurs constituent un maillon central de notre filière. Nous partageons ensemble nos valeurs de qualité des produits pour les consommateurs, de respect de l'environnement, mais également des valeurs humaines.



## Des approvisionnements de proximité

Les approvisionnements de proximité et de qualité font partie intégrante de notre responsabilité sociale en matière d'achat.

Les principaux fournisseurs de volaille sont tous proches de nos sites d'abattage. Nos produits à marque Marie sont préparés à base de viande d'origine française. Notre ambition est de rendre notre filière encore plus transparente et de produire localement pour vendre localement.

**Notre politique d'achat des viandes produites en France a donc un impact direct sur l'économie agricole et l'emploi sur notre territoire.**

## Réduction des emballages et dilemme du suremballage

LDC travaille depuis plusieurs années en collaboration avec ses fournisseurs pour réduire les emballages de ses produits, notamment avec la réduction de l'épaisseur des films plastiques et l'intégration de composants recyclés dans les emballages secondaires. Or la tendance du « snacking » - ou de la restauration rapide et nomade – observée sur le marché ne va pas dans le sens d'une diminution des emballages. Face à ce dilemme, le Groupe essaie d'être raisonnable sur le juste emballage et de diminuer les emballages secondaires, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un défi pour une partie de ses produits.

Cette réduction du poids des emballages limite l'impact des coûts de transport pour leur acheminement jusqu'à nos usines de production.

Deux exemples de Coopération Fournisseur qui permettent de réduire les rotations de camions pour livraison de cartons.

Cas des évolutions de cannelure des cartons.

En 2014, une innovation technique chez un de nos fournisseurs de cartons a permis de diminuer l'épaisseur de la cannelure des cartons ondulés se traduisant par une augmentation du nombre d'unités par palette.

En 2015, LDC a encouragé ses autres fournisseurs de cartons de suremballage à investir dans cette technologie.

Ainsi, par exemple, le site de LDC Aquitaine a pu réduire de 10 % le nombre de ses livraisons de cartons de suremballage.

Au second semestre 2016, les sites de SNV Laval et de SNV Château-Gontier bénéficieront aussi de cette nouvelle cannelure, ce qui leur permettra également de réduire de 10 % le nombre de livraisons.

Cas de réduction de suremballage sur des achats de barquettes rigides :

Les sites de LDC Sablé et LDC Bourgogne ont réussi à réduire de 16 % les suremballages des barquettes de la gamme de brochettes Le Gaulois. (Réduction de déchets de cartons de 744 kg). Ceci, grâce à un travail commun d'optimisation entre les services approvisionnement de LDC et les équipes de production et logistique de notre partenaire Knauf Industrie.

Les acheteurs du Groupe LDC appliquent, depuis de nombreuses années, une politique d'achat responsable. Ils contribuent ainsi à faire évoluer les bonnes pratiques pour réduire les impacts environnementaux.

## D. Loyauté des pratiques

### 1. Santé des consommateurs

#### Qualité et sécurité de nos approvisionnements

Bien nourrir nos consommateurs, avec des produits de qualité, accessibles, sains et respectueux de l'environnement constitue le fondement stratégique du Groupe. Cet engagement passe par une attention pointue sur nos approvisionnements et leur traçabilité, une rigueur quotidienne au niveau de nos sites et un travail continu sur l'amélioration nutritionnelle de nos produits.

##### ▪ Maîtriser la qualité et la sécurité de nos produits lors de la transformation

Afin de garantir la sécurité des produits, nous utilisons des outils de contrôle de la qualité sur l'ensemble des productions permettant ainsi :

- D'identifier les risques spécifiques pouvant altérer la qualité du produit à tous les stades de la production et de la commercialisation
- De maîtriser ces risques par la mise en place de mesures préventives ou permettant de les minimiser ou de les éliminer
- De garantir une sécurité optimale de nos produits, reconnue par de nombreuses certifications de niveau international

#### La traçabilité

Elle constitue un objectif essentiel de notre métier et un gage de confiance pour nos consommateurs. Elle permet de retracer l'historique d'un produit à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution. L'interface pédagogique de traçabilité sur le site internet Le Gaulois permet au consommateur de connaître l'élevage d'origine de son produit.

## ▪ Valoriser nos engagements vis-à-vis de nos consommateurs

### ○ Des produits préparés à partir de viandes d'origine française

Le Groupe LDC s'investit pour garantir l'origine française de ses produits. Ainsi, depuis 2014, Marie s'engage sur l'origine 100 % française des viandes de bœuf, porc et volaille.

Deux évolutions récentes confortent ce choix :

- L'apposition du logo d'origine France sur la marque Marie et qui nous a permis de reconquérir des parts de marché
- Nos clients de la restauration rapide ont démontré un regain d'intérêt pour la filière agricole française

### ○ Le pôle Traiteur s'engage pour certifier ses approvisionnements durables en poisson et en huile de palme :

- Engagement de Marie, pour une pêche durable et pour la traçabilité des produits de la mer
- Certification RSPO de Marie, Marie Surgelés et La Toque Angevine

## ▪ La nutrition et l'alimentation comme vecteur de santé

Début 2015, le Groupe a réaffirmé ses engagements nutritionnels par le renouvellement de chartes nutritionnelles internes pour ses marques Le Gaulois, Maître Coq, Marie.

Ces chartes comportent des objectifs nutritionnels cohérents avec les connaissances scientifiques les plus récentes. A partir des politiques nutritionnelles françaises et internationales, nous avons identifié les thématiques particulièrement intéressantes pour nos produits et sur lesquelles nous pouvons agir :

✓ Teneurs en sel :

Pour chaque marque et chaque catégorie de produits, des seuils spécifiques ont été fixés en lien avec la recommandation des instances scientifiques françaises de consommation quotidienne de 6 g.

✓ Teneurs et qualité des matières grasses :

Les matières grasses sont indispensables au bon fonctionnement de notre organisme si elles ne sont pas consommées en excès et sont majoritairement composées d'acides gras insaturés. Des seuils en matières grasses ont ainsi été fixés pour les produits de volaille élaborée.

✓ Amélioration des ingrédients des produits élaborés de volaille :

Nous supprimons autant que possible les composés non essentiels dont la toxicité a été jugée moyenne ou significative.

✓ Teneurs en acides gras saturés (AGS) des produits traiteur :

Marie a fixé des seuils en AGS pour ses plats cuisinés, contribuant ainsi à l'objectif de la Commission Européenne de réduire les teneurs en AGS de 10 % entre 2012 et 2020.

✓ Teneurs en fibres, légumes et poisson :

Marie a défini des objectifs sur les teneurs en fibres de certaines gammes et veille à proposer un choix significatif de produits à base de légumes et de poisson.

Le Groupe LDC a un rôle important à jouer pour répondre aux enjeux de santé publique et place son innovation au service de l'amélioration nutritionnelle de ses produits. Ainsi, les marques du Groupe sont engagées de longue date dans une démarche de progrès, de clarté, de transparence pour tous les produits avec un étiquetage plus lisible pour nos clients.

En voici quelques exemples :

- Le Crousty Chicken Long Filet's alliant plaisir et équilibre nutritionnel :
  - Une sélection des meilleurs ingrédients, avec une viande 100 % aiguillettes de poulet, et une liste d'ingrédients très courte
  - Un taux de matières grasses modéré (7g, dont 85 % de MG insaturées)
  - Un taux de sel de 1,1 g représentant seulement 18 % des apports quotidiens recommandés
- Des nouvelles recettes Marie de poissons riches en oméga 3, bons pour le cœur : le cabillaud 100 % filet, cuisiné au pesto osso ou au caviar d'aubergines, saupoudré d'une chapelure au parmesan et graines de lin ou tournesol, contient moins de 6 % de matières grasses et est riche en oméga 3.
- Des produits spécifiques pour les personnes qui en ont besoin : la marque Régalette propose de nouvelles références de galettes au sarrasin et de crêpes certifiées « sans gluten ». Ces produits résultent :
  - de la recherche d'ingrédients attestant de l'absence de gluten (exemple : farine de riz) et de la maîtrise qualité des process et des allergènes
  - d'un long travail de développement produit, afin de restituer toutes les qualités gustatives d'une galette ou d'une crêpe traditionnelleLe produit a reçu le logo AFDIAG qui permet ainsi aux personnes intolérantes au gluten de repérer les produits qui leur sont destinés.

## 2. Mesures anti-corruption

Compte tenu de son activité et de son organisation, LDC n'a pas identifié, à ce jour, dans son analyse des risques, une exposition significative au risque de corruption. La fonction contrôle de gestion et audit du Groupe, de par son positionnement « indépendant » au sein de la holding SA LDC, contribue, elle aussi, à réduire cette nature de risques.

## E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Nous sommes convaincus, qu'à notre niveau, les actions en faveur des Droits de l'Homme se jouent dans le lien quotidien de chacun au travail. Nous pensons que la proximité est indispensable pour donner du sens à l'action quotidienne, et c'est pourquoi nous nous attachons à gérer nos filiales de façon décentralisée. Elles sont dirigées par des Directeurs responsables, pour lesquels le lien humain fait partie des valeurs de management. La sécurité au travail, l'écoute, les moments simples de convivialité sont autant d'actions que nous nous attachons à faire vivre au quotidien dans nos usines.



# RAPPORT DE VERIFICATION

Version 1

A la demande du Groupe LDC, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 29 février 2016, en vertu du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme-tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Directoire de LDC d'établir un rapport sur la gestion de la société cotée en bourse comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n°3-1086 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R.225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

## NATURE ET PORTÉE DE LA VERIFICATION

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2015 de la société avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.

SGS ICS a conduit sa mission auprès du Groupe LDC incluant 57 sites sur un périmètre géographique français, le Groupe LDC établissant des comptes consolidés :

**Pôle VOLAILLE et ses 32 sites** (LDC VOLAILLE, LDC SERVICES, LDC SABLE, LDC BOURGOGNE, LDC BRETAGNE, LDC AQUITAINE, LDC FOOD, ARRIVE , ARRIVE Auvergne, AU CHAPON BRESSAN, CAILLES ROBIN, CELTYS, CELVIA, CORICO, GUILLET, GUILLOT COBREDA, MAIRET, PALMID'OR, PROCANAR, VOLFRANCE, SNV, LFA, STAM, SBV, FARMOR, ROBICHON, RVE, KERANNA, BOSCHER, BLANCAFORT, GPA L'HOURS

**Pôle TRAITEUR et ses 8 sites** : LDC TRAITEUR, MARIE, MARIE SURGELE, AGIS, ESPRI, ESPRI RESTAURATION, LA TOQUE ANGEVINE, REGALETTE

**Pôle AMONT et ses 17 sites** : ALIMAB, BELLAVOL, HUTTEPAIN ALIMENTS, JEUSSELIN, RICHARD, LOEUF, SOVOPA, HUTTEPAIN SOREAL, VERRON, ARDEVOL, CABRI, SBP, BETINA, CORICO AMONT, AVIPRO, VOLAILLES DE BRETAGNE, SAVIGNY

Seules les données sociales extra-financières, environnementales et sociétales relatives à 2015 ont été vérifiées, à l'exclusion des autres données dont 2015 présentes dans le rapport RSE qui ne sont considérées qu'à titre indicatif et n'entrant pas dans le présent périmètre de vérification.

## DILIGENCES

SGS ICS a conduit sa mission du 22 avril au 16 juin 2016 en menant au siège social de Sablé sur Sarthe des entretiens auprès des personnes concernées par la collecte, la validation et la publication des données quantitatives et des informations qualitatives concernant 4 des 57 filiales françaises (ALIMAB à Sablé sur Sarthe, DPE à Sablé sur Sarthe, GUILLET à Daumeret, LA TOQUE ANGEVINE à Segré). Le périmètre ainsi échantillonné représente 24,9 % des effectifs du Groupe et représentatif des 3 activités principales du Groupe.

SGS ICS a revu la fiabilité du référentiel interne, des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations, sur chacun des sites.

Pour les données quantifiées, SGS ICS a procédé à une vérification des formules de calcul et rapprochement des données avec les pièces justificatives sur les indicateurs sélectionnés au regard de leur pertinence (conformité à la loi et prise en compte du secteur d'activité), leur fiabilité, leur neutralité et leur exhaustivité.

- Volet social : la consolidation est pour partie centralisée au siège au travers d'un logiciel PLEIADE et d'un système google drive, à l'exception de sites français cités dans le rapport et des sites polonais qui ont remonté leurs données au travers de tableurs Excel. La mission de vérification a consisté à étudier la justesse des calculs et la cohérence des données chiffrées (fiabilité des données PLEIADE, comparaison des ratios, par exemple). La seconde partie de la vérification a consisté, sur les filiales échantillonées, à examiner les pièces justificatives donnant la preuve de chacune des données quantitatives et qualitatives énoncées (par exemple les accords spécifiques à chacun des sites) sur 18 indicateurs ou informations du rapport. Des contrôles ont été réalisés en outre sur les données quantitatives et qualitatives des autres sites, en phase finale de consolidation, de manière aléatoire ou lorsque les données s'écartaient des valeurs moyennes du Groupe : Effectif et répartition par sexe, par tranche d'âge et par catégorie, répartition par genre, Absentéisme, Accidents du travail, taux de fréquence et de gravité, maladies professionnelles, Politique de formation, Taux de turnover (embauches et départs), Fréquence et gravité des accidents de travail, culture d'entreprise, Organisation du temps de travail, actions sur l'égalité professionnelle, la non discrimination.
- Volet Environnement : chacune des filiales a fait remonter à la direction Environnement, en charge de la consolidation et de la rédaction du rapport au siège de LDC, un tableau Excel regroupant des données chiffrées et des informations qualitatives. Ces onglets ont été consolidés sur tableur Excel. La mission de vérification a consisté à étudier la justesse des calculs et la cohérence des données chiffrées (comparaison des ratios, méthodes de calcul par exemple). La seconde partie de la vérification a consisté, sur les 4 filiales échantillonées, à examiner les pièces justificatives donnant la preuve de chacune des données quantitatives et qualitatives énoncées sur 28 indicateurs ou informations du rapport. Des contrôles ont été réalisés en outre sur les données quantitatives et qualitatives des autres sites, en phase finale de consolidation, de manière aléatoire ou lorsque les données s'écartaient des valeurs moyennes du Groupe et dont la matérialité est représentative de l'activité : Certifications, Formations, Investissements et leur répartition par thèmes, Quantité de déchets générés, Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets dont plans d'épandages des boues, Consommation d'énergie (électricité et gaz), Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, Mesures prises pour le traitement et le suivi des rejets atmosphériques et des rejets aqueux, Surveillance et prévention des nuisances sonores (internes et externes aux sites), Mesures prises pour la réduction des consommations d'eau, pour la réduction des matières utilisées dans les emballages.
- Volet sociétal : la consolidation est essentiellement centralisée au siège. La mission de vérification a consisté à étudier le cas échéant la justesse des calculs et la cohérence des données chiffrées (en termes d'emplois par exemple). La seconde partie de la vérification a consisté à examiner les pièces justificatives donnant la preuve de chacune des données quantitatives et qualitatives énoncées : politique d'achat, chartes nutritionnelles

Cette mission de vérification a été menée par deux vérificateurs pour une durée totale de 16,5 jours.

Des entretiens ont été menés auprès des fonctions suivantes :

- Au Siège de Sablé (Directeur Administratif et Financier adjoint, Responsable Environnement Groupe, Responsable Juridique Droit Social Adjointe Relations Sociales, Coordinatrice Santé-Sécurité Groupe, Responsable des rémunérations et de la protection sociale, Responsable Achats Produits élaborés)
- Sur le site ALIMAB (Responsable RH pôle Amont, Directeur Général, Responsable usine, Responsable Administratif et financier du site, responsable environnement pôle amont, Responsable Juridique Droit Social Adjointe Relations Sociales)
- Sur le site de DPE (Directeur Production, Responsable RH DPE, Coordinatrice Environnement, Responsable Juridique Droit Social Adjointe Relations Sociales)

- Sur le site de GUILLET (Responsable RH du site, Responsable Qualité du site, Responsable Juridique Droit Social Adjointe Relations Sociales)
- Sur le site de LA TOQUE ANGEVINE (Responsable RH site, Directeur usine, Directeur exploitation, Coordinatrice Sécurité Environnement, Responsable Juridique Droit Social Adjointe Relations Sociales)

#### **DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE COMPÉTENCE**

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS ICS est la filiale française détenue à 100% par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis a été élaboré en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de la société LDC SA et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

#### **ATTESTATION ET AVIS MOTIVE**

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de la société LDC, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre sur les données concernant la France,

- nous attestons de la présence des informations mentionnées dans le rapport de gestion RSE 2015 de la société LDC conformément à la liste prévue à l'article R.225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.
- nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le rapport de gestion RSE 2015.

Fait à Arcueil, le 24 juin 2016

**SGS ICS France**

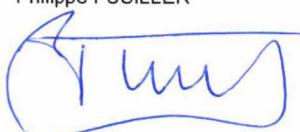
29 avenue Aristide Briand  
F- 94111 ARCUAEL Cedex  
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 88 88

[www.sgs.com](http://www.sgs.com)

P/O le Directeur Technique d'Inspection,

Le Président

Philippe FUSILLER




ACCREDITATION  
N°3-1086  
PORTEE  
DISPONIBLE SUR  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**RAPPORT DU DIRECTOIRE  
EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS  
SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOÛT 2016**

**A TITRE ORDINAIRE :**

**1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016 –  
Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 29 février 2016 se soldant par un bénéfice de 40 218 853,02 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 113 808 595 euros.

Nous vous demandons également d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code Général des Impôts, soit la somme de 18 084 euros et l'impôt correspondant de 6 028 euros.

**2. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende**

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Ainsi, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 29 février 2016 comme suit :

***Origine***

- Bénéfice de l'exercice	40 218 853,02 €
--------------------------	-----------------

***Affectation***

- Dividendes	20 771 115,00 €
- Autres réserves	19 447 738,02 €

Le dividende brut revenant à chaque action serait de 2,50 euros. La distribution serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 30 août 2016.

Le paiement des dividendes sera effectué le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 308 446 actions composant le capital social au 18 mai 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2012/2013	14 683 280,40 * Soit 1,80 € par action		
2013/2014	14 683 280,40* Soit 1,80 € par action		
2014/2015	19 109 425,80* Soit 2,30 € par action		

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte « Autres réserves »

### **3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aucune convention ni engagement réglementé n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 29 février 2016.

L'autorisation consentie par le Conseil de Surveillance du 21 mai 2015 de substituer LDC à AVRIL PA dans les garanties consenties par cette dernière aux sociétés Farmor, Robichon et Rohan Viandes Elaboration n'a pas eu à s'appliquer, car les bénéficiaires des garanties n'ont pas demandé la garantie de LDC.

Les actionnaires seront invités à en prendre acte.

### **4. Renouvellement de Monsieur Jean-Claude CHAUVET en qualité de membre du Conseil de surveillance**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Claude Chauvet arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, il vous sera proposé de procéder à son renouvellement en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean-Claude CHAUVET a exercé pendant de nombreuses années la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Le Conseil de Surveillance a considéré que Monsieur Jean-Claude CHAUVET pouvait être considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

### **5 Renouvellement de l'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions (article L225-209 du Code de commerce)**

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5% du capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 20 août 2015 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action LDC par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 août 2015 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 300 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 124 626 600 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédent, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## A TITRE EXTRAORDINAIRE :

### 6 Les délégations et autorisations financières

Le Directoire souhaite pouvoir disposer des délégations et autorisations nécessaires pour procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler les délégations et autorisations dont il disposait et qui arriveront prochainement à échéance et d'en proposer de nouvelles dans les conditions présentées ci-après :

#### **6.1. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de SOFIPROTEOL**

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir statuer, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L.225-138 du Code de commerce, sur une délégation d'une durée de dix-huit mois à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la personne nommément désignée ci-après.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de

- Sofiproteol, société anonyme au capital de 212.087.000 € dont le siège est 11-13 rue de Monceau, 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 804 808 095.

Cette délégation est proposée à l'Assemblée Générale pour permettre le cas échéant au Directoire de décider une augmentation de capital réservée au profit de **SOFIPROTEOL** afin de respecter les dispositions du pacte conclu entre la société SOFIPROTEOL d'une part, et MM. Denis LAMBERT, Thierry CHANCEREUL et Gilles HUTTEPAIN d'autre part, dans le cadre de la signature d'un protocole d'accord, ayant mis en place une alliance entre les groupes Avril et LDC (voir Doc AMF n° 215C0310 du 13 mars 2015 sur le site de l'AMF).

Le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 264 293,60 euros.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence serait fixé par le Directoire et devrait être au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance.

Le Directoire disposeraient de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé que le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les trois-quarts de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible.

Conformément à l'article L225-138 du Code de commerce, SOFIPROTEOL sera exclu du quorum et de la majorité pour le vote de la présente résolution.

## **6.2. Délégation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR)**

Nous avons décidé de vous soumettre un projet de résolution pour renouveler une délégation à donner au Directoire en vue d'émettre au profit d'une catégorie de personnes :

- des bons de souscription d'actions (BSA),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de l'assemblée et présenterait les caractéristiques précisées ci-après.

Si cette délégation est utilisée par le Directoire, ce dernier établira conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

### **- Motifs de la délégation d'émission de BSA, BSAANE, BSAAR, de la suppression du droit préférentiel de souscription et caractéristiques de la catégorie de personnes**

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR afin de permettre à certains cadres salariés de la Société ou d'une société du groupe d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action LDC, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon. Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce : Cadres salariés de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les mandataires sociaux de la société sont exclus.

Il appartiendrait au Directoire mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

### **- Caractéristiques des BSA, BSAANE et BSAAR susceptibles d'être émis**

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminés par le Directoire et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions LDC à un prix fixé par le Directoire lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

La délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de la délégation seraient fixées par le Directoire lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;

### **- Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions sur exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR**

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action LDC aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

1. Ce prix serait décidé par le Directoire décidant l'émission des bons.

### **- Montant maximal de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR qui pourraient être attribués en vertu de la délégation**

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 96 000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE, BSAAR. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE, BSAAR non souscrits.

A cet égard, le Directoire aurait tous pouvoirs pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

### **6.3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

La prochaine Assemblée étant appelée à statuer sur plusieurs délégations de compétence susceptibles de générer à terme des augmentations de capital en numéraire, elle devra donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un PEE, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un PEE permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Directoire pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce montant serait indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélatrice des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

#### **6.4. Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel**

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le Directoire à procéder à l'attribution de stock-options et d'actions gratuites comme suit :

##### **6.4.1 Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 120 000.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seraient consenties par le Directoire et ne pourrait être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.

La présente autorisation comporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de 7 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

#### **6.4.2 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)**

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 80 000 actions.

Le Directoire fixerait, dans les conditions légales, lors de chaque décision d'attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive. La période d'acquisition ne pourrait pas être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions.

Le Directoire fixerait, dans les conditions légales, lors de chaque décision d'attribution, la période d'obligation de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions. La période de conservation ne pourrait pas être inférieure à un an. Toutefois, dans l'hypothèse où la période d'acquisition serait supérieure ou égale à deux ans, la période de conservation pourrait être supprimée par le Directoire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devraient être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L.225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la présente Assemblée au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable précédemment ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution.

En cas d'attribution gratuite à émettre, la présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, déterminer, dans les limites fixées par la présente résolution la durée de la période d'acquisition et le cas échéant de la période de conservation des actions attribuées gratuitement, le cas échéant, constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélatives(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

## **7 Division de la valeur nominale de l'action**

Afin d'améliorer la liquidité du titre de la Société, nous vous proposons de diviser la valeur nominale de chacune des actions de la Société par deux (2) afin de ramener la valeur nominale de chaque action de 0,80 euros à 0,40 euros, et de multiplier par deux le nombre des actions composant le capital de la société qui passera ainsi de 8 308 446 actions à 16 616 892 actions, le capital de la Société demeurant inchangé.

La division donnerait lieu à l'échange de 2 actions nouvelles contre une action ancienne. La division de la valeur nominale de chaque action de la Société serait sans effet sur le droit de vote double prévu à l'article 39 des statuts de la Société, qui serait donc conféré à toutes les actions nouvelles issues d'actions anciennes qui en bénéficieront, étant précisé que le délai de deux ans visé audit article serait apprécié par rapport à la date d'inscription nominative, au nom de l'actionnaire concerné, des actions anciennes dont les actions nouvelles sont issues.

La division de la valeur nominale de chaque action prendrait effet au plus tard le 30 septembre 2016.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour fixer la date de réalisation de la division de la valeur nominale de chaque action dans la limite prévue ci-dessus, réaliser l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes, procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, et notamment (a) les ajustements du nombre des actions susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées préalablement à la division par 2 de la valeur nominale, ainsi que le prix d'exercice de ces options et de (b) l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement préalablement à la division par 2 de la valeur nominale, modifier en conséquence l'article 7 « Capital social - actions » des statuts de la Société, et accomplir tous actes, formalités, déclarations en conséquence de cette décision.

## **8 Mise en harmonie des statuts**

L'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et le décret n°2015-545 du 18 mai 2015 ont modifié le régime des rompus qui apparaissent lors de certaines augmentations de capital.

Nous vous proposons en conséquence de modifier l'alinéa 5 de l'article 9 de nos statuts « Augmentation de capital, afin de le mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions.

\*\*\*\*\*

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

**LE DIRECTOIRE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**en application de l'article L 225- 68 du Code de Commerce**

**EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2016**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil de surveillance et en application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 29 Février 2016,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- de la publication des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport sera joint au rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice clos le 29 février 2016.

Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : il a été préparé par le Président du Conseil avec l'assistance de la Direction Financière du Groupe. Il a été examiné et approuvé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 19 mai 2016.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront, par ailleurs, le rapport prévu à l'article L.225-235 du Code de commerce, dans lequel figurent leurs observations sur le présent rapport.

Je vous précise que l'objectif de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société LDC, et plus particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Il se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés et prévus par la société.

**Adoption du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext**

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance en date du 19 août 2010, de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites en

matière de gouvernement d'entreprise. Le texte de ce Code de Gouvernement d'Entreprise peut être consulté sur le site Internet de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Les membres du conseil ont déclaré au cours de la même séance avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

## **I.- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance de la société LDC**

### **1.1 – Composition et missions du Conseil**

La société LDC est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### ➤ **Composition du Conseil de surveillance au 29 février 2016 :**

Le Conseil de Surveillance est composé de 13 membres dont 4 membres sont indépendants.

Depuis l'Assemblée Générale du 20 août 2015, le Conseil comporte désormais trois femmes en son sein. Les règles en vigueur depuis la promulgation de la loi du 27 janvier 2011 dite loi « Copé-Zimmermann » relative à « la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle » qui requièrent la présence de 20 % de femmes au sein du Conseil sont ainsi respectées.

Le président du Conseil de surveillance est assisté d'un vice-président.

Les membres sont :

- Monsieur Gérard CHANCEREAU – Président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Monsieur Pierre POUJADE – Vice-président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012, de nationalité française,
- Monsieur Patrice CHANCEREAU – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Monsieur Laurent GUILLET – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 août 2014, de nationalité française,
- Monsieur André DELION – nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Madame Stéphanie LAURENT – renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Monsieur Jean-Paul SABET renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012, de nationalité française,
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 août 2010, de nationalité française,
- La « société civile Rémy Lambert », représentée par Monsieur Jean Louis LAMBERT, renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 août 2014,
- La société CAFEL, représentée par Monsieur Alain ALLINANT, renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012.
- Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER – nommée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 août 2014, de nationalité française.
- Madame Monique MENEUVRIER – nommée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 août 2015, de nationalité française.
- La société SOFIPROTEOL, représentée par Monsieur Michel BOUCLY - nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 août 2015, de nationalité française.

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil au cours de l'exercice 2015/2016 figure dans le rapport de gestion du président du directoire.

Le tableau de synthèse figurant ci-dessous récapitule les changements intervenus dans la composition du conseil au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet	Diversification dans la composition du conseil
Madame Monique MENEUVRIER	nomination	20 août 2015	Féminisation du Conseil
SOFIPROTEOL	nomination	20 août 2015	

Le Conseil, lors de sa réunion du 19 mai 2016, a examiné la situation d'indépendance de chacun de ses membres et a considéré que Messieurs Jean-Claude CHAUVET, André DELION, Jean-Paul SABET ainsi que la société SOFIPROTEOL sont membres indépendants au sens de la recommandation R8 du code MiddleNext.

Selon la huitième recommandation du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le tableau ci-après présente la situation des membres du conseil actuellement en fonction au regard des critères d'indépendance retenus par le Code MiddleNext

Critères d'indépendance	Sofiprotéol	Monsieur Jean-Claude CHAUVET	Monsieur André DELION	Monsieur Jean-Paul SABET	Explications en cas de non conformité
Ne pas être, ni avoir été au cours des 3 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	X	X	X	X	-
Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	X	X	X	X*	-
Ne pas être actionnaire de référence de la société	X	X	X	X	-
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	X	X	X	X	-
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 années précédentes	X	X	X	X	-
<b>Conclusion sur l'indépendance</b>	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	

\*Monsieur Jean-Paul SABET exerce des mandats de Président, Vice-président ou administrateurs de filiales du Groupe BNP PARIBAS en Ukraine, Turquie et Pologne.

Le Conseil a apprécié le caractère non significatif des relations d'affaires entretenues avec Monsieur Jean-Paul SABET en raison des critères suivants :

- LDC n'a pas ou peu d'activité avec les filiales du Groupe BNP PARIBAS implantées en Ukraine, Turquie et Pologne ;
- En France, l'activité bancaire quotidienne (virements, chèques...) de LDC avec BNP PARIBAS représente entre 10 et 12% du total des flux, réparti entre sept banques ;
- Les financements s'élèvent à environ 100 M€, BNP PARIBAS n'y participant qu'à concurrence de 20%.

La recommandation d'accueillir au sein du Conseil de surveillance deux membres indépendants est ainsi respectée.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues dans les débats auxquels il prend part. Les décisions sont prises de manière collégiale.

#### ➤ Missions du Conseil de surveillance

Les missions du Conseil de Surveillance sont fixées par les dispositions légales et statutaires et précisées par le Règlement Intérieur dans sa dernière version adoptée par le Conseil de surveillance du 16 Mai 2012.

Le Règlement du Conseil est mis en ligne sur le site de la société à l'adresse suivante :  
<http://www.ldc.fr>

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, étant précisé qu'une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
  - s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
  - ne pas assister aux réunions du conseil pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
  - démissionner de ses fonctions de membre du conseil,

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du conseil ne sera pas tenu de transmettre aux membres dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le conseil de surveillance de cette absence de transmission. »

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

## ➤ Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Président fixe un calendrier annuel des réunions. Le calendrier des réunions 2016 a été commenté lors de la séance du 20 août 2015, puis adressé à chacun des membres du Conseil.

Durant l'exercice 2015/2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois, aux dates suivantes :

DATES	PRINCIPAUX THEMES ABORDÉS
25 mars 2015	Rémunérations fixes et variables des membres du Directoire. Répartition des jetons de présence
21 mai 2015	Rapport trimestriel du directoire. Arrêté des comptes au 28/02/2015 et préparation de l'Assemblée Générale Annuelle. Approbation des documents de gestion prévisionnelle. Projets de croissance externe. Examen du rapport du comité d'audit. Examen du rapport du Président du conseil Réexamen des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs Examen de la situation d'indépendance des membres du conseil
20 août 2015	Rapport trimestriel du directoire. Point sur les dossiers de croissance externe en cours. Calendriers des réunions 2016
19 novembre 2015	Rapport trimestriel du directoire. Compte rendu du Comité d'Audit. Examen des comptes du premier semestre de l'exercice. Projet d'acquisition des sociétés Galéo, Socadis et STC Transports. Décision à prendre à la suite de la vacance d'un siège au directoire
4 février 2016	Rapport trimestriel du directoire. Examen du rapport du comité d'audit Stratégie de croissance internationale Evaluation informelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance. Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale. Autorisation pour mise en place d'un financement au niveau du Groupe

Toutes ces réunions se sont tenues au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen aux Conseils a été de 86,89 %.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président en concertation avec le Président du Directoire et est communiqué aux membres au moins 15 jours avant la date de la réunion.

Le Conseil de Surveillance analyse d'une façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du groupe, rapport qui lui est transmis par le Directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution des différents pôles, tant pour leur volume d'activité que pour leur résultat et leur situation financière. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion du groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment aux intérêts des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres du Directoire.

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le Conseil de Surveillance :

- ⇒ examine les informations qui lui sont données par le Président du Directoire sur la stratégie du Groupe,
- ⇒ étudie les dossiers qui lui sont présentés en conséquence et donne son avis sur la nécessité de poursuivre ou non l'analyse de ceux-ci,

- ⇒ décide de l'opportunité ou non de réaliser une opération de croissance externe et donne pouvoir ou non au Président du Directoire.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels, ainsi que des comptes annuels.

En outre, le Conseil de Surveillance s'assure de la juste répartition des jetons de présence, celle-ci étant effectuée en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du Conseil ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

La recommandation R15 du code Middlenext auquel se réfère la société, propose que le Président invite une fois par an les membres du conseil à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et la préparation des travaux. L'AMF recommande par ailleurs qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans au moins.

Le fonctionnement du conseil de surveillance a fait l'objet d'une évaluation informelle lors de la réunion du conseil du 4 février 2016.

Il ressort de cette évaluation que les membres du conseil sont globalement satisfaits.

Pour répondre à la suggestion de certains membres du conseil, les documents présentés lors de la réunion sont désormais adressés en même temps que la convocation.

#### ➤ Comités

##### ⇒ Comité des Rémunérations

Il existe un Comité des Rémunérations composé des trois membres du Conseil de surveillance suivants :

	Nomination	Expiration
- Monsieur Gérard CHANCEREUL (Président) ;	CS 22/08/2013	AGO 08/ 2019
- Monsieur Jean-Claude CHAVET (membre indépendant) ;	CS 19/08/2010	AGO 08/ 2016
- Monsieur Pierre POUJADE.	CS 22/08/2012	AGO 08/ 2018

Ses missions principales sont les suivantes :

- Proposer au Conseil les rémunérations fixes et variables des mandataires sociaux, des dirigeants et cadres dirigeants dans leur principe et dans leurs modalités ;
- S'assurer de la cohérence des rémunérations avec les performances des sociétés administrées ou dirigées et du groupe ;
- Proposer au Conseil les modalités d'attribution soit de stocks options, soit d'actions gratuites à l'égard des dirigeants ou cadres de direction.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni le 29 mars 2016, et a fait des propositions au Conseil de Surveillance concernant les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire et du Comité de direction. Il a par ailleurs donné son avis sur le projet de répartition des jetons de présence.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Le taux de présence au Comité des rémunérations a été de 100 %.

## ⇒ Comité d'Audit

Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc et lors de sa séance du 19 août 2010 a procédé à la désignation des membres du Comité d'Audit et a déterminé ses règles de fonctionnement.

### • Composition

Conformément à la loi, ce Comité ne peut comprendre que des membres du Conseil de Surveillance dont un, au moins, doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant, au regard des critères précisés au paragraphe relatif à la composition du Conseil de surveillance ci-dessus et rendus publics par le Conseil de Surveillance.

Conformément à ces dispositions, le Conseil de Surveillance a désigné comme membres du Comité d'Audit :

	Nomination	Expiration
Mr Jean-Claude CHAUVET (Président - membre indépendant)	CS 19/08/2010	AGO 08/2016
Mr Gérard CHANCEREUL	CS 19/08/2010	AGO 08/2019
Mr Pierre POUJADE	CS 19/08/2010	AGO 08/2018
Mr André DELION	CS 22/08/2013	AGO 08/2019

Monsieur Jean-Claude CHAUVET a la qualité de membre indépendant et présente des compétences particulières en matière financière ou comptable pour avoir exercé pendant de nombreuses années la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Pour ces différentes raisons, Monsieur Jean-Claude CHAUVET a été nommé Président du Comité d'Audit.

### • Attributions

Le Comité a pour missions principales :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi :
  - du processus d'élaboration de l'information financière,
  - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
  - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes,
  - de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation.

### • Modalités particulières de fonctionnement

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an avant les séances du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles est inscrit l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux comptes.

Le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier présentent les comptes annuels et semestriels au Comité d'Audit. Lors de la présentation de ces comptes au Conseil

de Surveillance, le Président du Comité d'Audit fait part des observations éventuelles de ce dernier.

Les membres du Comité d'Audit reçoivent, lors de leur nomination, une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles en vigueur dans la Société et son groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit peut entendre, hors la présence des mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, les dirigeants et directeurs responsables de l'établissement des comptes, de la trésorerie et du contrôle interne.

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance à la plus prochaine réunion de celui-ci.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois sur les thèmes suivants :

#### **1 – Réunion du 19 mai 2015**

- Examen des comptes sociaux et consolidés au 28.02.2015 et des observations des commissaires aux comptes,
- Examen des variations du périmètre du groupe suite à l'acquisition des sociétés des pôles volaille et produits élaborés du groupe AVRIL d'une part et la cession de notre participation dans la société OVALIS d'autre part.
- Impact sur les résultats de l'exercice de charges et produits exceptionnels non courants.
- Financement du pôle Traiteur.
- Provision pour indemnités de départ à la retraite.
- Activité des filiales espagnoles.
- analyse du processus de sélection des auditeurs externes et avis du comité sur le renouvellement des commissaires aux comptes.

#### **2 – Réunion du 21 septembre 2015**

- Gestion des risques sociaux dans le groupe LDC

#### **3 – Réunion du 17 novembre 2015**

- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 août 2015 et des observations des commissaires aux comptes.

#### **4 – Réunion du 4 février 2016**

- la gestion externe des indemnités de retraite
- le contrôle opérationnel international
- le processus d'élaboration de l'information financière

Depuis la clôture de l'exercice, le Comité d'audit s'est réuni le 17 mai 2016 avec pour ordre du jour une présentation de la gouvernance de la SA LDC et l'examen des comptes sociaux et consolidés au 29 février 2016.

Chacune de ces réunions a fait l'objet d'un compte rendu qui a été commenté en réunion du Conseil de Surveillance.

Toutes les réunions du Comité d'Audit se sont tenues au siège social sur convocation du Président et le taux de présence a été de 100 %.

## **1.2 – Règles et principes adoptés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

### ➤ **Rémunération des membres du Conseil de surveillance**

Les membres du Conseil de surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée du 20 août 2015 a fixé le montant global de l'enveloppe des jetons de présence à 39 000 € jusqu'à nouvelle décision. Le conseil de surveillance du 29 mars 2016 a décidé de la répartition de ces jetons de présence en fonction des critères définis dans le règlement intérieur du conseil.

Selon ce règlement, les jetons de présence sont répartis en fonction de l'assiduité des membres ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Le Président bénéficie d'une rémunération particulière au titre de ses fonctions dont le montant est indiqué dans le rapport de gestion, partie XI, § 11.3.1.

### ➤ **Rémunération des membres du Directoire**

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe et une partie variable fondée sur le degré d'atteinte d'un certain nombre d'objectifs fixés au préalable chaque année par le Conseil.

Les six membres du Directoire ont des objectifs qui leur sont communs et des objectifs qui sont en relation avec leurs fonctions exécutives respectives, chaque objectif étant qualifié et quantifié.

Le Conseil de Surveillance arrête en fin d'exercice la part fixe de la rémunération des membres du Directoire pour l'exercice suivant ainsi que la part variable de cette rémunération pour l'exercice passé sur la base de l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés à chacun par le Conseil de surveillance. Ces objectifs ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Les membres du Directoire perçoivent une rémunération en tant que mandataire et une rémunération pour leurs fonctions exécutives par le biais d'un contrat de travail.

Le Directoire décide de l'attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire et détermine conformément à la loi, dans le cadre fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires et après avis du comité des rémunérations, leurs modalités d'attribution et de conservation et les conditions de performance qui devront être respectées. A cet égard, il est précisé que conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée du 20 août 2015, le Directoire n'est autorisé à attribuer que des actions existantes.

Les rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont indiquées au chapitre XI du rapport de gestion.

## **1.3 – Code de déontologie boursière**

Le Conseil de Surveillance a approuvé, dans sa séance du 16 mai 2012, un code de déontologie boursière. Celui-ci est accessible sur le site web de la société LDC (<http://www.ldc.fr>), sous la rubrique « Espace Actionnaires ».

En application de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants de sociétés cotées et du Code de Déontologie Boursière adopté par le Conseil de Surveillance de LDC le 16 mai 2012, un calendrier de fenêtres négatives a été déterminé qui permettra d'éviter aux personnes concernées d'intervenir sur les titres LDC pendant les périodes visées. Ce calendrier a été communiqué à chacun des membres du conseil de surveillance le 27 octobre 2015 et diffusé

plus largement sur le site web de LDC (<http://www.ldc.fr>), sous la rubrique « Espace Actionnaires ».

#### **1.4 – Participation des actionnaires aux assemblées générales**

Chaque actionnaire de LDC peut participer aux assemblées générales de la société sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. Les modalités de participation des actionnaires sont précisées aux articles 36 et 37 des statuts de la société. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunions et de convocation publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée.

#### **1.5 – Publication des informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce figurent au chapitre X « Structure du capital et opérations afférentes aux actions » du rapport de gestion du Directoire établi au titre de l'exercice clos le 29 février 2016.

### **II.- Organisation générale**

La société LDC a adopté la forme de société à Conseil de surveillance et Directoire qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle dévolues au Conseil de surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise. Dans le cadre de cette organisation, le contrôle interne relève de la direction générale assurée par le Directoire.

Une organisation par pôles dotée d'une direction spécifique permet de fixer les domaines d'interventions, les pouvoirs et les délégations de chaque direction.

Depuis l'exercice 2010-2011, le groupe a renforcé l'organisation des pôles par la nomination d'un Directeur Administratif et Financier spécifique par pôle. Ceux-ci sont rattachés sur le plan hiérarchique et fonctionnel au Directeur Administratif et Financier du Groupe.

La société LDC exerce une activité de holding ainsi qu'un rôle de société animatrice du Groupe en déterminant la politique générale des filiales et en rassemblant toutes les principales fonctions transversales. Le Groupe est constitué de la société mère LDC et des filiales consolidées (voir tableau du rapport de gestion partie XVII).

Hormis leur rôle de conseil et de communication, les fonctions transversales exercent un contrôle dans leurs domaines respectifs et assurent une cohérence dans l'application des différentes procédures du groupe.

Un comité de direction composé de huit personnes se réunit mensuellement afin d'analyser les performances de chaque pôle, valider les cibles de croissance externe avec la stratégie préalablement définie, arbitrer les projets transversaux menés en mode projet, définir les processus permettant la mise en œuvre de règles de fonctionnement au niveau du groupe.

Le strict respect des missions affectées à chaque membre est une condition essentielle pour obtenir un fonctionnement organisé, harmonieux et sécurisé du groupe.

### **III.- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société**

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le Groupe s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicable aux VaMPs (Valeurs moyennes et petites).

### **3.1 – Objectifs du contrôle interne**

Le contrôle interne nécessite un ensemble de méthodes et procédures qui permettent d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du groupe
- la gestion rigoureuse de ses activités
- le respect de l'application des instructions de la direction
- la conformité aux lois et aux réglementations
- l'alerte en cas de dysfonctionnement
- l'harmonisation des procédures comptables et de leur cohérence
- la prévention et la maîtrise des risques alimentaires, économiques, industriels, financiers et juridiques.

### **3.2 – Procédures afférentes à l'élaboration et au traitement des informations financières et comptables**

#### **Procédure générale - Audit interne et externe**

Cette fonction est assurée par des cadres salariés disposant d'une formation technique et qui participent également aux travaux de consolidation. Cette polyvalence au sein de cette fonction facilite le contrôle de l'harmonisation des procédures et leur cohérence globale.

La mission dévolue à l'audit interne consiste à :

- L'harmonisation des procédures comptables dans le groupe afin de garantir la comparabilité des comptes des différentes entités du groupe et une information financière pertinente.
- L'obtention d'une information comptable régulière et fiable servant d'outils de pilotage à la direction générale.
- L'organisation administrative dans les filiales et l'évolution du contrôle interne avec l'analyse critique des procédures.
- La permanence des méthodes comptables adoptées.
- Le suivi des recommandations des audits précédents.
- La diffusion des meilleures pratiques en encourageant l'amélioration continue.

Une situation comptable mensuelle est élaborée par chaque filiale et communiquée à la Direction Financière pour analyse. Cette situation est accompagnée d'éléments détaillés sur l'activité. Ces documents sont aussi communiqués aux Directions de Pôle.

Une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle des responsables administratifs et un contrôle de gestion opérationnel dans toutes les filiales du groupe participent à la force du dispositif de contrôle interne.

Une revue des comptes est réalisée tous les semestres par les équipes de l'audit interne dans l'ensemble des filiales du groupe. Ce travail s'appuie sur :

- Des normes de travail comparables à celles utilisées pour les missions de surveillance dans les cabinets d'expertise comptable.
- Une intervention sur site des auditeurs internes dans la plupart des filiales. La réalisation de tests afin de vérifier l'adéquation et la fiabilité des procédures.
- La remise d'un rapport d'audit au Directeur Financier après chaque révision.

Un manuel des procédures existe dans la majorité des filiales françaises.

Les budgets d'investissement du Groupe sont validés par la Direction Industrielle. Un contrôle budgétaire est réalisé tous les six mois.

La gestion de trésorerie, bien que non centralisée, fait l'objet d'une procédure rigoureuse tant en ce qui concerne son optimisation, la sécurité des placements que la délégation restrictive des signatures et pouvoirs.

### **Consolidation**

La fonction concerne l'élaboration des comptes consolidés du Groupe dans le respect des normes en vigueur afin de garantir une information financière fiable, pertinente et dans des délais raisonnables.

Une consolidation des comptes est réalisée tous les semestres après validation des comptes sociaux par le service d'audit interne. Toutes les opérations de consolidation sont réalisées par la société mère. Les opérations complexes font l'objet d'une information préalable aux commissaires aux comptes.

### **Juridique**

Sa mission principale est de s'assurer dans les différents domaines du droit du respect des réglementations applicables.

Les filiales ont, pour la plupart, été transformées en SAS ou SASU. Les statuts prévoient pour la quasi-totalité des sociétés une limitation des pouvoirs du président.

Le suivi juridique du groupe ainsi que la gestion fiscale sont centralisés par la société mère.

Les dossiers concernant le droit social et le contentieux social sont assurés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

### **Contrôle de gestion**

Sous la responsabilité de la direction financière, il est chargé de la mise en place et du suivi des outils de gestion nécessaires à l'obtention d'une information périodique et détaillée sur les activités de la société. L'objectif est de fournir des éléments communs par pôle concernant les niveaux d'activité et de rentabilité aux différentes directions du Groupe.

Le service contrôle de gestion groupe a mis en place un suivi permanent des activités et coûts des filiales. La gestion rigoureuse du groupe s'appuie à la fois sur un système de reporting des filiales et sur la production de documents d'analyse des performances avec :

- des résultats hebdomadaires
- des résultats mensuels analytiques qui sont rapprochés avec les situations mensuelles comptables
- des dossiers d'analyse des activités en marges et productivités semestrielles ainsi qu'une analyse budgétaire suivant la même périodicité.

Le système de contrôle interne s'applique également à des domaines différents de celui du système comptable. Il participe notamment au contrôle du respect des réglementations spécifiques à notre activité agro-alimentaire telles que les procédures de sécurité alimentaire,

de traçabilité et d'environnement. L'obtention dans la majeure partie de nos sites des certifications ISO 22 000, IFS ou BRC constitue une sécurité complémentaire.

Les systèmes d'information du groupe tendent à s'unifier par l'utilisation des mêmes logiciels comptable, achats et commerciaux dans la majorité des filiales et le déploiement de ceux-ci lors des croissances externes.

### **3.3 – Procédures de gestion des risques**

L'analyse des risques auxquels le Groupe LDC peut être confronté est développée dans le chapitre VIII du rapport de gestion.

Notre activité agro-alimentaire nous amène périodiquement à réfléchir aux procédures de contrôle interne qui doivent nous permettre d'évaluer l'ensemble des risques liés à cette activité, soit en termes de qualité, de risques environnementaux, de sécurité alimentaire ou de traçabilité des produits tant en amont qu'en aval. Ces réflexions sont menées au sein du comité de direction avec le responsable de la fonction concernée.

Une cellule « prévention de crises » se réunit régulièrement pour informer, prévenir toute crise sanitaire, environnementale, qualité, que le groupe pourrait rencontrer.

Le Groupe a mis en place une cartographie des risques généraux qui hiérarchise les principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, en termes d'impact et de fréquence. Cette cartographie fait l'objet de mises à jour régulières. Un troisième axe d'analyse, le degré de maîtrise du risque, est toujours en cours de développement.

Les résultats de cette démarche seront analysés au niveau du Comité de Direction pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués, et développer les plans d'action et les mesures de prévention appropriées.

### **Perspectives d'avenir**

Le Groupe LDC veille à ce que les procédures et les contrôles d'audit interne évoluent en fonction des organisations et des changements de périmètre.

Le Président du Conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société L.D.C

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société L.D.C. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 29 février 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Nantes, le 29 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Franck Noël

Stanislas de Gastines

# COMPTE CONSOLIDÉS ET ANNEXE

## I. Bilan consolidé

### ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	Brut	Amort. & Prov.	29-févr-16	28-févr-15
<b>Actifs non courants</b>					
Goodwill	6	150 421	8 443	141 978	141 125
Autres Immobilisations incorporelles	7	87 164	39 384	47 780	48 603
Immobilisations corporelles	8	1 708 599	1 129 315	579 284	492 825
Titres non consolidés	9.1	5 325	3 135	2 190	168
Titres mis en équivalence	9.2	14 804		14 804	14 192
Autres actifs financiers	9.3	9 050	1 247	7 803	8 968
Impôts différés	19.3	7 486		7 486	10 388
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 982 849</b>	<b>1 181 524</b>	<b>801 325</b>	<b>716 269</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks	10	223 953	25 232	198 721	183 572
Actifs biologiques		26 734	1 240	25 494	25 769
Créances clients	11	429 852	8 086	421 766	436 828
Autres actifs courants	11	103 084	8	103 076	90 005
Actifs courants de gestion de trésorerie	13	180 850		180 850	169 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	200 796		200 796	195 469
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 165 269</b>	<b>34 566</b>	<b>1 130 703</b>	<b>1 101 404</b>
Actifs destinés à être cédés					
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 148 118</b>	<b>1 216 090</b>	<b>1 932 028</b>	<b>1 817 673</b>

## PASSIF

*(en milliers d'euros)*

	Notes	29-févr-16	28-févr-15
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	14.1	6 647	6 526
Primes		71 837	54 864
Actions propres	14.2	-221	-501
Réserves consolidées		716 062	640 983
Ecarts de conversion Groupe	5	-744	-811
Résultat part du Groupe		113 808	96 096
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>907 389</b>	<b>797 157</b>
<b>Résultat des minoritaires</b>		<b>642</b>	<b>-380</b>
<b>Réserves des minoritaires</b>		<b>17 583</b>	<b>18 725</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>925 614</b>	<b>815 502</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour avantages au personnel	15	67 224	62 760
Impôts différés	19.3	21 539	24 897
Emprunts partie à long terme	17.2	22 619	22 765
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>111 382</b>	<b>110 422</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions	15	45 415	50 836
Emprunts partie à court terme	17.2	104 426	110 122
Concours bancaires courants	12	106 070	85 409
Dettes fournisseurs		349 809	366 075
Autres passifs courants	18	289 312	279 307
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>895 032</b>	<b>891 749</b>
Passifs destinés à être cédés			
<b>TOTAL PASSIF et CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 932 028</b>	<b>1 817 673</b>

## II. Etat du résultat global

### 2.1 Etat du résultat net

#### COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2015/2016	Exercice 2014/2015
Chiffre d'affaires net	21	3 478 606	3 027 707
Consommation de matières premières et marchandises		-1 827 997	-1 555 271
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>1 650 609</b>	<b>1 472 436</b>
Autres achats et charges externes		-589 103	-508 406
Impôts et taxes		-51 629	-48 552
Charges de personnel		-752 515	-669 843
Dotations aux amortissements	7 et 8	-95 930	-83 948
Dépréciations		8 875	-7 310
Autres produits opérationnels courant		7 601	4 611
Autres charges opérationnelles courantes		-19 276	-6 072
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	21	<b>158 632</b>	<b>152 916</b>
Autres produits opérationnels	24	1 941	
Autres charges opérationnelles	24		-16 143
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>160 573</b>	<b>136 773</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		4 701	6 235
Coût de l'endettement financier brut		-1 957	-2 228
<b>Coût (-)/Produit (+) de l'endettement financier net</b>	25	<b>2 744</b>	<b>4 007</b>
Autres produits et charges financiers	25	-561	1 463
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	25	<b>2 183</b>	<b>5 470</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>162 756</b>	<b>142 243</b>
Impôts sur les sociétés	19	-49 255	-47 325
Quote part du résultat des sociétés ME	9.2	949	798
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>		<b>114 450</b>	<b>95 716</b>
RESULTAT PART DU GROUPE		113 808	96 096
MINORITAIRES		642	-380
<i>Résultat par action (en €)</i>		13,70	11,78
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>		13,70	11,78

## 2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Exercice 2015/2016	Exercice 2014/2015
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>114 450</b>	<b>95 716</b>
Variation des écarts de conversion	67	-1 556
Ecart actuairel des régimes à prestations définies	-2 773	-10 329
Impôts sur écarts actuariels	956	3 841
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-1 750</b>	<b>-8 044</b>
<b>RESULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>112 700</b>	<b>87 672</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	29/02/2016 (12 mois)	28/02/2015 (12 mois)
<b>Résultat net de l' ensemble des entreprises consolidées</b>	<b>114 450</b>	<b>95 715</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l' activité :		
-Amortissements et provisions	86 340	110 451
-Variation des impôts différés	-1 344	-4 012
-Plus/moins Values de cession	240	-184
-Quote part des Résultats des sociétés mises en équivalence	-949	-798
<b>Marge brute d' autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>198 737</b>	<b>201 172</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-25 380	-12 758
<b>Flux net de trésorerie généré par l' activité</b>	<b>173 357</b>	<b>188 414</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d' investissement</b>		
Acquisition d' immobilisations	-169 442	-105 998
Cessions d' immobilisations	7 790	3 286
Flux liés aux entrées de périmètre	-6 675	-62 392
Flux liés aux sorties de périmètre		9 718
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d' investissements</b>	<b>-168 327</b>	<b>-155 386</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-19 101	-14 532
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0
Augmentations de capital	17 094	
Emissions d' emprunts	1 500	98 000
Remboursements d' emprunts	-9 614	-20 133
Incidence des variations de capitaux propres et autres	521	9 607
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-9 600</b>	<b>72 942</b>
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-4 570</b>	<b>105 970</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>110 060</b>	<b>22 275</b>
Variation des actifs de gestion de trésorerie	-11 089	-18 003
Incidence des variations de cours des devises	-325	182
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-4 570	105 970
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>94 726</b>	<b>110 060</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d' émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Actions propres	Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>- Situation à la clôture au 28/02/2014</b>	<b>6 526</b>	<b>54 864</b>	<b>580 121</b>	<b>77 508</b>	<b>762</b>	<b>- 5 136</b>	<b>714 645</b>	<b>10 025</b>	<b>724 670</b>
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle									-
* Résultat consolidé de l'exercice				<b>96 096</b>			96 096	- 381	95 715
* Distributions effectuées				- 15 254			- 15 254		- 15 254
* Variation des écarts de conversion					<b>- 1 573</b>		- 1 573		- 1 573
* Ecarts actuariels nets d'impôts			- 5 620				- 5 620	- 43	- 5 663
* Autres			4 228			<b>4 635</b>	8 863	8 744	17 607
* Affectation du résultat N-1			62 254	- 62 254					-
<b>- Situation à la clôture au 28/02/2015</b>	<b>6 526</b>	<b>54 864</b>	<b>640 983</b>	<b>96 096</b>	<b>- 811</b>	<b>- 501</b>	<b>797 157</b>	<b>18 345</b>	<b>815 502</b>
* Variation de capital de l'entreprise consolidante	121	16 973					17 094		17 094
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle									-
* Résultat consolidé de l'exercice				<b>113 808</b>			113 808	- 642	114 450
* Distributions effectuées				- 19 090			- 19 090	- 141	- 19 231
* Variation des écarts de conversion					<b>67</b>		67		67
* Ecarts actuariels nets d'impôts			- 1 096				- 1 096	- 21	- 1 075
* Autres			- 831			<b>280</b>	- 551	- 642	- 1 193
* Affectation du résultat N-1			77 006	- 77 006					-
<b>- Situation à la clôture au 29/02/2016</b>	<b>6 647</b>	<b>71 837</b>	<b>716 062</b>	<b>113 808</b>	<b>- 744</b>	<b>- 221</b>	<b>907 389</b>	<b>18 225</b>	<b>925 614</b>

### **III. Annexe aux comptes annuels consolidés au 29 février 2016**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés. Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

#### **PREAMBULE**

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de LDC et de ses filiales (« le Groupe LDC ») publiés au titre de l'exercice 2015/2016 sont établis suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) en vigueur au 29 février 2016, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne.

([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm))

Le Directoire du 18 mai 2016 a arrêté les comptes annuels consolidés du Groupe LDC en IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 29 février 2016. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en date du 25 août 2016.

Les principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière permanente pour les périodes présentées et de manière uniforme pour l'ensemble des sociétés du groupe.

#### **NOTE 1 – FAITS MARQUANTS**

##### Evolution de l'activité

L'exercice 2015-2016 a été une année d'intégration contribuant favorablement à la croissance et à la rentabilité du Groupe.

- Le secteur volaille a vu l'intégration des sites Bretons du Groupe Avril acquis en début d'exercice. Les volumes vendus ont connu dans ces conditions une croissance de plus de 30 % et le chiffre d'affaires a progressé de près de 17 %.
- A l'international, l'acquisition de la société Drop a permis une augmentation des volumes de 26 % et du chiffre d'affaires de 22 %. Le redressement de cette société, plus long que prévu malgré les actions engagées, pénalise la performance opérationnelle du pôle.
- Le pôle traiteur a franchi un cap important dans la croissance et la rentabilité. Le chiffre d'affaires annuel est en hausse de 4,5 % à 531,5 M€ et les volumes vendus sont en progression de 4,6 % portés par des marques toujours très dynamiques, en particulier Marie qui renforce sa pénétration en fonds de rayon.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe LDC a progressé de 14,9 % associé à une augmentation des volumes commercialisés de près de 25 %. Au total le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève à 158,6 M€ contre 152,9 en 2014/2015 soit + 3,7 %.

##### Autres éléments significatifs

- Le Groupe LDC a procédé le 29 février 2016 à l'acquisition des activités de transformation de volailles de la coopérative Agrial.

#### **NOTE 2 – METHODES COMPTABLES**

Les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 29 Février 2016 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 28 Février 2015 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 01 Mars 2015.

## Normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2015 :

Les comptes consolidés au 29 Février 2016 tiennent compte de la nouvelle norme suivante, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> mars 2015 :

- IFRIC 21 : « Taxes prélevées par une autorité publique » adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014 et d'application obligatoire pour les exercices commençant à partir du 17 juin 2014.

Ce texte précise la date à laquelle la dette relative aux taxes prélevées par les autorités publiques doit être comptabilisée. Les modifications apportées aux comptes concernent plus précisément la Taxe Foncière, la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés et la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

L'application de l'interprétation IFRIC 21 étant rétrospective, l'information comparative des états financiers 2015/2016 a été corrigée :

- Sur les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> Mars 2014, l'impact a été de -5,8 M€.
- Sur le résultat de l'exercice 2014/2015, les corrections sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Compte de résultat au 28 Février 2015			
	Avant correction	Correction IFRIC 21	Après correction
Impôts et taxes	- 48 003	- 549	- 48 552
Résultat opérationnel courant	153 465	- 549	152 916
Résultat opérationnel	137 322	- 549	136 773
Résultat avant impôt	142 792	- 549	142 243
Impôt sur les sociétés	- 47 542	217	- 47 325
Résultat consolidé	96 048	- 332	95 716
Résultat consolidé part groupe	96 422	- 326	96 096

## Normes dont l'application n'est pas encore applicable mais peut être anticipée :

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> mars 2015 :

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRS 9 : Instruments financiers
- Amendement à IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
- Amendement à IAS 16 et IAS 38 : Clarification sur les modes d'amortissement acceptables
- Amendement à IAS 1 : Présentation des états financiers
- Amendements à IAS 19 : Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012)
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014)

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques et les effets de leur application dans les comptes des normes, amendements et interprétations qui n'ont pas été appliqués de manière anticipée par le Groupe.

### **2.1. Présentation et préparation des états financiers consolidés**

- Les actifs consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture ainsi que la trésorerie sont des « actifs courants ».

Les dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dont l'échéance est à moins d'un an sont des « passifs courants ».

Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme non courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Il fait apparaître un « RESULTAT OPERATIONNEL COURANT » correspondant au résultat normal du cycle d'exploitation du Groupe.

- La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, d'exercer un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les notes annexes aux comptes consolidés. Il s'agit notamment de l'évaluation de la valeur d'utilité des Goodwill, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des provisions pour engagements commerciaux ou des provisions pour retraites. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles du 28 février 2015.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

## **2.2. Méthode de consolidation**

- Les sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe que ce soit de droit (détenue directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des politiques financières et opérationnelles) sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.
- Les participations dans les entités contrôlées conjointement ainsi que celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les titres détenus dans des sociétés qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, figurent en titres de participation. La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

## **2.3. Regroupement d'entreprises et Goodwill**

- Si le coût d'acquisition d'une entreprise diffère de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, l'écart d'acquisition est analysé et affecté dans les postes de bilan appropriés et ce dans un délai maximum de 12 mois suivant l'acquisition. Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre de cette acquisition.
- La partie non affectée, si elle est positive, est inscrite à l'actif du Bilan consolidé et présentée sur la ligne Goodwill.
- La partie non affectée, si elle est négative (Badwill) est reprise au compte de résultat de l'exercice d'acquisition sans prorata temporis.
- Les actifs incorporels correspondant à des fonds de commerce sont reclasés en Goodwill.

- Les Goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les Goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquels ils sont rattachés (voir note 2.4 sur la dépréciation).

#### **2.4. Dépréciation d'actifs**

- Des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des Goodwill.
- Lorsque la valeur recouvrable de ces actifs devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Les dépréciations éventuellement constatées sur les Goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.
- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :
  - La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, et à défaut, au prix constaté sur le marché lors de transactions récentes.
  - La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus de plans d'affaires couvrant les prochains exercices et extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique.
- Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) servant de base de calcul aux dépréciations.

Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants. Les UGT identifiées au sein du Groupe LDC pour les filiales françaises, correspondent aux secteurs d'activités (Volaille et Traiteur) à l'exception d'une UGT « Œufs » pour le pôle Amont. Une UGT spécifique est identifiée pour chaque pays pour nos filiales étrangères (Pologne, Espagne).

#### **2.5. Méthodes de conversion**

- Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros en utilisant un cours moyen calculé en fonction des cours officiels à la fin de chaque mois.
- Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans les capitaux propres consolidés.

#### **2.6. Actifs incorporels**

- Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Il s'agit en l'espèce de logiciels, de marques ou de relations clientèles.

- Les logiciels sont amortis en linéaire sur 4 ans, les relations clientèles sont amorties en linéaire sur 12 ans. Les marques ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.
- Les marques sont considérées à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation annuels. Ces tests de dépréciation sont basés sur une évaluation des marques selon la méthode de la valeur « market participant » en sommant les flux de trésorerie actualisés que pourraient raisonnablement espérer le Groupe du fait de la détention de ces marques.  
Ces flux de trésorerie sont déterminés en tenant compte d'un taux de croissance du chiffre d'affaires à marque sur un horizon à 5 ans. La méthode « Relief from Royalty » est ensuite appliquée au chiffre d'affaires prévu en appliquant un taux de Royalties intégrant le coût d'entretien de la marque à ce chiffre d'affaires. Ces flux sont ensuite actualisés, le taux retenu intègre une prime de risque spécifique au secteur d'activité.

## **2.7. Frais de recherche de développement**

- Les frais de recherches sont comptabilisés en charges.
- Les frais de développement ne sont enregistrés à l'actif du bilan que dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par l'IAS 38 sont remplis avant la mise sur le marché des produits.

## **2.8. Actifs corporels**

- Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- En conformité avec la norme IAS 23 révisée, le Groupe enregistre dans le coût de revient des immobilisations, les intérêts d'emprunts lorsque les critères de la norme sont respectés.
- Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.
- Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet de tests de « perte de valeur » lorsque des événements indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.
- Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité. Les principales durées sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel et outillage	4 à 10 ans
- Agencements, aménagements, Installations	5 à 12 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

## **2.9. Contrats de location**

- Les contrats de location sont classés en contrat de location – financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents aux actifs loués. Ils sont alors comptabilisés dès l'origine au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements

minimaux au titre de la location. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location – financement sont amortis sur la durée d'utilité.

- Les autres contrats sont des locations simples et les loyers sont comptabilisés en charges linéairement sur la durée du contrat.

## **2.10. Titres non consolidés et autres actifs financiers**

- Les titres non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente et correspondent à des participations non cotées. Ils doivent être évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en capitaux propres. En l'absence de marché actif, la juste valeur est supposée équivalente au coût d'acquisition.
- Les autres actifs financiers regroupent notamment les dépôts de garantie versés et des créances détenues jusqu'à leur échéance évaluées au coût amorti ainsi que des Actifs Financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

## **2.11. Stocks**

- Les stocks de produits finis ou semi-ouvrés frais, de matières non consommables et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré ».
- Les stocks de produits finis sont évalués au coût unitaire moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure.
- Les produits fabriqués et en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
- Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.
- Une dépréciation est effectuée sur les emballages ainsi que sur les pièces détachées lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés sur une période donnée.

## **2.12. Actifs biologiques**

- Les actifs biologiques correspondent à des volailles vivantes en cours d'élevage. Elles sont valorisées à leur juste valeur qui ne diffère pas de manière significative du coût de production incluant les charges directes et indirectes de production.

## **2.13. Crédits**

- Les créances sont valorisées au plus bas de leur valeur nominale ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est déterminée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.
- Une dépréciation est constatée lorsque le montant probable de recouvrement est inférieur à la valeur du bilan (provision).

## **2.14. Actions propres**

- Les titres d'autocontrôle sont portés en diminution des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.
- Les plus ou moins-values de cession ainsi que l'application de la fiscalité s'y rapportant sont comptabilisées dans les capitaux propres.

## **2.15. Actifs courants de gestion de trésorerie**

- Les actifs courants de gestion de trésorerie correspondent à des instruments monétaires à terme ne répondant pas à la norme pour être classés directement en trésorerie. Il s'agit de dépôts à terme dont l'échéance est comprise entre 3 mois et 12 mois.

## **2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements dont l'échéance est inférieure à 3 mois dès l'origine sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

## **2.17. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans le poste « Autres passifs courants ». Elles sont reconnues dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

## **2.18. Provisions**

- Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'événements passés dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

## **2.19. Avantages au personnel**

### **Indemnités de départ en retraite**

- Il s'agit d'indemnités versées aux salariés à l'occasion de leur départ en retraite. Les départs sont à l'initiative des salariés. Le Groupe provisionne ces engagements, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié pour un maintien au sein du Groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Les effets des écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres.

### **Régimes complémentaires de retraite**

- Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées à des organismes

extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

### **Médailles du travail**

- Les médailles du travail sont calculées en fonction des accords d'entreprise s'appliquant à toutes les sociétés françaises du Groupe en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La provision est calculée en tenant compte de la gratification à verser aux salariés justifiant d'une certaine ancienneté. Un prorata est appliqué à cette provision afin de tenir compte des demandes réelles des salariés par rapport aux ayants droits. Le montant de la provision est déterminé en tenant compte également de différentes hypothèses actuarielles : ancienneté, taux d'actualisation...

### **2.20. Instruments financiers**

- En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

### **2.21. Gestion des risques**

- Risque de crédit : Ce risque concerne essentiellement les créances commerciales qui dans le cas d'impayés généreront une perte financière pour le Groupe. Le Groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus le Groupe a souscrit une assurance-crédit lui permettant de minimiser le risque sur certaines catégories de créances.
- Risque de liquidité : Le Groupe pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et d'actifs financiers négociables et liquides afin d'honorer ses engagements. Au 29 Février 2016, la trésorerie nette ressort à 94 726 K€ à laquelle vient s'ajouter les actifs courants de gestion de trésorerie pour 180 850 K€.
- Risque de taux d'intérêts : Le Groupe détient des actifs pour des montants significatifs portant intérêts. Ces actifs sont classés en « Actifs courants de gestion de trésorerie » pour un montant de 180 850 K€. Tous ces actifs sont garantis en capital s'ils sont conservés jusqu'à l'échéance.  
Les emprunts sont comptabilisés le jour de leur mise en place à leur juste valeur de la contrepartie donnée, qui correspond à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Risque de change : Le Groupe est peu soumis aux risques de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois afin de réduire les risques subsistants, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées par le groupe dans ses échanges internationaux.
- Risque de matières premières : Le Groupe LDC, dans le cadre de sa gestion des risques sur les achats de matières premières, réalise des achats et ventes à terme de matières premières auprès d'agriculteurs ou de clients. L'intégralité des contrats d'achat et vente à terme entre dans le cadre de l'activité courante du Groupe.  
Ces contrats sont spécifiquement exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers.

Le Groupe utilise des « Futures » sur le marché Euronext Liffe qui remplissent la définition d'instruments dérivés au sens de la norme IAS 39.

## **2.22. Impôts**

- Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.
- Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.
- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés, pour toutes les différences déductibles (reports en avant de déficits fiscaux, crédits d'impôts non utilisés) dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés sur un bénéfice futur.

## **2.23. Produits des activités ordinaires ou chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé est reconnu lors de l'expédition des marchandises à nos clients conformément à nos conditions générales de vente.

Les éléments comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires sont :

- Les ristournes correspondant à des avoirs sur le chiffre d'affaires.
- Les coopérations commerciales correspondant à des prestations de services fournies par la grande distribution ou d'autres réseaux de distribution permettant la mise en avant des produits.
- Les nouveaux instruments promotionnels (NIP) comme des bons de réductions immédiates, des cartes de fidélité de magasins notamment.
- Les participations publicitaires (budgets fixes accordés à nos clients pour des opérations promotionnelles de nos produits).

Du fait de son activité, le chiffre d'affaires fait auprès des éleveurs dans le cadre de la « semi-intégration » est éliminé.

La semi-intégration est un contrat par lequel nos sociétés organisant l'élevage vendent à des éleveurs des poussins et l'aliment permettant leur croissance jusqu'à leur enlèvement. Ces animaux sont ensuite rachetés aux éleveurs par nos sociétés d'organisation de production pour être revendus dans le Groupe aux sociétés d'abattage. Afin de neutraliser ces effets :

- Le chiffre d'affaires fait avec les éleveurs dit « semi-intégration » est éliminé en contrepartie du coût des achats du vif.
- Et le chiffre d'affaires fait par les sociétés d'organisation de production aux sociétés d'abattage est également éliminé pour ne conserver que le chiffre d'affaires tiers.

## **2.24. Information sectorielle**

Les 3 secteurs opérationnels présentés, en accord avec les informations internes utilisées par les principaux décideurs opérationnels du Groupe LDC sont les secteurs Volaille, Traiteur et International. L'activité Amont est intégrée dans le secteur Volaille.

L'activité Amont regroupe les activités d'élevage des volailles vivantes, la fabrication d'aliments pour l'élevage et la production d'œufs de consommation ainsi que le négoce de céréales nécessaires à la fabrication d'aliments. 100 % des volailles vivantes produites par le pôle amont sont vendues au pôle volaille. Les principaux décideurs opérationnels du Groupe considèrent l'activité volaille comme un secteur opérationnel à part entière dont l'activité amont n'est qu'une composante.

Les facteurs déterminants ou structurants qui ont permis de valider la cohérence et la conformité du découpage des secteurs opérationnels tels que suivis par les organes de direction sont les suivants :

- Structure économique identique des entités composant le secteur
- Nature des produits et services identiques
- Procédés de fabrication identiques
- Interconnexion des activités des entités composant le secteur
- Méthodes de distribution des produits, logistique et pratiques commerciales
- Localisation géographique des entités composant le secteur

Les différentes activités des secteurs opérationnels sont :

- **Secteur volaille** : Fabrication d'aliments, élevage de volailles, production d'œufs (activité « amont »), abattage, transformation et commercialisation des produits à base de volaille.
- **Secteur traiteur** : Fabrication de plats cuisinés, pizzas, sandwiches, galettes et crêpes, produits ethniques, pâtes à dérouler, quiches, tartes, tourtes.
- **Secteur international** : Elevage de volailles, abattage, transformation et commercialisation de produits à base de volaille. Entités situées en Pologne et en Espagne. Produits destinés aux marchés locaux ou à l'export.
- Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation des filiales composant le secteur. Le Groupe possède des filiales en France et à l'international (Pologne, Espagne).
- Le Groupe comptabilise les ventes et transferts inter-secteurs comme si ces ventes et transferts étaient réalisés avec des tiers, à des prix courants de marché.

## **2.25. Résultat par action**

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres. En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué est équivalent au résultat par action présenté.

## **2.26. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions**

L'attribution d'actions gratuites répond à la définition d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et donne lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel évaluée sur la base de la juste valeur des actions déterminée à la date d'attribution. La charge de personnel cumulée est comptabilisée à hauteur des services rendus par les bénéficiaires en contrepartie des capitaux propres.

## **2.27. Autres produits et charges opérationnels non courants**

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

## **2.28. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession**

Les actifs destinés à être cédés sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession considérée comme hautement probable dans les 12 mois, et non au travers de leur utilisation.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé. Ils sont évalués au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de sortie.

## **2.29. Crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi (CICE)**

Le CICE a été comptabilisé dans le poste « Charges de personnel » pour un montant de 21 109 K€. Le CICE encaissé par le Groupe au cours de l'exercice 2015-2016 a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi et a permis notamment de soutenir les investissements industriels du Groupe.

### **NOTE 3 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

#### **PERIMETRE GROUPE LDC**

<b>Liste des entreprises Consolidées</b>	<b>Siège</b>	<b>N° Siren</b>	<b>Contrôle</b>	<b>Méthode</b>	<b>Date de clôture</b>
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLE (1)	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	433220399	100 %	I.G.	28/02
LDC TRAITEUR (2)	Z.I. St Laurent - 72300 Sablé/Sarthe	379042260	100 %	I.G.	28/02
HUTTEPAIN ALIMENTS (3)	Z.I.Nord - 24, rue Ettore-Bugatti 72650 La Chapelle St Aubin	576250062	100 %	I.G.	31/12
DROSED (4)	Ul. Sokolowska 154 - 08.110 Siedlce –Pologne	Etrangère	100 %	I.G.	31/12
AVES LDC ESPAÑA (5)	P.I.de Vicolozano 05194 Avila Espagne	Etrangère	100 %	I.G.	31/12

(1) *LDC Volaille est la société « tête du pôle Volaille »*

(2) *LDC Traiteur est la société « tête du pôle Traiteur »*

(3) *HUTTEPAIN ALIMENTS est la société « tête du pôle Amont »*

(4) *Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société afin d'intégrer les quatre filiales de la société DROSED : ROLDROB détenue à 100 %, SEDAR détenue à 99,77 %, DROP détenue à 97,8 % ainsi que la société DROSED SUROWIEC détenue à 100 %, elle-même détentrice de 100 % du capital de la société Polpasz.*

(5) *Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société en intégrant globalement la société LDC AN Elaborados détenue à 65 %. La société AN Melida détenue à 35 % a été consolidée en mise en équivalence.*

Le Groupe LDC est organisé par pôles d'activités et certains pôles ne clôturent pas à la même date que la société mère. Comme précisé dans le rapport de contrôle interne, parmi les missions dévolues à l'équipe d'audit interne, figure notamment la revue des comptes semestriels et annuels dans l'ensemble des filiales du Groupe, tous pôles confondus. Ce travail essentiel à l'établissement des comptes annuels, base de nos comptes consolidés, doit être réalisé dans des conditions optimales d'efficacité et de fiabilité. L'équipe d'audit interne assure pratiquement la totalité des contrôles.

Notre organisation actuelle par pôle avec des dates de clôture décalées nous permet d'optimiser l'allocation de ces ressources internes.

Pour autant, compte tenu de cette situation, nous sommes particulièrement vigilants afin de recenser, identifier, mesurer et comptabiliser les impacts des événements significatifs intervenus dans la période intercalaire.

## PERIMETRE PAR SECTEUR

### SECTEUR VOLAILLE

#### POLE VOLAILLE

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLE	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	433220399	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. AQUITAINE	Z.I. 4, chemin de l'Aiguillon – BP 9 33430 BAZAS	303527501	97,91 %	I.G.	28/02
LDC FOODS	ZI du Lay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	453164436	100 %	I.G.	28/02
STAM	ZI « Le Grenouillé » - BP6 85390 MOUILLERON	547350017	100 %	I.G.	28/02
PROCANAR	La Haye – Lauzach 56190 LAUZACH	333953842	95 %	I.G.	28/02
CELTYS	Z.I 56240 PLOUAY	431569946	95 %	I.G.	28/02
CELVIA	Z.I St Jean Brevelay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	950608406	95 %	I.G.	28/02
L.D.C. BOURGOGNE	Z.I. de Branges – BP 109 71501 LOUHANS cedex	310391503	100 %	I.G.	28/02
GUILLOT COBREDA	BP 20 71290 CUISERY	381354000	100 %	I.G.	28/02
LES FERMIERS DE L'ARDECHE	Z.A. Le Flacher 07340 FELINES	305120107	100 %	I.G.	28/02
PALMID'OR BOURGOGNE	Pari Gagné 71520 TRAMBLY	327529178	100 %	I.G.	28/02
GUILLET	Z.A. Le Grand Clos 49640 DAUMERAY	666980156	99,64 %	I.G.	28/02
L.D.C. BRETAGNE	Lanfains – BP 256 22800 QUINTIN	302049168	95 %	I.G.	28/02
L.D.C. SABLÉ	Z.I. St Laurent 72300 SABLE /SARTHE	444502025	100 %	I.G.	28/02
SNV	Z.I Les Fourmis – BP 41 61140 CHAPELLE D'ANDAINE	404432775	100 %	I.G.	28/02
MAIRET	71330 SIMARD	311473342	100 %	I.G.	28/02
CAILLES ROBIN	16 Bd des Capucines 85190 MACHE	316673987	100 %	I.G.	28/02
CORICO	Le Colombier 69860 MONSOLS	388039612	100 %	I.G.	28/02
ARRIVE	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	546650367	100 %	I.G.	28/02
ARRIVE AUVERGNE	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	432908614	100 %	I.G.	28/02
S.L.B.	Rue des Frères Chappe 72200 LA FLECHE	539512616	51 %	M.E.	28/02
VOLFRANCE	Près le Bourg 29600 LA VICOMTE SUR RANCE	310470828	95 %	I.G.	28/02
SOCIETE BRETONNE DE VOLAILLE	Zone industrielle du Lay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	808448757	95 %	I.G.	28/02
FARMOR	Z.I. de Bellevue 22200 SAINT-AGATHON	433122645	95 %	I.G.	28/02
MICHEL ROBICHON	12 rue Joseph Quilliou 56300 SAINT-THURIAU	400447520	95 %	I.G.	28/02
ROHAN VIANDES ELABORATION (1)	Les Cinq Chemins 56580 CREDIN	383273257	50 %	I.G.	28/02
LES VOLAILLES DE KERANNA	Keranna 56560 GUISCRUFF	433138302	95 %	I.G.	28/02

LE PLENIER BOSCHER	Zone artisanale de Guergadic 22530 MUR DE BRETAGNE	379313083	95 %	I.G.	28/02
LES VOLAILLES DE BLANCAFORT	Keranna 56560 GUISCRIFF	753711985	100 %	I.G.	28/02
GPA L'HOURS	2-10 Leon Jouhaux 78500 SARTROUVILLE	499160075	66 %	I.G.	28/02
GALEO	Zone artisanale Le Tertre 53420 CHAILLAND	418841128	100 %	I.G.	28/02
SOCADIS	Route de Caen 14440 PLUMETOT	309396240	100 %	I.G.	28/02
STC	Zone artisanale Le Tertre 53420 CHAILLAND	343931374	100 %	I.G.	28/02
LDC SERVICES	Z.I.St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	799492897	100 %	I.G.	28/02
AU CHAPON BRESSAN	Rue du stade 01340 MONTREVEL EN BRESSE	311403554	100 %	I.G.	28/02

(1) : Cette société est détenue à 50 % par la société SBV et à 50 % par un autre actionnaire. Toute la maîtrise technique de l'activité économique, les relations commerciales et l'élaboration des budgets d'investissements sont assurés par le Groupe LDC. De ce fait, la société SBV estime avoir le contrôle de cette société et a décidé de l'intégrer globalement.

#### POLE AMONT

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
HUTTEPAIN ALIMENTS	Z.I.N, 24 rue Ettoré Bugatti 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN	576250062	100 %	I.G.	31/12
JEUSSELIN	Le Bourg 72260 MONCE EN SAOSNOIS	696850098	56,97 %	I.G.	31/12
VERRON	Rue du huit mai 72160 THORIGNE SUR DUE	391652419	56,97 %	I.G.	31/12
ALIMAB	Rue de la Petite Vitesse – BP 45 72301 SABLE SUR SARTHE	576650865	100 %	I.G.	31/12
LOEUF	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	344652565	71,95 %	I.G.	31/12
AVIPRO	Le Moulin Barbier 72310 BESSE SUR BRAYE	399486539	100 %	I.G.	31/12
SOVOPA	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	318187556	100 %	I.G.	31/12
BELLAVOL	Rue des platanes 79250 NUEIL S/ARGENT	434080404	65 %	I.G.	31/12
BETINA	ZA de Lamboux 56250 ELVEN	411332703	100 %	I.G.	31/12
CORICO AMONT	Le Colombier 69860 MONSOLS	344154703	100 %	I.G.	31/12
BRESSANNE DE PRODUCTION	Z.I. Branges 71500 LOUHANS	381108281	100 %	I.G.	31/12
ARDEVOL	ZI. Le Flacher 07340 Félines	412115958	100 %	I.G.	31/12
RICHARD	Moulin Barbier 72310 BESSE SUR BRAYE	323505255	100 %	I.G.	31/12
CABRI PRODUCTION	Pari Gagné 71520 TRAMBLY	444642920	100 %	I.G.	31/12

HUTTEPAIN SOREAL	1 rue du Guidon 71500 LOUHANS	792645426	66 %	I.G.	31/12
VOLAILLES DE BRETAGNE	18 rue du Sabot 22440 PLOUFRAGAN	793117136	100 %	I.G.	31/12
SAVIGNY TRANSPORT	6, rue des Pâtis 41360 SAVIGNY/BRAYE	582106472	46,15 %	M.E	31/12
SAMO (1)	ZI route de Saint Jean de Sauves 86110 MIREBEAU	383959590	50 %	M.E	31/12

(1) Cette société est détenue à 50 % par un autre actionnaire. Toute la maîtrise technique de l'activité économique, les relations commerciales et l'élaboration des budgets d'investissement sont assurées par cet actionnaire. De ce fait la S.A. HUTTEPAIN ALIMENTS estime n'avoir qu'une influence notable sur cette société.

#### SECTEUR TRAITEUR

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C. TRAITEUR	Z.I. St Laurent - 72300 SABLE SUR SARTHE	379042260	100 %	I.G.	28/02
ESPRI RESTAURATION	Z.I. Beaufeu – BP 18 72210 ROEZE SUR SARTHE	343397782	100 %	I.G.	28/02
LA TOQUE ANGEVINE	Z.I. d'Etriché - 49504 SEGRE CEDEX	323438028	100 %	I.G.	28/02
REGALETTE	Z.A. de Kerboulard 56250 SAINT NOLFF	397455189	100 %	I.G.	28/02
AGIS	Z.I. de Courtine 84000 AVIGNON	387744493	100 %	I.G.	28/02
LES COMPTOIRS D'AGIS	Z.I.de Courtine 84000 AVIGNON	812860997	100 %	I.G.	28/02
MARIE SURGELE	8 Rue de l'industrie 86110 MIREBEAU	525361465	100 %	I.G.	28/02
MARIE	4 rue de la Couture 94150 RUNGIS	327280368	100 %	I.G.	28/02

#### NOTE 4 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dans le cadre de la simplification des structures juridiques, il a été procédé à plusieurs fusions au cours de l'exercice :

- Fusion de la société Sofia et de la société LDC. En date du 19 octobre 2015, la société Sofia a été dissoute. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société SOFIA à la société LDC.
- Fusion de la société Avilaves et de la société Aves. En janvier 2015, la société Avilaves a été dissoute avec liquidation. Les actifs ont de ce fait été transmis à la société Aves, actionnaire unique de la société Avilaves.

Ces fusions n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

### **Pôle volaille :**

Le Groupe a procédé à l'acquisition de 3 sociétés du Groupe Agrial : Galeo, Socadis et STC. Ces sociétés sont détenues par la société LDC Volaille.

L'ensemble de ces sociétés est rattaché au secteur VOLAILLE et est intégré globalement. Compte tenu de la date d'acquisition au 29 Février 2016, les résultats de ces sociétés seront consolidés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

#### **Les chiffres clés sont :**

Chiffre d'affaires consolidé (année civile 2015) :	79 111
Effectif :	398
Juste valeur des actifs et passifs identifiables (29/02/2016) :	2 112

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 3 révisée, le Groupe est toujours en cours d'analyse des actifs et des passifs acquis et n'a pas encore identifié la totalité des écarts d'évaluation sur ces actifs et passifs.

Le Groupe a également procédé à l'acquisition de 66 % de la société GPA L'Hours. Cette société a été intégrée aux comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2015. GPA L'Hours représente un chiffre d'affaires annuel de 12 Millions d'euros et emploie 66 salariés. Cette société est intégrée globalement.

### **Pôle international :**

La société Drosed a acquis la société Drop en Pologne dont les comptes sont intégrés globalement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La société Drop dégage un chiffre d'affaires de 41 M€ et emploie 375 personnes.

La société Drosed Surowiec a acquis 100 % du capital de la société Polpasz ayant pour activité l'élevage de volailles. La société Polpasz dégage un chiffre d'affaires de 10,9 M€ et emploie 32 personnes. Cette société est intégrée globalement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### **Pôle traiteur :**

La société « Les comptoirs d'Agis », filiale à 100% de la société Agis a été créée le 17 Août 2015. Son activité consiste en l'exploitation et la gestion de comptoirs de vente à emporter ou de restauration rapide, de préparation de plats cuisinés spécialisés vendus sur place ou à emporter. L'effectif de cette société est de 5 salariés et son chiffre d'affaires à la fin de l'exercice 2015-2016 est de 0,09 M€.

### **NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES**

Un écart de conversion est constaté entre les cours historiques et le cours de clôture, à savoir :

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Drosed (POLOGNE)	-744	-811
<b>TOTAL</b>	<b>- 744</b>	<b>- 811</b>

### **NOTE 6 – GOODWILL**

- Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie nettement indépendant et servant de base de calcul aux dépréciations.
- Les estimations de flux de trésorerie futurs actualisés sont réalisées sur les bases de données prévisionnelles

- Le calcul se base sur les hypothèses suivantes :
  - Utilisation d'un taux d'actualisation de 7 %
  - Pas de taux de croissance à l'infini pour déterminer la valeur terminale
  - Période de projection des flux de trésorerie de 3 ans sauf pour le pôle traiteur pour lequel les données prévisionnelles sont de 5 ans.

#### **UGT Volaille et Pologne :**

Au 29 février 2016, les analyses de sensibilité relatives aux UGT Volaille et Pologne illustrent des valeurs recouvrables très nettement supérieures aux valeurs comptables. La direction estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable de ces UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable. De plus, historiquement, les variations entre réalisations et prévisions ont démontré la fiabilité du processus budgétaire.

#### **UGT Traiteur :**

Concernant l'UGT Traiteur, une variation à la hausse de 2 points du taux d'actualisation dans nos estimations de flux de trésorerie futurs ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation supplémentaire. Le plan d'affaires prévoit un résultat d'exploitation cible à environ 4 % du chiffre d'affaires.

Un taux de réalisation de 75 % des flux prévisionnels de trésorerie ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation complémentaire.

#### **UGT Œufs :**

Les hypothèses prévisionnelles établies par la Direction tablent sur un niveau de ROC positif sur les prochaines années. Plus généralement, le plan d'affaires prévoit un résultat d'exploitation cible à environ 2,5 % du chiffre d'affaires. La réorganisation du secteur opérée au cours de l'exercice précédent devrait permettre d'atteindre cet objectif.

Un taux de réalisation de 75 % des flux prévisionnels de trésorerie ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation complémentaire.

#### **UGT Espagne :**

Les Goodwill de l'UGT Espagne ont été totalement dépréciés lors des exercices précédents.

UGT	GOODWILL			DEPRECIATIONS			NET
	Début d'exercice	Variations	29/02/2016	Début d'exercice	Variations	29/02/2016	29/02/2016
VOLAILLE	79 839	-142	79 697	0		0	79 697
TRAITEUR	52 003		52 003	565		565	51 438
POLOGNE	10 247	995	11 242	2 379		2 379	8 863
ESPAGNE	3 340		3 340	3 340		3 340	0
ŒUFS	4 139		4 139	2 159		2 159	1 980
<b>TOTAL</b>	<b>149 568</b>	<b>853</b>	<b>150 421</b>	<b>8 443</b>		<b>8 443</b>	<b>141 978</b>

## NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	28.02.15	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	29.02.16
<b>Valeurs brutes</b>							
- Logiciels	33 714	522		1 620	263	237	35 830
- Marques (1)	45 846						45 846
- Autres	6 740			1		(1 365)	5 376
- Immo en cours	229			112		(229)	112
<b>TOTAL</b>	<b>86 529</b>	<b>522</b>	<b>0</b>	<b>1 733</b>	<b>263</b>	<b>(1 357)</b>	<b>87 164</b>
<b>Amort/provisions</b>							
- Logiciels	29 589	496	2	1 908	260		31 735
- Marques	4 680						4 680
- Autres	3 657			677		(1 365)	2 969
- Immo en cours	0						0
<b>TOTAL</b>	<b>37 926</b>	<b>496</b>	<b>2</b>	<b>2 585</b>	<b>260</b>	<b>(1365)</b>	<b>39 384</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>48 603</b>	<b>26</b>	<b>(2)</b>	<b>(852)</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>47 780</b>

(1) : Dont 13 602 K€ rattachés à l'UGT Volaille et 32 244 K€ rattachés à l'UGT Traiteur.

## NOTE 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	28.02.15	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	29.02.16
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	37 274	878	4	3 558	1 018	3	40 699
Constructions	582 626	18 226	4	41 979	13 617	12 720	641 938
Installations techniques – matériels et outillages	814 195	22 464	(13)	79 405	19 058	14 751	911 744
Autres immo corporelles	74 928	5 589	3	8 647	3 505	42	85 704
Immo en cours	17 982	70		19 540		(18 910)	18 682
Avances et acomptes	5 993			11 088		(7 249)	9 832
<b>TOTAL</b>	<b>1 532 998</b>	<b>47 227</b>	<b>(2)</b>	<b>164 217</b>	<b>37 198</b>	<b>1 357</b>	<b>1 708 599</b>
<b>Amortissements</b>							
Terrains – Aménagements	14 193	176		1 465	405		15 429
Constructions	364 162	9 654	4	27 696	12 421	1 367	390 462
Installations techniques – matériels et outillages	605 466	15 631	18	57 211	19 513	2	658 815
Autres immo corporelles	56 352	4 116	1	7 528	3 403	(4)	64 590
Immo en cours	0	0	0	19	0	0	19
<b>TOTAL</b>	<b>1 040 173</b>	<b>29 577</b>	<b>23</b>	<b>93 919</b>	<b>35 742</b>	<b>1 365</b>	<b>1 129 315</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>492 825</b>	<b>17 650</b>	<b>(25)</b>	<b>70 298</b>	<b>1 456</b>	<b>(8)</b>	<b>579 284</b>

Dont biens financés en location financement :

	28.02.2015	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	29.02.2016
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	2 866	148		400	2 614
Constructions	72 346	775		6 462	66 659
Matériels industriels	5 713			986	4 727
<b>TOTAL</b>	<b>80 925</b>	<b>923</b>	<b>0</b>	<b>7 848</b>	<b>74 000</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains - Aménagements	294			294	
Constructions	55 917	438	2 955	5 130	54 180
Matériels industriels	5 713		16	1 002	4 727
<b>TOTAL</b>	<b>61 924</b>	<b>438</b>	<b>2 971</b>	<b>6 426</b>	<b>58 907</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>19 001</b>	<b>485</b>	<b>(2 971)</b>	<b>1 422</b>	<b>15 093</b>

## NOTE 9 - INVESTISSEMENTS FINANCIERS

### 9.1. Titres non consolidés

	<u>Fraction du capital</u>	<u>Valeur au 29/02/2016</u>	<u>Valeur au 28/02/2015</u>
SARL LA VOLAILLERIE	68 %	15	15
SA SASSO	10 %	61	61
SICA Maine Porcs	8,98 %	10	10
Vendée Bretagne Volaille	35 %	106	76
AVILANDE	49,02%	159	
NUTRESIA	7,16%	1 833	
Divers	Inférieur à 10 %	6	6
<b>Total</b>		<b>2 190</b>	<b>168</b>

- Le Groupe n'a aucune influence notable sur ces sociétés ou considère qu'elles ne sont pas significatives compte tenu de leur taille.

### 9.2. Titres mis en équivalence

	<b>28.02.2015</b>	<b>Reclassement</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>29.02.2016</b>
Goodwill	4 070				4 070
Quote part des capitaux propres	10 122		612		10 734
<b>TOTAL</b>	<b>14 192</b>		<b>612</b>	<b>0</b>	<b>14 804</b>

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont :

	% de Détention	Chiffres d'affaires	Résultat net consolidé	Actif net consolidé	Quote-part des capitaux propres
Savigny	46 %	3 970	106	1 378	636
Samo	50 %	19 108	77	1 693	846
AN Melida	35 %	143 618	655	25 408	8 893
SLB	51 %	103	111	703	359

### 9.3. Autres actifs financiers

	<b>28.02.15</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>29.02.16</b>
<b>Valeurs brutes</b>					
Prêts	7 281		2 573	3 823	6 031
Placements financiers					
Autres	2 895	98	1 314	1 288	3 019
<b>TOTAL</b>	<b>10 176</b>	<b>98</b>	<b>3 887</b>	<b>5 111</b>	<b>9 050</b>
<b>Dépréciation</b>					
Prêts	163		43	3	203
Autres	1 045			1	1 044
<b>TOTAL</b>	<b>1 208</b>		<b>43</b>	<b>4</b>	<b>1 247</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>8 968</b>	<b>98</b>	<b>3 844</b>	<b>5 107</b>	<b>7 803</b>

## NOTE 10 – STOCKS

	29.02.16	28.02.15
<b>Valeurs brutes</b>		
Matières premières	61 668	57 564
Pièces détachées	19 404	17 517
Prod. Intermédiaires et finis	128 490	116 782
Marchandises	12 080	9 577
En cours de production	2 311	1 511
<b>TOTAL</b>	<b>223 953</b>	<b>202 951</b>
<b>Dépréciation</b>		
Matières premières	1 646	1 575
Pièces détachées	4 176	2 944
Prod.intermédiaires et finis	19 036	14 454
Marchandises	374	406
En cours de production		
<b>TOTAL</b>	<b>25 232</b>	<b>19 379</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>198 721</b>	<b>183 572</b>

## NOTE 11 – CREANCES

- L'ensemble des créances clients est à moins d'un an.
- Les autres créances de l'actif courant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

### Tableau de dépréciation des créances

	28.02.15	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Dotation	Reprise	29.02.16
Créances clients	6 444	709	(2)	1 986	1 051	8 086
Autres actifs courants	145				137	8
<b>TOTAL</b>	<b>6 589</b>	<b>709</b>	<b>(2)</b>	<b>1 986</b>	<b>1 188</b>	<b>8 094</b>

## NOTE 12 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

- La trésorerie comprend les comptes bancaires, les liquidités et les placements en valeurs mobilières. Le détail est le suivant :

	29/02/2016	28/02/2015
Valeurs mobilières de placement	122 459	101 116
Disponibilités	78 337	94 353
<b>TRESORERIE ACTIF</b>	<b>200 796</b>	<b>195 469</b>
Concours bancaires courants	106 070	85 409
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>94 726</b>	<b>110 060</b>

## NOTE 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
Titres non consolidés				2 190	2 190
Autres actifs financiers		7 803			7 803
Créances clients		421 766			421 766
Autres actifs courants		103 076			103 076
Actifs courants de gestion de trésorerie			180 850		180 850
Trésorerie et équivalents	200 796				200 796
<b>TOTAL</b>	<b>200 796</b>		<b>532 645</b>	<b>183 040</b>	<b>916 481</b>

## NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

### **14.1. Capital social**

- Le capital social est composé de 8 308 446 actions de 0,80 euros chacune.

	28/02/2015	Augmentations de capital	29/02/2016
Nombre d'actions	8 157 378	151 068	8 308 446
Montant du capital social	6 526	121	6 647

- Le montant des dividendes par action ordinaire distribués au cours de l'exercice est de 2,30 €. Il n'y a pas d'actions à dividendes prioritaires.

### **14.2. Actions propres**

- L'assemblée générale ordinaire du 20 août 2015 a donné l'autorisation au Directoire d'opérer en bourse sur ses propres actions dans les conditions fixées aux articles L-225-209 et suivants du Code de commerce.

Actions d'autocontrôle (1)	Nombre de titres	Montant
Au 28 Février 2015	3 855	501
Acquisitions dans le cadre du contrat de rachat d'actions	500	84
Cessions	- 2 800	- 364
<b>Au 29 Février 2016</b>	<b>1 555</b>	<b>221</b>

(1) : Hors contrat de liquidités

- Les titres d'autocontrôle ont été portés en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 221 K€. Au 29 Février 2016, la société détient en autocontrôle 0,02 % du capital social.

## NOTE 15 – PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

	28.02.2015	Ecart de conversion	Mouvement périmètre	Ecart actuariels	Dotation	Rep. utilisée	Rep. non utilisée	Reclass	29.02.2016
<b>Passifs non courants</b>									
Avantages du personnel	62 760	8	1 470	1 643	1 841	498			67 224
Sous total	<b>62 760</b>	<b>8</b>	<b>1 470</b>	<b>1 643</b>	<b>1 841</b>	<b>498</b>			<b>67 224</b>
<b>Passifs courants</b>									
Risques commerciaux	21 647		212		7 103	2 009	4 509		22 444
Risques sociaux	10 947		42		6 601	(1) 5 340	2 602		9 648
Impôts et taxes	2 830				1 748	162	553		3 863
Autres	15 412		4 969		2 961	(2) 13 617	265		9 460
Sous total	<b>50 836</b>		<b>5 223</b>		<b>18 413</b>	<b>21 128</b>	<b>7 929</b>		<b>45 415</b>
Total	<b>113 596</b>	<b>8</b>	<b>6 693</b>	<b>1 643</b>	<b>20 254</b>	<b>21 626</b>	<b>7 929</b>		<b>112 639</b>

(1) : dont restructuration du pôle traiteur pour 3 976 K€.

(2) : dont provision pour amende Autorité de la concurrence pour 10 000 K€.

- Les écarts actuariels concernant les Indemnités de Départ en Retraite sont comptabilisés par les réserves consolidées.

Un litige commercial est en cours dans le pôle amont du secteur volaille. La société Groupe APPRO a assigné la société SOVOPA, filiale du Groupe LDC pour un montant significatif. Les dirigeants du Groupe LDC, compte tenu des éléments en leur possession lors de l'arrêté des comptes et confortés par les informations en provenance de leur conseil, jugent infondées les demandes de la partie adverse et ont décidé de ne pas constituer de provision à la clôture de l'exercice.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 30 Avril 2010, la SA APPRO a été déboutée de ses demandes. Ce jugement a été confirmé le 1<sup>er</sup> juin 2016 par la cour d'appel de Paris.

## NOTE 16 – AVANTAGES AU PERSONNEL

	29/02/2016	28/02/2015
Indemnités de départ en retraite	64 459	60 349
Médailles du travail	2 765	2 411
<b>TOTAL</b>	<b>67 224</b>	<b>62 760</b>

- Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les calculs des indemnités de départ en retraite et médailles du travail sont les suivantes :

Taux d'actualisation	1,60 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %
Age de départ en retraite :	
Ouvriers, employés	60 ans
Agents de maîtrise	62 ans
Cadres	65 ans

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de notation AA de même maturité que les engagements (12 ans).

Au 29 Février 2016, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 1 point du taux aurait diminué la dette du Groupe de 8 380 milliers d'euros.

## **16.1. Indemnités de Départ en Retraite**

Les éléments ci-dessous concernent le Groupe à l'exception des filiales Espagnoles.

	<b>29/02/2016</b>	<b>28/02/2015</b>
<b>Valeur des engagements à l'ouverture</b>	<b>60 349</b>	<b>46 843</b>
Coût des services rendus	3 710	2 798
Coût financier	796	1 294
Réduction/liquidation et prestations versées	(3 517)	(1 964)
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>989</b>	<b>2 128</b>
Ecart de conversion	8	(56)
Mouvement de périmètre	1 470	2 430
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	1 643	9 004
<b>Valeur des engagements à la clôture</b>	<b>64 459</b>	<b>60 349</b>

## **NOTE 17 – EMPRUNTS**

Afin de pouvoir répondre rapidement à tout besoin futur en matière de croissances externes, le groupe a contracté le 3 mars 2014 des financements auprès des banques pour un montant de 100 M€. Le montant disponible au 29 Février 2016 s'élève à 100 M€ utilisé à hauteur de 95,5 M€ à cette date. Ces emprunts sont rémunérés sur la base du taux EURIBOR augmenté de la marge appliquée à la société LDC par les banques.

Ces emprunts prévoient un certain nombre d'obligations en matière de gestion du Groupe et d'objectifs de ratios financiers, dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ces emprunts.

L'ensemble des obligations est largement respecté par le Groupe LDC au 29 février 2016.

## **17.1. Analyse par catégories**

	<b>29/02/2016</b>	<b>28/02/2015</b>
Emprunt et dettes financières auprès des établissements de crédits	112 342	114 424
Emprunt et dettes financières liés aux contrats de location financement	906	1 751
Emprunt et dettes diverses	13 797	16 712
<b>TOTAL</b>	<b>127 045</b>	<b>132 887</b>

Les emprunts et dettes diverses comprennent pour l'essentiel des comptes courants et des dettes de participation aux salariés.

## **17.2. Analyse par échéance**

	<b>29/02/2016</b>	<b>28/02/2015</b>
Moins de 1 an	104 426	110 122
Entre 1 et 5 ans	19 401	18 933
Plus de 5 ans	3 218	3 832
<b>TOTAL</b>	<b>127 045</b>	<b>132 887</b>

### **17.3. Analyse par taux**

L'endettement à taux variable du Groupe provient pour l'essentiel du financement de 100 M€ utilisé au 29 Février 2016.

### **NOTE 18 – AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>29/02/2016</b>	<b>28/02/2015</b>
Avances et acomptes sur commande	34 227	34 296
Dettes fiscales et sociales	210 054	207 235
Fournisseurs d'immobilisations	27 545	22 446
Dettes diverses	6 876	7 736
Produits constatés d'avance	10 610	7 594
<b>TOTAL</b>	<b>289 312</b>	<b>279 307</b>

### **NOTE 19 – IMPOTS SOCIETES**

Une convention d'intégration fiscale existe entre certaines sociétés du pôle volaille et certaines sociétés du pôle traiteur.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 7 762 K€.

#### **19.1. Taux théorique de l'impôt**

	<b>2015/2016</b>	<b>2014/2015</b>
Résultat avant impôt	162 756	142 243
IS exigible	50 599	50 428
IS différé	- 1 344	- 3 103
Total	49 255	47 325
Taux moyen	30,26 %	33,27 %
Taux de la société consolidante	34,43 %	38,00 %

#### **19.2. Rationalisation de la charge d'impôt**

	<b>2015/2016</b>	<b>2014/2015</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>162 756</b>	<b>142 243</b>
Impôt théorique au taux de la société consolidante	56 042	54 053
Impôt relatif à des déficits fiscaux non activés de l'exercice	1 312	950
Impôt sur le CICE non imposable	- 7 269	- 7 330
Impôt sur l'amende ADLC non déductible		3 800
Différences de taux d'imposition entre mère et filiales	2 306	- 3 250
Effet du report variable	- 1 072	-47
Contribution 3 % dividendes	588	436
Diverses réintégrations et déductions fiscales à caractère permanent	804	17
Impôt sur plus-value de cession d'actions propres		1 890
Crédits d'impôts	- 3 819	- 3 666
Divers	363	472
<b>Charge d'impôts</b>	<b>49 255</b>	<b>47 325</b>

### **19.3. Ventilation des actifs / passifs d'impôts différés**

La différence entre les impôts différés Actif et Passif figurant au bilan est de 14 053 K€. Le détail est le suivant :

#### IMPOTS DIFFERES ACTIF

	<b>29/02/2016</b>	<b>28/02/2015</b>
Congés payés	2 898	2 969
Participation	4 738	4 997
Avantage du personnel	21 383	21 598
Déficits fiscaux reportables	1 829	4 699
Provisions non admises fiscalement	4 530	5 316
Autres décalages temporaires	14 809	13 891
<b>TOTAL A</b>	<b>50 187</b>	<b>53 470</b>

#### IMPOTS DIFFERES PASSIF

	<b>29/02/2016</b>	<b>28/02/2015</b>
Amortissements dérogatoires	41 015	40 071
Juste valeur des immobilisations	18 183	20 561
Contrat de location financement	4 083	6 108
Autres	959	1 239
<b>Total B</b>	<b>64 240</b>	<b>67 979</b>

<b>Solde impôt différé A-B</b>	<b>(1) (14 053)</b>	<b>(14 509)</b>
--------------------------------	---------------------	-----------------

- (1) Les impôts différés actif et passif ont fait l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale.
- |  |           |
|--|-----------|
| Impôts différés actif présentés en actifs non courants   | 7 486 K€  |
| Impôts différés passif présentés en passifs non courants | 21 539 K€ |

### **19.4. Rapprochement variation impôts différés / charges d'impôts différés**

	<b>2015/2016</b>	<b>2014/2015</b>
Solde impôt différé net	(14 053)	(14 509)
Impôts différés passés par capitaux propres	(568)	
Variation de périmètre	1 465	
Ecart de conversion sur impôts différés	(9)	
	(13 165)	(14 509)
<b>Charge d'impôts différés (1)</b>	<b>( 1 344)</b>	

- (1) Dont impact de la variation de taux d'impôt sur les sociétés : (1 072)

## **19.5. Actifs d'impôts différés non comptabilisés**

Compte tenu, à la date de clôture des comptes, du caractère incertain de leur récupérabilité, les actifs nets d'impôts non comptabilisés se rapportant à des déficits fiscaux non imputés, représentent un total de 10 585 K€.

## **NOTE 20 – ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES**

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>Montant</b>
Cautions données (1)	8 590
Autres engagements (2)	10 655
<b>TOTAL</b>	<b>19 245</b>

- (1) Dont cautions sur emprunts et découverts 7 947 K€, caution sur engagement de crédit-bail 643 K€  
(2) Dont engagements fournisseurs 10 655 K€.

Les cautions sont données essentiellement par la société mère au profit de ses filiales.  
Les autres engagements sont donnés par des filiales à des tiers.

Les emprunts de certaines filiales sont garantis par la société mère.

<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>Montant</b>
Engagement de crédit bail	38
Divers	16 389
<b>TOTAL</b>	<b>16 427</b>

## **NOTE 21 – INFORMATION SECTORIELLE**

### **21.1. Secteurs d'activité**

	VOLAILLE		TRAITEUR		INTERNATIONAL		ELIMINATION		TOTAL	
	29/02/16	28/02/15	29/02/16	28/02/15	29/02/16	28/02/15	29/02/16	28/02/15	29/02/16	28/02/15
Ventes externes	2 702 068	2 318 250	531 485	508 679	245 053	200 778			3 478 606	3 027 707
Ventes à d'autres secteurs intragroupe	27 965	24 500	5 586	5 059	5 669	4 443	- 39 220	-34 002	0	0
<b>Ventes des secteurs</b>	<b>2 730 033</b>	<b>2 342 750</b>	<b>537 071</b>	<b>513 738</b>	<b>250 722</b>	<b>205 221</b>	<b>-39 220</b>	<b>-34 002</b>	<b>3 478 606</b>	<b>3 027 707</b>
Résultat opérationnel courant	143 440	143 459	11 015	1 780	4 177	7 677			158 632	152 916
Charge (-) ou produit d'impôt	- 46 110	-51 333	-1 032	5 759	- 2 112	-1 751			-49 254	-47 325
Actifs sectoriels	1 468 199	1 372 611	334 460	339 151	129 369	105 911			1 932 028	1 817 673
Passifs sectoriels (hors fonds propres)	556 564	559 681	355 694	369 657	94 156	72 833			1 006 414	1 002 171
Dotation amortissements et provisions	64 828	71 105	17 251	17 048	4 976	3 105			87 055	91 258
Investissements	131 188	80 780	25 362	25 961	9 400	2 575			165 950	109 316
Effectifs	13 209	12 203	2 991	2 946	2 214	1 793			18 414	17 323

## **21.2. Secteurs géographiques**

	LOCALISATION DES ACTIFS				<b>TOTAL</b>	
	<b>France</b>		<b>International</b>			
	29/02/2016	28/02/2015	29/02/2016	28/02/2015	29/02/2016	28/02/2015
Ventes externes	3 233 553	2 826 929	245 053	200 778	3 478 606	3 027 707
Actifs sectoriels	1 802 659	1 711 762	129 369	105 911	1 932 028	1 817 673
Investissements	156 550	106 741	9 400	2 575	165 950	109 316
Effectifs	16 200	15 530	2 214	1 793	18 414	17 323

## **NOTE 22 – EFFECTIFS**

	<b>29/02/2016</b>	<b>28/02/2015</b>
Ouvriers	14 467	13 722
Employés	1 672	1 470
Agents maîtrise	1 548	1 450
Cadres	727	681
<b>Effectif moyen (1) (2) (3)</b>	<b>18 414</b>	<b>17 323</b>

(1) Contrats à durée indéterminée et déterminée des sociétés consolidées en I.G.

(2) Changement de périmètre = 876

(3) Dont effectif à l'étranger = 2 214

## **NOTE 23 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Les parties liées sont les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Le montant des rémunérations totales et avantages de toute nature alloués au titre de l'exercice aux dirigeants du Groupe s'élève à 1 380 milliers d'euros.

La rémunération des dirigeants est composée de :

- Avantages à court terme :

Salaires, parties fixe et variable, versés : 1 295 milliers d'euros  
 Jetons de présence versés aux membres  
 du conseil de surveillance : 85 milliers d'euros

- Paiement en actions : NEANT

Aucun engagement n'a été pris par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Aucun crédit, aucune avance n'a été allouée aux dirigeants de la société conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

## NOTE 24 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2015/2016	2014/2015
Provision pour risque fiscal		4 897
Plans sociaux et autres charges de restructuration	1 829	(9 039)
Dépréciation de la marque Luang		(900)
Amende Autorité De La Concurrence		(10 000)
Badwills	112	
Dépréciation du goodwill de l'UGT Espagne		(751)
Dépréciation d'actifs corporels en Espagne		(350)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>1 941</b>	<b>( 16 143)</b>

## NOTE 25 – RESULTAT FINANCIER

	2015/2016	2014/2015
<b>Coût ou produit de l'endettement financier net</b>		
. Revenus des placements et VMP	4 912	5 559
. Différence de change	(211)	676
. Intérêts et charges financières	(1 957)	(2 228)
	<b>2 744</b>	<b>4 007</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>		
. Dotation et reprise dépréciation financière	(2 053)	97
. Autres produits financiers	1 727	2 012
. Autres charges financières	(235)	(646)
	<b>(561)</b>	<b>1 463</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2 183</b>	<b>5 470</b>

## NOTE 26 – EVENEMENTS POSTERIEURS

- Aucun évènement important ou ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes consolidés.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 février 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société L.D.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences de la première application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Goodwill**

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwills, selon les modalités décrites dans les notes 2.4 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

### **Provisions et passifs éventuels**

Les notes 2.18 et 15 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux provisions et passifs éventuels et en présentent l'évolution au cours de l'exercice. Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations retenues par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi qu'à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nantes, le 29 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Franck Noël

Stanislas de Gastines

**COMPTE SOCIAUX ET ANNEXE  
AU 29 FEVRIER 2016 DE LDC SA**

**1 – BILAN LDC SA**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Notes	Exercice 2015/2016			Exercice
		Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	2014/2015
<b>ACTIF</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(1) (2)	<b>330</b>	<b>313</b>	<b>17</b>	<b>27</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(1) (2)	<b>898</b>	<b>607</b>	<b>291</b>	<b>179</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(3) (8)	<b>700 358</b>	<b>2 280</b>	<b>698 078</b>	<b>709 661</b>
Titres de participation		542 147	2 280	539 867	544 406
Créances rattachées		157 990		157 990	164 745
Autres		221		221	510
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>701 586</b>	<b>3 200</b>	<b>698 386</b>	<b>709 867</b>
Créances clients et comptes rattachés		3 907		3 907	3 288
Autres créances et comptes de régularisation		9 085		9 085	2 167
Valeurs mobilières de placement		194 369		194 369	168 427
Disponibilités	(6)	8 036		8 036	1 665
Charges constatées d'avance		318		318	96
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	(5)	<b>215 715</b>		<b>215 715</b>	<b>175 643</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>917 301</b>	<b>3 200</b>	<b>914 101</b>	<b>885 510</b>

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Notes	Exercice	
		2015/2016	2014/2015
<b>PASSIF</b>			
Capital		6 647	6 526
Prime d'émission, de fusion, d'apport		70 506	53 533
Réserves légales		665	653
Autres réserves		519 703	501 465
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>40 219</b>	<b>37 348</b>
Provisions réglementées	(8)	1 553	1 568
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	(7)	<b>639 293</b>	<b>601 093</b>
Provisions pour risques et charges	(8)	1 399	1 331
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		<b>1 399</b>	<b>1 331</b>
Emprunts et dettes financières		268 053	277 281
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 871	2 490
Dettes fiscales et sociales		3 482	3 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2	
Autres dettes		1	1
<b>DETTES ET REGULARISATIONS</b>	(5)	<b>273 409</b>	<b>283 086</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>914 101</b>	<b>885 510</b>

## 2 – COMPTE DE RESULTAT DU 01.03.15 au 29.02.16

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Notes	Exercice 2015/2016	Exercice 2014/2015
Production vendue de services		13 593	14 062
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	(9)	<b>13 593</b>	<b>14 062</b>
Reprises sur prov. amort. et transferts			
Autres produits		2 277	2 037
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	(9)	<b>15 870</b>	<b>16 098</b>
Autres achats et charges externes		6 852	6 438
Impôts taxes et versements assimilés		287	388
Salaires et traitements		4 822	4 493
Charges sociales		2 066	1 848
Amortissements et provisions	(2) (8)	439	568
Autres charges		59	32
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>14 525</b>	<b>13 767</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 345</b>	<b>2 331</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	(3) (11)	<b>40 358</b>	<b>33 142</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>41 702</b>	<b>35 473</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	(12)	<b>39</b>	<b>5 194</b>
PARTICIPATION DES SALARIES		128	144
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	(13)	1 394	3 175
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>57 229</b>	<b>62 535</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>17 010</b>	<b>25 187</b>
<b>BENEFICE</b>		<b>40 219</b>	<b>37 348</b>

## **ANNEXE SUR LES COMPTES DE LA SA LDC AU 29 FEVRIER 2016**

### **Faits caractéristiques**

Par décision du directoire du 21 Septembre 2015, il a été approuvé la transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société Sofia à la société LDC et d'apporter la totalité des titres détenus d'Arrivé à la SAS LDC Volaille. Cette dernière opération a été réalisée par une augmentation de capital de la SAS LDC Volaille et la création de 293 143 actions nouvelles.

Le 29 février 2016, le Groupe LDC a acquis, après en avoir reçu l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence, la totalité des actifs d'abattage, de commercialisation et de transport de volaille du Groupe Agrial, par sa filiale LDC Volaille détenue à 100 %. Les sociétés reprises sont les sociétés Galéo, Socadis et STC.

### **Principes et méthodes comptables**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 29 février 2016 d'une durée de 12 mois, du 1er mars 2015 au 29 février 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Image fidèle, comparabilité
- Régularité, sincérité
- Prudence

et selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Note 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

**(en milliers d'euros)**

Mouvements	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Valeur brute</b>				
Concessions et droits similaires	374		44	330
Installations techniques, matériels	2			2
Matériel de transport	498	199	87	610
Matériel de bureau et informatique, mobilier	271	26	12	285
<b>TOTAL</b>	<b>1 145</b>	<b>225</b>	<b>143</b>	<b>1 227</b>
<b>Amortissements</b>				
Amortissement des concessions et droits	347	8	42	313
Amortissements des installations techniques, matériels	2			2
Amortissement du matériel de transport	375	89	87	377
Amortissement du matériel de bureau et mobilier	216	24	12	228
<b>TOTAL</b>	<b>940</b>	<b>121</b>	<b>141</b>	<b>920</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>205</b>			<b>307</b>

## **Note 2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées.

La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

L'amortissement dégressif est calculé en fonction des durées d'usage communément admises.  
L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (provisions réglementées)

### Durée d'utilité

Logiciels	4 ans
Matériel de transport	4 ou 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

## **Note 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES**

### **Titres de participation :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition sont amortis en dérogatoire sur cinq ans.

La valeur d'inventaire des titres de participation s'apprécie notamment par rapport à leur valeur d'utilité et à leur valeur de marché.

La valeur d'utilité se détermine en fonction des perspectives de rentabilité et d'activité du secteur ou de l'entreprise et de la valeur stratégique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Autres titres :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

(en milliers d'Euros)

<b>Mouvements de l'exercice</b>	<b>Valeur brute au début de l'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Valeur brute à la fin de l'exercice</b>
Titres de participation	546 686	79 635	84 174	542 147
Créances rattachées	164 745	29 332	36 087	157 990
Autres titres immobilisés	9		9	0
Actions propres	501	84	364	221
<b>TOTAL</b>	<b>711 941</b>	<b>109 051</b>	<b>120 634</b>	<b>700 358</b>
<b><u>Amortissements et provisions</u></b>				
Titres de participation	2 280			2 280
Créances rattachées	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>2 280</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 280</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>709 662</b>			<b>698 079</b>

## Note 4 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières	697 858	
Créances	2 817	
Dettes	172 269	
Produits financiers	39 399	
Charges financières	568	

Nous vous informons que les transactions avec les parties liées ont été effectuées avec des sociétés sous contrôle exclusif.

## Note 5 - CREANCES ET DETTES

Les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits à recevoir:

(en milliers d'euros)	Montant
Intérêts Courus	30
Clts Factures à Etab.Fr.	400
Clts Factures à Etab.Exp.	159
Fourn.Avoir à Recevoir	147
Etat produits à recevoir	5
Intérêts Courus s/placement	332
Intérêts Courus à recevoir	3
<b>Total</b>	<b>1 076</b>

Les montants inscrits dans cette rubrique ne concernent que des opérations à caractère habituel.  
Etat des échéances des dettes :

(en milliers d'euros)

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b> (1)	268 053	267 898	155	
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	1 873	1 873		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	3 482	3 354		128
<b>Dettes diverses</b>	1	1		
<b>TOTAL</b>	<b>273 409</b>	<b>273 126</b>	<b>155</b>	<b>128</b>

(1) Dont associés groupe : 171 958 K€

### Charges à payer :

(en milliers d'euros)	<b>Montant</b>
Fourn.Fact.Non Parvenues	692
Intérêts sur Emprunts	131
Intérêts Courus à Payer	0
Intérêts Participations	2
Congés payés	529
Participations	128
Personnel Aut.Charges à P	991
Org.Sociaux Chges à payer	598
Etat divers à payer	165
Charges à payer taxes/salaires	76
<b>Total</b>	<b>3 312</b>

Les montants inscrits dans cette rubrique ne concernent que des opérations à caractère habituel.

### **Note 6 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Le poste de valeurs mobilières est constitué :

- De certificats de dépôt et de billets de trésorerie
- D'OPCVM dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- D'EMTN qui sont enregistrés à leur coût d'achat. Ces placements sont garantis à leur échéance.

### **Note 7 - CAPITAUX PROPRES**

Le capital social s'élève à 6 646 757 €, divisé en 8 308 446 actions ordinaires de 0,80 €.

#### Variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)

<b>Au 28/02/2015</b>	<b>601 093</b>
Distribution de dividendes	-19 099
Augmentation de capital (1)	17 095
Variation provisions réglementées	-15
Résultat de l'exercice	40 219
<b>Au 29/02/2016</b>	<b>639 293</b>

(1) Création de 151 068 actions nouvelles

## Note 8 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>					
Amortissements dérogatoires	1 568	8	23		1 553
<b>TOTAL</b>	<b>1 568</b>	<b>8</b>	<b>23</b>		<b>1 553</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provisions pour litiges	250	69	250		69
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	1 081	249			1 330
Provisions pour impôts					
Autres provisions pour risques et charges					
Provisions pour gros entretien					
<b>TOTAL</b>	<b>1 331</b>	<b>318</b>	<b>250</b>		<b>1 399</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Sur immobilisations financières	2 280				2 280
Sur valeurs mobilières de placement					
<b>TOTAL</b>	<b>2 280</b>				<b>2 280</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 179</b>	<b>326</b>	<b>273</b>		<b>5 232</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	318 8	250 23		

Provisions pour avantages au personnel : Les provisions pour indemnités de départ en retraite et médaille du travail sont calculées en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et soumises à charges sociales.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- Taux d'actualisation : 1.60 %
- Taux de réévaluation des salaires (inflation comprise) : 4.00 %
- Taux d'inflation : 1.90 %

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources.

## Note 9 – ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société LDC, en tant que société mère, a plusieurs activités :

- Une activité financière de prise de participations et gestion de celles-ci,
- Une activité gestion des marques et brevets pour le compte du groupe,
- Une activité d'animation.

Ces différents services ont été rémunérés en 2015/2016 de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires	Activité d'animation	9 132 K€
	Prestation media	4 425 K€
	Autres activités annexes	36 K€
- Produits divers	Redevance de marque	1 603 K€
- Produits financiers	Dividendes reçus	38 318 K€

## Note 10 – PERSONNEL

### a) Ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié

	<b>Total</b>
<b>Cadres</b>	35
<b>Agents de maîtrise</b>	4
<b>Employés</b>	5
	<b>44</b>

### b) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et surveillance :

- Directoire : 168 K€
- Conseil de Surveillance : 85 K€

## Note 11 - RESULTAT FINANCIER

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2014/2015</b>
- Dividendes reçus	38 318	32 202
- Autre résultat financier sur participation	500	(1) - 678
- Produits placement	1 544	1 626
- Autres	- 4	- 7
	<b>40 358</b>	<b>33 143</b>

(1) Dont dotation aux provisions sur les titres et compte courant Aves LDC España 1 090 K€ en N-1.

## Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5	
- Amortissements dérogatoires	8	23
- Produits des cessions d'éléments d'actif		28
	<b>13</b>	<b>51</b>

## Note 13 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

### a) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices propre à la société

- Résultat courant	1 922 K€ (1)
- Résultat exceptionnel	-404 K€
- Crédit d'impôt	-143 K€
	<b>1 375 K€</b>

(1) dont CICE pour 18 K€

## **b) Accroissement et allègement de la dette future d'impôts propre à la société**

- Accroissement de la dette future d'impôts	518 K€
- Allègement de la dette future d'impôts	483 K€

## **c) Informations relatives au régime de groupe (régime art. 223 A à U du CGI)**

LDC est la société mère d'un groupe fiscalement intégré composé des sociétés du pôle volaille et traiteur clôturant au 29.02.16.

- Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003.

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

### Méthode de réallocation des déficits

La société mère crédite immédiatement la filiale déficitaire de l'économie qu'elle réalise en utilisant tout ou partie de son déficit, la filiale déterminant au cours des exercices ultérieurs sa charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la société mère.

- Informations relatives à l'impôt comptabilisé

Economie d'impôt réalisée par l'intégration fiscale : 942 K€

## **Note 14 - ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES**

<b><u>Engagements donnés</u></b>	
- Avals, cautions et garanties donnés	8 083 K€
. dont fournisseurs	
. « financements	8 083 K€
dont concernant :	
. les filiales	8 083 K€

## **Note 15 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les risques de change et de taux étant faibles, la société ne fait pas appel aux instruments financiers de couverture.

## Note 16 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Réserves, Primes et report à nouveau	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres	Val. Nette Titres	Prêts, avances	Cautions	Chiffres d'affaires	Résultat Net	Date de clôture
<b>FILIALES A PLUS DE 50 %</b>										
SASU LDC VOLAILLE	155 849	225 959	100 % 30 368	366 559	366 559	45 684		1 356	31 504	28/02
SASU LDC TRAITEUR	63 000	11 813	100 %	105 554	105 554	60 052		891	-2 195	28/02
SAS HUTTEPAIN ALIMENTS	3 340	12 891	100 %	38 788	38 788	9 999		181 918	4 855	31/12
DROSED (Pologne)	2 158	31 372	100 %	27 707	27 707	2 550	204	126 655	4 661	31/12
SL AVES LDC ESPANA (Espagne)	2 325	-1 064	100 %	3 539	1 260	13 999		0	- 2 099	31/12

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 février 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 février 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L.D.C. S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### *Titres de participation :*

La note 3 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes, le 29 juin 2016

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ERNST & YOUNG et Autres

Franck Noël  
Associé

Stanislas de Gastines  
Associé

# **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 février 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Personne concernée : Denis Lambert

- Garanties de substitution aux cautions, avals et garanties consenties par AVRIL PA au profit des sociétés Farmor, Michel Robichon et RVE

### **Nature et objet :**

Votre Conseil de surveillance du 21 mai 2015 a autorisé la substitution de L.D.C. S.A. à AVRIL PA dans les garanties consenties auparavant par AVRIL PA.

### **Motif :**

Suite au protocole d'accord signé entre L.D.C. S.A. et AVRIL PA le 27 février 2015, L.D.C. S.A. pourrait se substituer à AVRIL PA concernant les cautions, avals et garanties, à la demande des banques.

### **Modalités :**

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice. Aucune caution aval et garantie n'a été demandée par les banques.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nantes, le 29 juin 2016

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ERNST & YOUNG et Autres

Franck Noël  
Associé

Stanislas de Gastines  
Associé

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOUT 2016**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en assemblée générale mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 février 2016. Ceux-ci ont été mis en ligne sur le site de la société et tenus à votre disposition au siège social.

Il en est de même du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conformément à l'article L. 225-68 du code du commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 29 février 2016.

**1. Observations du Conseil de Surveillance**

. Le rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

. Les comptes de l'exercice clos le 29 février 2016

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 29 février 2016 n'appellent pas d'observation de la part du conseil de surveillance.

**2 L'objet des travaux du conseil**

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le conseil de surveillance entend périodiquement le rapport du directoire sur la marche de la société. Il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers ainsi que les opérations de croissance externe.

Fait à SABLE SUR SARTHE, le 19 mai 2016

**LE CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**TEXTE DES RESOLUTIONS  
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AOUT 2016**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**À caractère ordinaire :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2016 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,
- Renouvellement de Monsieur Jean-Claude CHAUVET en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

**À caractère extraordinaire :**

- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'un bénéficiaire dénommé (Sofiproteol),
- Délégation à conférer au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option,
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation,
- Division de la valeur nominale de l'action par 2 – modification de l'article 7 des statuts.
- Mise en harmonie de l'article 9 « Augmentation de capital » des statuts de la société,
- Pouvoirs pour les formalités.

## **TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS**

**À caractère ordinaire :**

### **Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2016 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 29 février 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 40 218 853,02 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 18 084 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

### **Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 29 février 2016**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 29 février 2016, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 113 808 595 euros.

### **Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 29 février 2016 suivante :

#### ***Origine***

- Bénéfice de l'exercice	40 218 853,02 €
--------------------------	-----------------

#### ***Affectation***

- Dividendes	20 771 115,00 €
--------------	-----------------

- Autres réserves	19 447 738,02 €
-------------------	-----------------

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 2,50 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 30 août 2016.

Le paiement des dividendes sera effectué le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 308 446 actions composant le capital social au 18 mai 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2012/2013	14 683 280,40 * Soit 1,80 € par action		
2013/2014	14 683 280,40* Soit 1,80 € par action		
2014/2015	19 109 425,80* Soit 2,30 € par action		

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte « Autres réserves »

#### **Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l’autorisation consentie par le Conseil de Surveillance du 21 mai 2015 de substituer LDC à AVRIL PA dans les garanties consenties par cette dernière aux sociétés Farmor, Robichon et Rohan Viandes Elaboration, prend acte que cette autorisation n’a pas trouvé à s’appliquer et constate l’absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce.

#### **Cinquième résolution - Renouvellement de Monsieur Jean-Claude CHAUVET en qualité de membre du Conseil de surveillance**

L’Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-Claude CHAUVET en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l’issue de l’Assemblée tenue dans l’année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l’exercice écoulé.

#### **Sixième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l’effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l’article L. 225-209 du Code de commerce**

L’Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l’achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu’il déterminera, d’actions de la société dans la limite de 5% du capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d’augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l’autorisation donnée au Directoire par l’Assemblée Générale du 20 août 2015 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d’assurer l’animation du marché secondaire ou la liquidité de l’action LDC par l’intermédiaire d’un prestataire de service d’investissement au travers d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’AMAFI admise par l’AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe
- d’assurer la couverture de plans d’options d’achat d’actions et/ou de plans d’actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d’actions au titre d’un plan d’épargne d’entreprise ou de groupe (ou plan

- assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 20 août 2015 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 124 626 600 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **A caractère extraordinaire :**

#### **Septième résolution – Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'un bénéficiaire dénommé (Sofiproteol),**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment de ses articles L.225-129-2 et L.225-138 :

- 1) Délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera à l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société dont la souscription devra être opérée en numéraire ;
- 2) Décide que le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 264 293,60 euros ;
- 3) Décide que le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera fixé par le Directoire et devra au moins être égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance ;
- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver l'intégralité de la présente augmentation de capital à :
  - Sofiproteol, société anonyme au capital de 212.087.000 € dont le siège est 11-13 rue de Monceau, 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 804 808 095;
- 5) Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :
  - a. Décider de l'augmentation de capital ou des augmentations de capital et, le cas échéant, y surseoir,

- b.** Arrêter, dans les limites susvisées, les caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment la date de jouissance des actions ainsi que les modalités de leur libération,
- c.** Décider dans l'hypothèse où la souscription n'aurait pas absorbé la totalité de l'émission, de limiter le montant de l'émission au montant de la souscription reçue, étant précisé que, le montant de la souscription devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- d.** Déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
- e.** Imputer le cas échéant les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- f.** Recevoir et constater la souscription des actions nouvelles et constater la réalisation corrélative de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts,
- g.** Plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer les formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

**Huitième résolution – Délégation à conférer au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 96 000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action LDC aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : Cadres salariés de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, étant précisé que les mandataires sociaux de la société sont exclus.

6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.

8) Décide que le Directoire aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :

- fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
- établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélatrice des statuts ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- déléguer lui-même au Président du Directoire les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Directoire peut préalablement fixer;
- et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

L'assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1) Délègue sa compétence au Directoire à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Directoire pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

**Dixième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) de la société ou des sociétés liées**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- 2) Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.
- 3) Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société LDC et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

- d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- 4) Décide que le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 120 000.
- 5) Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.
- 6) Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
- ni dans le délai de dix séances de bourse précédent et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
  - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
  - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
- 7) Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- 8) Délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 7 ans, à compter de leur date d'attribution ;
  - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
  - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- 9) Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## **Onzième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)**

L’Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l’attribution d’actions ordinaires de la société existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l’article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l’article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d’actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser le nombre de 80 000.

L’attribution définitive des actions gratuites, y compris pour les dirigeants mandataires sociaux, pourra être conditionnée, en vertu de la présente autorisation, au respect d’une condition de présence et à l’atteinte d’une ou plusieurs conditions de performance déterminée(s) par le Directoire lors de la décision de leur attribution.

Le Directoire fixera, dans les conditions légales, lors de chaque décision d’attribution, la période d’acquisition, période à l’issue de laquelle l’attribution des actions deviendra définitive. La période d’acquisition ne pourra pas être inférieure à un an à compter de la date d’attribution des actions.

Le Directoire fixera, dans les conditions légales, lors de chaque décision d’attribution, la période d’obligation de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires, période qui court à compter de l’attribution définitive des actions. La période de conservation ne pourra pas être inférieure à un an. Toutefois, dans l’hypothèse où la période d’acquisition serait supérieure ou égale à deux ans, la période de conservation pourra être supprimée par le Directoire.

Par exception, l’attribution définitive interviendra avant le terme de la période d’acquisition en cas d’invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l’article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l’article L.225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d’actions autorisé par la présente Assemblée au titre de l’article L.225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d’actions applicable précédemment ou postérieurement à l’adoption de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l’effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d’attribution des actions ;
- Déterminer l’identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d’actions attribuées à chacun d’eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d’affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d’acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- déterminer, dans les limites fixées par la présente résolution, la durée de la période d’acquisition et, le cas échéant, de la période de conservation des actions attribuées gratuitement ;
- Le cas échéant :
  - constater l’existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
  - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatifs(s) à l’émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,

- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

#### **Douzième résolution : Division de la valeur nominale de l'action par 2 – modification de l'article 7 des statuts.**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de diviser la valeur nominale de chacune des actions de la Société par deux (2) afin de ramener la valeur nominale de chaque action de 0,80 euros à 0,40 euros, et de multiplier par deux le nombre des actions composant le capital de la société qui passera ainsi de 8 308 446 actions à 16 616 892 actions le capital de la Société demeurant inchangé.

La division donnera lieu à l'échange de 2 actions nouvelles contre une action ancienne. La division de la valeur nominale de chaque action de la Société sera sans effet sur le droit de vote double prévu à l'article 39 des statuts de la Société, qui sera donc conféré à toutes les actions nouvelles issues d'actions anciennes qui en bénéficieront, étant précisé que le délai de deux ans visé audit article sera apprécié par rapport à la date d'inscription nominative, au nom de l'actionnaire concerné, des actions anciennes dont les actions nouvelles sont issues.

L'Assemblée Générale décide que la division de la valeur nominale de chaque action prendra effet au plus tard le 30 septembre 2016.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans la mesure permise par la loi, pour :

1. fixer la date de réalisation de la division de la valeur nominale de chaque action dans la limite prévue ci-dessus,
2. réaliser l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes,
3. procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, et notamment (a) les ajustements du nombre des actions susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées préalablement à la division par deux (2) de la valeur nominale, ainsi que le prix d'exercice de ces options et de (b) l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement préalablement à la division par deux (2) de la valeur nominale,
4. modifier en conséquence l'article 7 « Capital social - actions » des statuts de la Société, et
5. accomplir tous actes, formalités, déclarations en conséquence de cette décision.

#### **Treizième résolution – Mise en harmonie de l'article 9 des statuts de la Société « Augmentation de capital »**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire décide de mettre en harmonie l'alinéa 5 de l'article 9 des statuts de la société « Augmentation de capital » avec l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et le décret n°2015-545 du 18 mai 2015 qui ont modifié le régime des

rompus et de modifier, en conséquence, l’alinéa 5 dudit article comme suit, le reste de l’article demeurant inchangé :

« Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l’existence de rompus.*—Les éventuels rompus seront cédés et leur prix réparti conformément aux dispositions légales et réglementaires.* »

#### **Quatorzième résolution – Pouvoirs pour les formalités**

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d’un exemplaire, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.